

ARRONDISSEMENT CHARLESBOURG

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES



Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

8 octobre 2014

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :
CONSTATS ET PERSPECTIVES

ARRONDISSEMENT DE
CHARLESBOURG
VILLE DE QUÉBEC

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Chercheurs	Andrée Sévigny André Tourigny
Coordination et rédaction	Mireille Fortier
Rédaction et mise en page	Annie Frappier
Statistique	Pierre-Hugues Carmichael
Cartographie	Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval
Recherche documentaire	Gabriel Larivière-Bélanger
Révision	Solange Proulx
Consultation	Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Éditeur	Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)
Photo (couverture)	Bouchecl (2012). Parc à l'arrière de la bibliothèque Paul-Aimé-Paiement . Sous licence CC BY- 3.0.

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et
Brigitte Beauvais, *Direction de la planification, de la recherche et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation du Québec (SHQ)*
Yvan Comeau, *Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales, Université Laval*
Fanny Côté, *Conseillère en développement, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)*
Bernard Deschênes, *Agent de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des programmes clientèles*
Michel Desrosiers, *Organisateur communautaire, CSSS Québec-Nord*
Anne-Pierre Gagnon, *Organisatrice communautaire, CSSS de Charlevoix*
Judith Gagnon et Suzanne Belzile, *Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale*
Sylvie Germain, *Agente de développement rural, Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix*
Doris Julien, *Directrice adjointe, développement local, Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf*
Marie Leclerc, *Bénévole retraitée*
Yohann Maubrun, *Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Division du loisir communautaire et du développement social*
Jane Mitchell, *Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf*
Madeleine Tanguay, *Organisatrice communautaire, CSSS de la Vieille-Capitale*

L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-924502-01-3 (version PDF)

Référence bibliographique suggérée : Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives. Arrondissement de Charlesbourg, Ville de Québec*. Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 121 pages.

REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

FICHE SYNTHÈSE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

Superficie	65,8 km ²
Population	78 755
Densité	1 198 hab./km ²
Taux de propriété	62,1 %
Total d'unités locatives dans les logements collectifs	2 335

Les services

Santé et services sociaux

Centre hospitalier	0
CHSLD	4
Première ligne	16
Pharmacie	16
Soutien à domicile	4
Autres	12

Parcs et espaces verts

MAMROT	24
Ville de Québec	29

Lieux de participation et de loisirs 28 |

Commerces alimentaires 84 |

Centres commerciaux 8 |

Services bancaires 14 |

Les personnes âgées de 65 ans et plus

Nombre de personnes 65 ans + 15 485 |

Hommes de 65 ans + 6 560 |

Femmes de 65 ans + 8 920 |

Âge médian

Québec, ville 43,5 ans |

Charlesbourg 44,8 ans |

Personnes de 65 ans +

dans ménage privé 14 280 |

65 ans +/pop. totale (%) 19,7 % |

75 ans +/pop. totale (%) 8,5 % |

Personnes 65 à 74 ans, vivant seules

Femmes 1 565 33,1 % |

Hommes 625 15,9 % |

Personnes 75 ans +, vivant seules

Femmes 1 730 51,6 % |

Hommes 495 21,0 % |

Type de construction résidentielle, 65 +, ménages privés

Maison individuelle 47,8 % |

Appartement

Immeuble de 5 étages ou plus 9,9 % |

Immeuble de moins de 5 étages 30,8 % |

Duplex 6,1 % |

Maison jumelée 3,6 % |

Maison en rangée 1,1 % |

Taux d'inoccupation, marché locatif, oct. 2013

Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury 2,3 % |

Taux d'inoccupation, RPA, 2013

Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury 5,3 % |

Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.

Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
FICHE SYNTHÈSE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	V
PRÉSENTATION DU PROJET	VII
L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE	VIII
PORTRAIT	VIII
INTRODUCTION	I
I. LA POPULATION	I
1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	I
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE	5
Évolution de la population générale, Capitale-Nationale (région)	5
Évolution de la population générale, Ville de Québec	6
Densité de population, Charlesbourg	9
Indice de défavorisation sociale et matérielle	9
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	11
Les hommes et les femmes	19
L'état matrimonial des aînés	21
Les personnes seules	21
POINT SAILLANTS – LA POPULATION	24
2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS	26
2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS	26
2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS	28
2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL	34
Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation	34
Les résidences privées pour aînés (RPA)	37
Les habitations collectives pour aînés dans l'arrondissement de Charlesbourg	38
Les services dans les habitations collectives	42
2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS	43
2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS	46
Coûts des places standards, RPA	47
Coûts des logements privés	48
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS	51
POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS	52
3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES	54
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS	54

Îlots de chaleur.....	57
3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS.....	59
3.3 TRANSPORT COLLECTIF.....	62
Transport collectif adapté	64
3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE.....	65
3.5 COMMERCE ALIMENTAIRES	67
3.6 AUTRES SERVICES	69
POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES.....	71
4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION.....	73
CONCLUSION.....	78
LISTE DES TABLEAUX.....	79
LISTE DES FIGURES.....	82
LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS.....	84
NOTES MÉTHODOLOGIQUES	91
BIBLIOGRAPHIE.....	98
ANNEXE 1. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), PAR MUNICIPALITÉ, 1996 À 2024	104
ANNEXE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, PAR ARRONDISSEMENT.....	105
ANNEXE 3. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS (65+ ET 75+).....	106
ANNEXE 4. CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	108
ANNEXE 5. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC.....	109
ANNEXE 6. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, CHARLESBOURG	111
ANNEXE 7. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, CHARLESBOURG	112
ANNEXE 8. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES.....	114
ANNEXE 9. CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC	116
ANNEXE 10. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, CHARLESBOURG	117
ANNEXE 11. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS.....	119
ANNEXE 12. TYPOLOGIE DES PARCS ET ESPACES VERTS, VILLE DE QUÉBEC	120

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATI	Approche territoriale intégrée
CADA	Collectivités-amies des aînés
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-VC	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
CSSS-QN	Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GMF	Groupe de médecine familiale
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IUSM	Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard)
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OH	Office d'habitation
OMH	Office municipal d'habitation – HLM
PIED	Programme intégré d'équilibre dynamique
QADA	Québec ami des aînés
RMR	Région métropolitaine de recensement
RPA	Résidence privée pour aînés
SADC	Société d'aide au développement de la communauté
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIRA	Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
TÉ	Territoire équivalent
TNO	Territoire non organisé
UMF	Unité de médecine familiale

PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval* (IVPSA) collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés* (CADA), développés en cohérence avec le concept *Ville amie des aînés* (VADA) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes âgées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute-Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre « Notes méthodologiques ».

Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

Ce document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés de chacun

des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Le présent document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La *Figure 1* présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce portrait : **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.



L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel

Objectif: Documenter la situation de l'habitat sur les points suivants :

- 1) Identifier les types d'habitats;
- 2) Identifier les caractéristiques des milieux où ces habitats sont situés.

Thèmes principaux

Dimensions
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

La population

Éléments de contexte

- Géographie, histoire, culture

Population, vue d'ensemble

- Distribution des aînés sur le territoire
- Indice de défavorisation

Vieillesse
de la population

- Répartition selon l'âge et le sexe
- État matrimonial
- Personnes vivant seules

Les habitations

Habitations des aînés

- Ménages privés et collectifs
- Type de construction résidentielle
- Distribution des ménages par mode d'occupation
- Habitations collectives (OBNL, HLM, coopératives, résidences pour aînés)

Disponibilité

Disponibilité des habitations

- Taux d'inoccupation

Accessibilité

Accessibilité économique
des habitations

- Taux d'effort des ménages
- Loyer médian

Acceptabilité

Acceptabilité
des habitations

- Besoins de réparation ou besoins impérieux

Thèmes principaux

Dimensions
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

L'environnement de services

Espaces verts, parcs
et équipements

- Espaces verts et parcs

Espaces de participation
sociale, communautaire et
de loisirs

- Bibliothèques et autres installations municipales
- Lieux de rassemblement
- Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale

Transport collectif

- Offre de transport collectif et adapté

Accessibilité
géographique

Services de santé
et services sociaux

- CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies
- Services de soutien à domicile

Commerces alimentaires

- Offre de services alimentaires

Autres services

- Centres commerciaux
- Services bancaires

INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour l'arrondissement de Charlesbourg.

Une rapide esquisse du territoire étudié et sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de l'arrondissement de Charlesbourg est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

I. LA POPULATION

Ce premier chapitre présente l'arrondissement de Charlesbourg. Il parle de ses résidents et jette un rapide coup d'œil sur sa culture et son histoire.

I.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

« Créé en 2002, l'arrondissement de Charlesbourg épouse le même découpage territorial que l'ancienne ville du même nom. S'étendant du contrefort des Laurentides jusqu'aux abords de l'arrondissement La Cité- Limoilou, cet ancien territoire agricole a évolué au cours de la dernière moitié du 20^e siècle en une banlieue moderne et prisée pour sa qualité de vie. » (Ville de Québec, 2014a)

À partir de 1626 et au fil des années, cinq seigneuries ont partagé le territoire qui est devenu en 1965 l'arrondissement historique de Charlesbourg. Ce sont des Jésuites qui sont à l'origine de la première seigneurie, Notre-Dame-des-Anges, qui a conduit à la formation du bourg de Charlesbourg en 1665. (Ville de Québec, 2014b) Le Trait-Carré marque le mode d'occupation des terres de ce secteur de la ville de Québec, car il constitue l'unique village en étoile du Canada. Le modèle était bien adapté au territoire,

Dans le cadre de ce projet, les données sont présentées par MRC et par arrondissement, lorsque cela était possible. Pour des raisons de disponibilité et parfois de fiabilité, il n'a pas été possible de présenter l'ensemble des données par quartier.

une quarantaine de terres en forme de trapèzes irréguliers convergeant vers un carré central : « la commune ». Chacun des côtés de ce carré peut accueillir une dizaine de terres. Au centre de la commune se trouvent l'église, le presbytère, le cimetière, les boutiques d'artisans, etc.

Un mémorial aux premières familles a été érigé dans l'arrière-cour de l'église. (Illustré en page couverture) « Venues la

Le quartier en étoile

Les colons français ont investi le territoire sur le modèle des rangs depuis leur arrivée en Nouvelle-France. Ce mode d'occupation de l'espace favorisait une utilisation maximale du territoire, mais freinait la création d'agglomération. Au début du 16^e siècle, des Jésuites choisissent d'utiliser un découpage « des terres en étoile (...) inspiré de Palmanova, première ville italienne édifiée selon ce modèle en 1593. (...) Ses rues rayonnent du centre vers la périphérie. » Cette disposition « favorise la formation d'un noyau villageois. Établis près du chemin qui borde la commune, les habitants développent un esprit communautaire et un sentiment d'appartenance au Trait-Carré. Ici, on s'entraide, on se serre les coudes. » (Moulin des Jésuites, 2009)



plupart de Normandie, de Charente-Maritime ou du Poitou, ces familles souches ont désormais leur mémorial, derrière la bibliothèque de Charlesbourg, dans le Trait-Carré. » (Ville de Québec, 2014a)

Le chemin du Trait-Carré ceinturait la commune et le lien avec la ville était assuré par le Chemin de Charlesbourg, aujourd'hui la 1^{re} Avenue. Le Chemin Saint-Pierre, devenu le boulevard Henri-Bourassa, assurait la liaison avec les établissements plus au nord. (Moulin des Jésuites, 2009)

L'arrondissement de Charlesbourg offre un mélange « d'ancien et de moderne », de « rural et urbain ». (Ville de Québec, 2014b) L'arrondissement historique du Trait-Carré regroupe pas moins de 27 bâtiments d'intérêt patrimonial dont quatre appartiennent à la ville de Québec. Parmi elles, la maison Pierre-Lefebvre (galerie d'art) et le Moulin des Jésuites (centre d'interprétation de l'histoire du Trait-Carré). Ce bâti historique côtoie les habitations résidentielles de facture plus moderne. Le territoire est urbanisé, mais dans sa partie nord, le relief montagneux constitue une contrainte naturelle à l'expansion urbaine. Des terres agricoles

sont encore en exploitation et le seul vignoble de la ville de Québec se trouve dans cet arrondissement. (CSSS-QN, 2012)

L'arrondissement de Charlesbourg couvre 65,8 km², soit 12 % du territoire de la ville de Québec. (Ville de Québec, 2014a) Les limites de l'arrondissement correspondent à celles de l'ancienne ville de Charlesbourg. À l'ouest, les arrondissements Les Rivières et La Haute-Saint-Charles; au sud, La Cité-Limoilou; à l'est, Beauport – qui longe aussi la limite sud – et finalement, au nord, la MRC de La Jacques-Cartier, avec ses villes Stoneham-et-Tewkesbury et Lac Beauport.

Les quartiers de l'arrondissement

Malgré que l'arrondissement de Charlesbourg ait maintenu les limites de la ville d'autrefois, il existe de multiples lieux d'appartenance : paroisses, corporation de loisirs, districts électoraux, territoires de CLSC, etc. Cette multitude ne fait toutefois pas fi de l'appartenance commune à la ville d'antan. L'arrondissement de Charlesbourg est formé de six quartiers dont deux ont des dénominations officielles : le quartier Notre-

Dame-des-Laurentides – NDL pour les locaux – et le quartier des Jésuites. Les autres quartiers sont désignés par des numéros. Les quartiers à numéro recevront un nom officiel lorsqu'un conseil de quartier sera formé et adoptera un nom officiel.

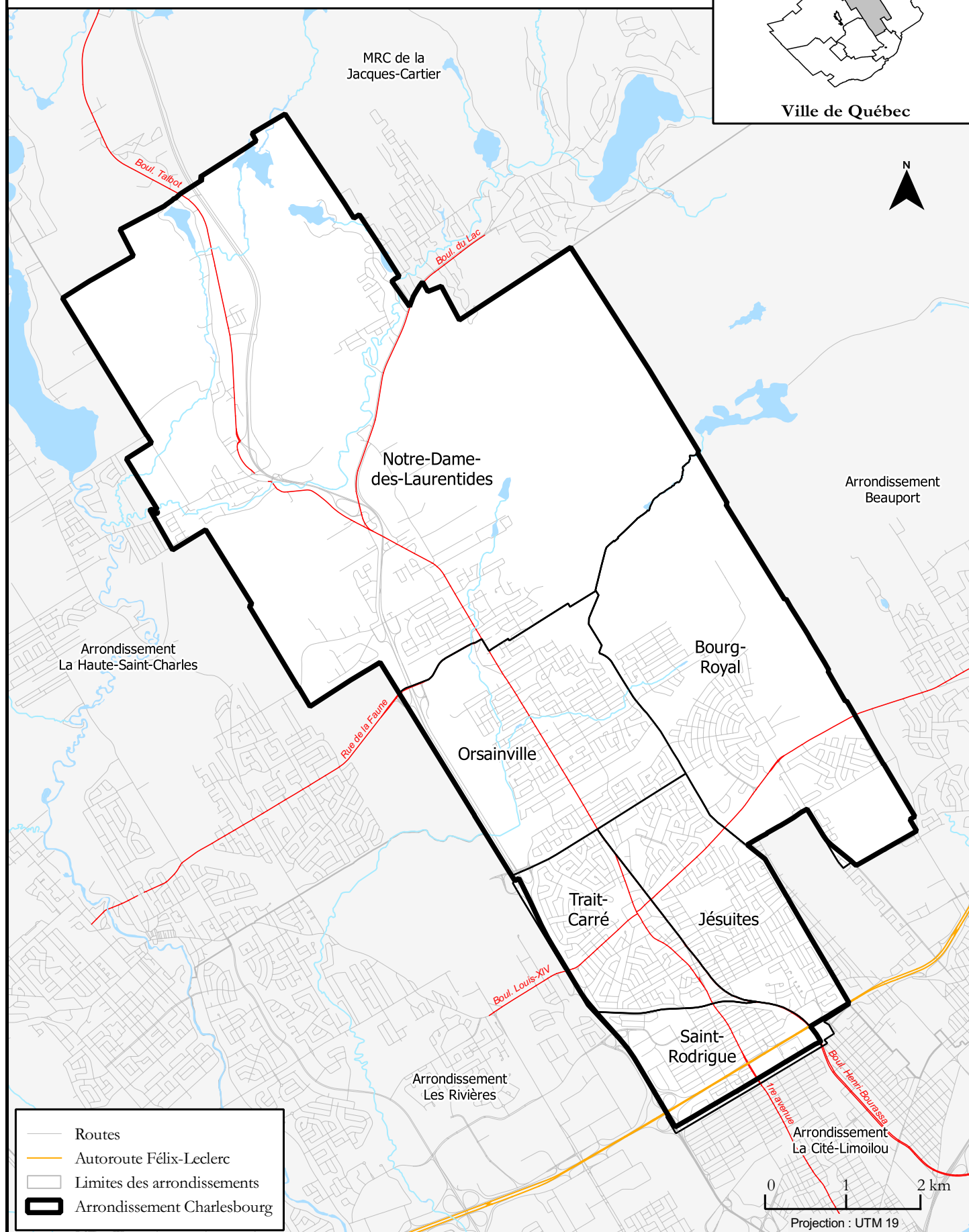
Notre-Dame-des Laurentides	Désigné par le nom de la municipalité et de la paroisse qui l'ont vu naître, ce quartier existe depuis 1909. Il comprend des collines boisées et quelques lacs. Notre-Dame-des-Laurentides trace les limites entre la ville et la campagne.
St-Pierre, quartier 4-2	C'est un quartier où les maisons unifamiliales sont nombreuses. L'agriculture y est présente jusqu'au milieu de années '30, période à laquelle le secteur se développe vers le nord et vers Beauport.
Bourg-Royal, quartier 4-3	Le Carré du Tracy est le noyau central de ce quartier, qui évolue rapidement depuis la création d'un nouveau secteur résidentiel – celui de la Montagne des Roches – entre 2001 et 2006. (CSSS-QN, 2012)
Le Trait-Carré, quartier 4-5	Aussi appelé Charlesbourg-Centre. Le quartier est surtout marqué par la présence du Trait-Carré et des éléments du patrimoine historique et culturel qui l'ont défini.
Des Jésuites	Nommé pour les premiers propriétaires de la seigneurie. Ce quartier est principalement résidentiel.
Saint-Rodrigue, quartier 4-6	Ce secteur présente une occupation résidentielle de forte densité. On y trouve ainsi un grand nombre de logements locatifs.

Des informateurs clés mentionnaient que « Des Jésuites, Notre-Dame-des-Laurentides, ça, ça existe. Mais les autres [noms] ne sont pas utilisés. » Ils affirmaient se référer aux quartiers avec les chiffres qui servent d'identifiant sur les cartes, mais précisait que cette dénomination « ne nous parle pas. » (Informateur clé, 2013) Ils emploient alors les différentes appellations utilisées par la population locale dont les noms de paroisses. « Ce que j'entends souvent, en langage populaire, c'est Saint-Rodrigue, Trait-Carré, Jésuites, Bourg-Royal, Orsainville, NDL [Notre-Dame-des-Laurentides]. C'est ça qu'on entend. » (Informateur clé, 2013)

Le réseau routier alimente l'arrondissement de toutes parts. L'autoroute Félix-Leclerc le borde au sud, tandis qu'à l'ouest, le boulevard Laurentien donne un accès direct au centre-ville de Québec. Plusieurs artères importantes traversent également l'arrondissement : la 80^e rue, le boulevard Henri-Bourassa, la 1^{re} Avenue, le boulevard du Jardin et l'avenue Notre-Dame.

D'abord territoire agricole, Charlesbourg est devenu une destination de villégiature pour les résidents de Québec au cours de la première moitié du 20^e siècle. Par la suite, l'urbanisation prend le pas sur l'agriculture et Charlesbourg devient une banlieue jusqu'au moment de sa fusion avec la ville de Québec en 2002. Aujourd'hui, les boisés, les friches, les zones humides et les terres agricoles occupent encore plus de 60% de son territoire. Quelques cours d'eau serpentent le territoire de l'arrondissement - dont les

Figure 2. Carte de localisation de l'arrondissement de Charlesbourg dans la région de la Capitale-Nationale



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

rivières Duberger, Jaune, des Sept-Ponts, des Roches et des Commissaires. (Ville de Québec, 2005) – et plusieurs parcs d'importance y font bonne figure, dont le plus grand parc de l'arrondissement, le parc de la Montagne des Roches (qui présente 3 km de sentiers) et le parc des Moulins, constitué d'une partie des terrains de l'ancien jardin zoologique. (Ville de Québec, 2014a)

I.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

Ancien territoire agricole, l'arrondissement de Charlesbourg est aujourd'hui une banlieue animée dans laquelle dominent les zones résidentielles ainsi que d'importants espaces verts. Ce chapitre explore la progression de la population de l'arrondissement, de la Ville de Québec et de la région de la Capitale-Nationale au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Les informations sur la densité permettent d'identifier les zones où les demandes de services peuvent être importantes.

Évolution de la population générale, Capitale-Nationale (région)

Dans la région de la Capitale-Nationale (03) (Tableau 1), seules les MRC de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011. Leurs populations ont diminué de 2,2 % et 0,8 % respectivement, ce qui représente des diminutions de 151 et de 132 habitants.

Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011

Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Québec (province)	7 546 131	7 903 001	4,7
Capitale-Nationale (région)	661 060	700 616	5,9
MRC de Charlevoix	13 190	13 338	1,1
MRC de Charlevoix-Est	16 372	16 240	- 0,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 015	26 172	13,7
MRC de La Jacques-Cartier	29 738	36 883	24
MRC de L'Île-d'Orléans	6 862	6 711	- 2,2
MRC de Portneuf	46 507	49 370	6,2
Québec (TÉ)	525 376	551 902	5,0
Notre-Dame-des-Anges	437	394	- 9,8
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 516	16 745	1,4
Ville de Québec	491 142	516 622	5,2
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 281	18 141	5,0
Wendake*	1 752	1 846	5,4

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006 et, pour Wendake, * ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré ont, à l'opposé, connu les croissances les plus importantes de la région, leurs populations ayant augmenté de 24 % et de 13,7 % respectivement, ce qui signifie qu'il y a 7 145 habitants de plus dans la MRC de La Jacques-Cartier, et 3 157 de plus dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.



Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

Dans le tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les six arrondissements de la ville de Québec, les villes de L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas disponibles à Statistique Canada.

Évolution de la population générale, Ville de Québec

La Ville de Québec compte 516 620 habitants en 2011 (268 005 hommes; 248 620 femmes). La densité moyenne de population sur le territoire de la ville se situait ainsi à 1 137 personnes par km². Par rapport à 2006, la ville a connu un accroissement de 5,2 % de sa population entre 2006 et 2011. Cette croissance est un peu moins rapide que celle de la région de la Capitale-Nationale (5,9 %), mais est légèrement supérieure à la croissance démographique provinciale (4,7 %).

Le Tableau 2 présente les variations démographiques entre 2006 et 2011 pour les arrondissements de la ville. L'arrondissement de Charlesbourg a connu une augmentation démographique importante au cours de cette période, puisque 5 945 personnes se sont ajoutées à la population. Cela représente une hausse de 8,2 % par rapport à 2006. Cette augmentation est la deuxième plus importante de la ville de Québec, après Les Rivières (15,3 %). Ainsi, en 2011, Charlesbourg accueille 78 755 habitants, 37 595 hommes et 41 160 femmes.

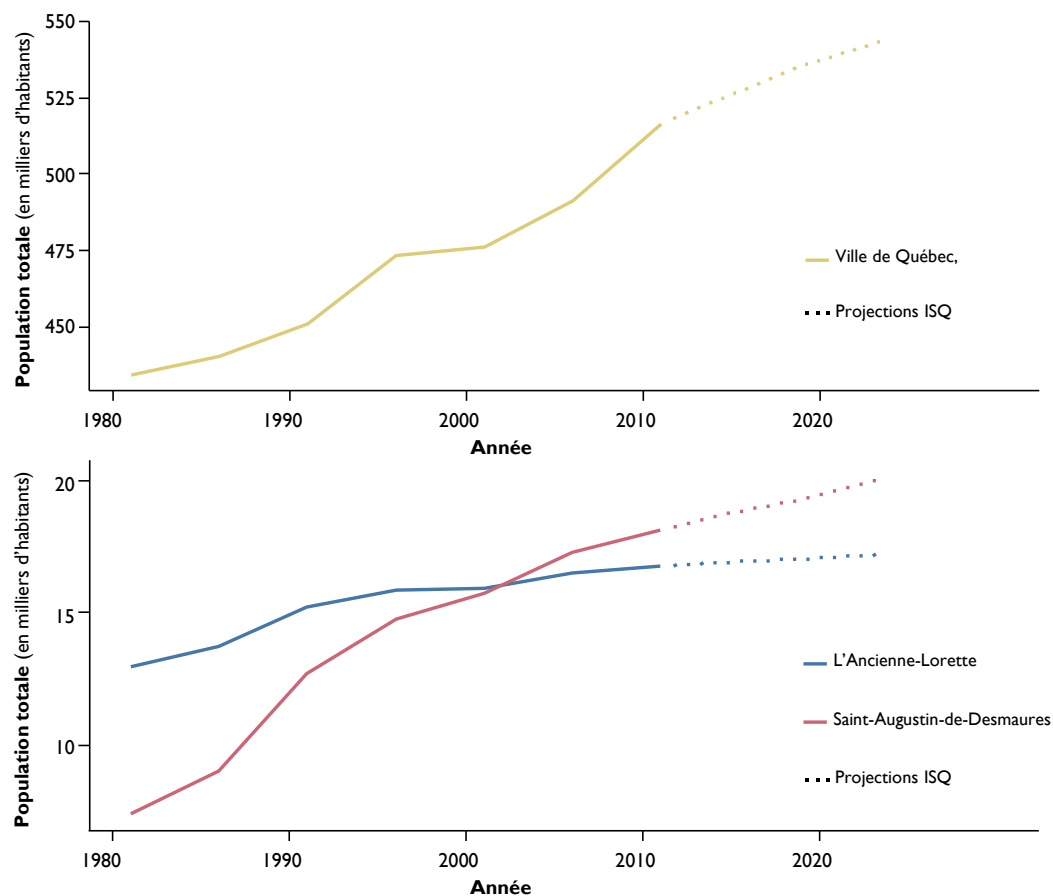
Tableau 2. Variation de la population totale, Ville de Québec, 2006-2011

Lieu	2006	2011	Variation de 2006 à 2011 (en %)
Ville de Québec	491 140	516 620	5,2 %
Beauport	74 740	77 905	4,2 %
Charlesbourg	72 810	78 755	8,2 %
La Cité-Limoilou	107 835	106 905	-0,9 %
La Haute-Saint-Charles	74 070	79 950	7,9 %
Les Rivières	59 920	69 070	15,3 %
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	101 735	104 035	2,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2011.

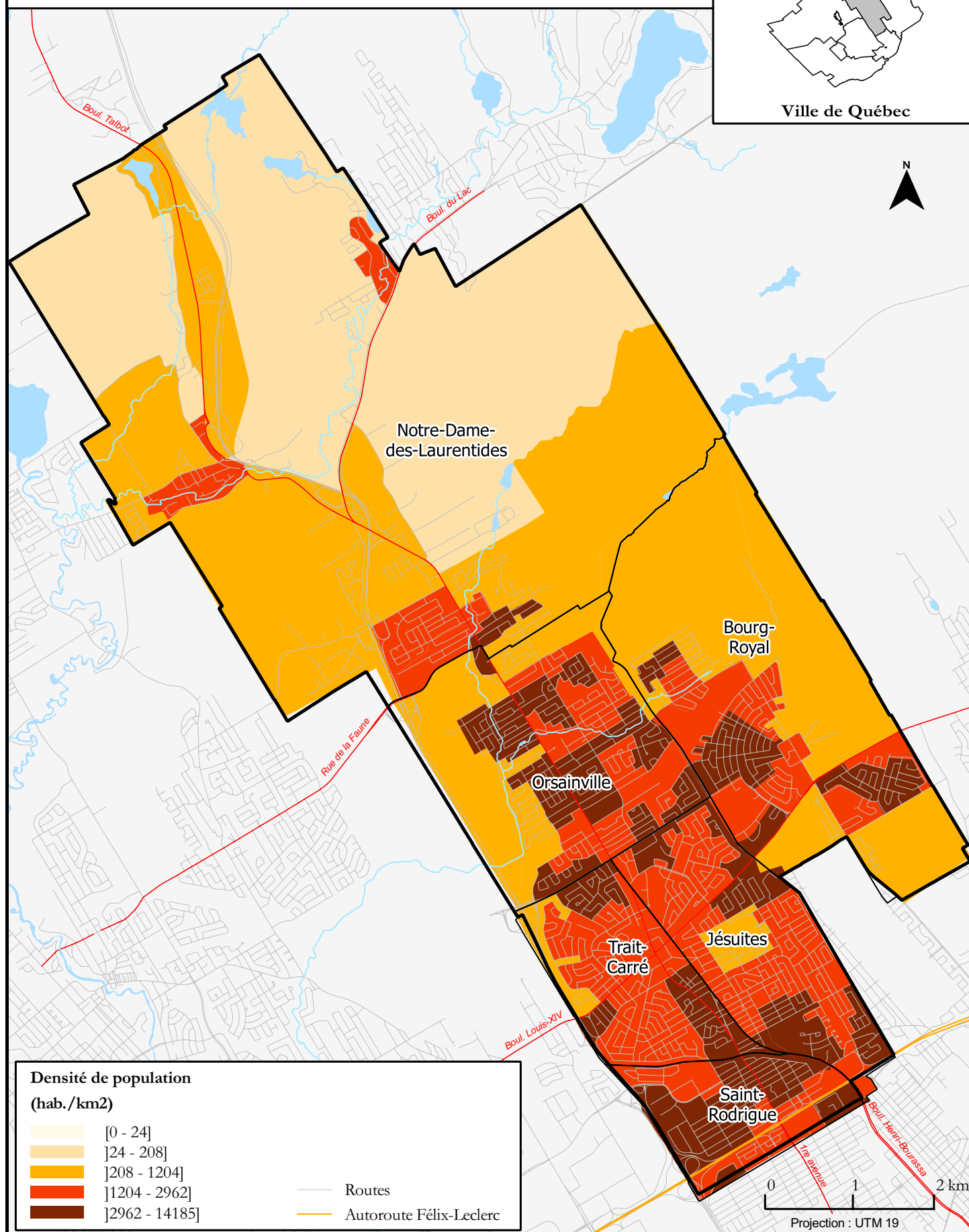
Selon les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ, 2009a), la population de la région de la Capitale-Nationale continuera d'augmenter d'ici 2024, quoique la croissance démographique pour les villes comprises dans le territoire équivalent de Québec (Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures) ne se fera pas au même rythme (Figure 3; Annexe 1).

**Figure 3.
Évolution
de la
population
totale,
1981-2024,
Ville de
Québec et
villes
incluses
dans le
territoire
équivalent
(TÉ) de
Québec**



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, compilation de la CMQ et ISQ (2009b). Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.

Figure 4. Carte de la densité de population
de l'arrondissement de Charlesbourg, 2011



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

La figure du haut illustre l'évolution de la population de 1981 à 2011 ainsi que les projections démographiques de l'ISQ pour la ville de Québec jusqu'en 2024. La figure du bas fait de même pour les deux autres villes du territoire équivalent de Québec.

Densité de population, Charlesbourg

En 2011, les 78 755 habitants de Charlesbourg étaient répartis sur une superficie de 65,8 km². Cela représente une densité de population moyenne 1 198 habitants par km², une densité similaire à la moyenne de la ville de Québec, qui était de 1 137 personnes par km². Cette densité est toutefois variable dans les différents secteurs de l'arrondissement (voir carte à la Figure 4). Les secteurs les plus densément peuplés présentent des densités de population de 2 962 habitants par km², et se situent tout particulièrement aux alentours de l'axe commercial du boulevard Henri-Bourassa, le long du boulevard Jean-Talon, dans le quartier 4-6 au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, et à l'ouest du Carré de Tracy. Il est possible de les identifier par leur couleur foncée, indiquant qu'un plus grand nombre de personnes vivent dans ces secteurs.

Indice de défavorisation sociale et matérielle

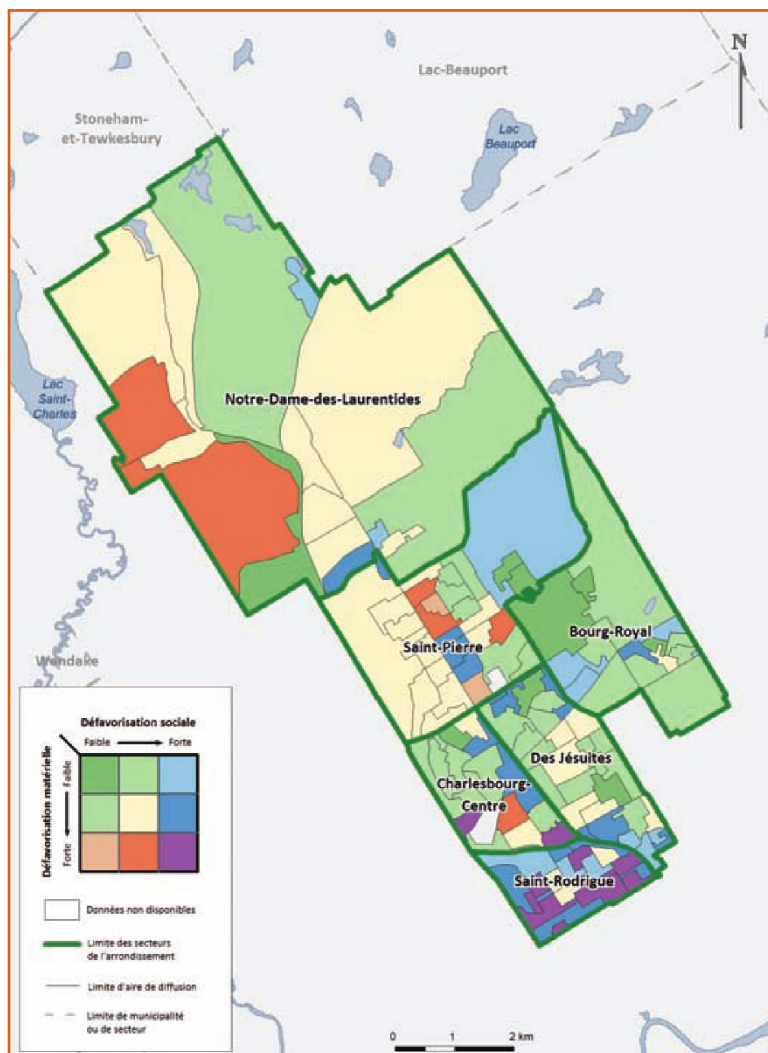
Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le « concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales. (Voir *Lexique*)

familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

L'indice de défavorisation permet ainsi de qualifier le niveau de défavorisation sociale et matérielle d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a permis la réalisation de la carte présentée à la figure 6 résulte d'une analyse dont le territoire de référence est « celui de chacun des anciens territoires des CLSC de la Jacques-Cartier, La Source et Orléans. » (CSSS-QN, 2012) Ainsi, les aires de diffusion en forte ou en faible défavorisation le sont par rapport à l'ensemble du territoire retenu. La distribution des valeurs de défavorisation notées en quartile, c'est-à-dire en groupe représentant 25 % de la population. Le premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3

Figure 5. Carte de l'indice de défavorisation sociale et matérielle, Charlesbourg, 2006



Source : CSSS-QN, *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord*, juin 2012, données de 2006, p. 136.

(■, ■, ■). Les quartiles médians forment le groupe 2 (■, ■, ■).

La carte est tirée du portrait sur la défavorisation publié en 2012 par le CSSS de Québec-Nord (CSSS-QN), et est basée sur les données du recensement de 2006. Elle trace le portrait de la réalité socio-économique de l'arrondissement de Charlesbourg. À première vue, il est possible de voir que les quartiers Bourg-Royal (4-3) et des Jésuites présentent une forte proportion d'aires de diffusion (AD) à faible défavorisation sociale ou matérielle (■, ■). « On peut observer une forte défavorisation matérielle et sociale avec concentration dans la partie sud de l'arrondissement puis, des zones étalées de forte défavorisation matérielle et d'autres, de forte défavorisation sociale. » (CSSS-QN, 2012)

Combinés, les deux types de défavorisation (sociale et matérielle) donnent des secteurs dans le groupe le plus défavorisé (■, ■, ■). Il est aussi possible de voir que dans le quartier Saint-Pierre [4-2] il y a des secteurs où la défavorisation

matérielle est moyenne, mais où la défavorisation sociale est forte (■), « plus de 39 % de sa population se retrouvant dans le quartile le plus défavorisé sur la composante matérielle. » (CSSS-QN, 2012) Le portrait du CSSS-QN souligne de plus que le sud du territoire du CLSC La Source – secteur Saint-Rodrigue [quartier 4-6] – présente une défavorisation matérielle et sociale plus marquée. « Le secteur de Saint-Rodrigue est constitué de 19 aires de diffusion et parmi celles-ci, 11 présentent une défavorisation matérielle et sociale moyenne et forte [■, ■]. » (CSSS-QN, 2012)

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Comme il a été mentionné plus tôt, la population de Québec vieillit. Trois indicateurs révèlent ce phénomène : l'évolution du nombre et de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l'âge médian.

Le tableau 3 montre que 80,3 % des aînés de la Capitale-Nationale résident dans le territoire équivalent de Québec (qui comprend la ville de Québec). Il n'est donc pas surprenant que le pourcentage d'aînés de ces deux territoires soit semblable; 18 % dans Québec TÉ et 17,6 % dans la région de la Capitale. En comparant la proportion d'aînés du territoire équivalent par rapport aux MRC de la région, il apparaît que Québec TÉ se situe dans la moyenne de ses voisines, même si la proportion d'aînés est supérieure à la moyenne de la province.

Tableau 3. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans + (N)	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population totale	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population aînée de la Capitale-Nationale
Le Québec	7 903 001	1 257 685	15,9%	—
Capitale-Nationale (région)	700 616	123 465	17,6%	100%
MRC de Charlevoix	13 338	3 100	23,2%	2,5%
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8%	2,7%
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 172	4 360	16,7%	3,5%
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3%	1,2%
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6%	2,3%
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7%	7,5%
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0%	80,3%

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, produit de données no. 98-312-xcb2011006.

Groupes d'âge

En rapprochant la loupe vers les arrondissements de la ville, le tableau 4 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour les arrondissements, pour la ville de Québec ainsi que pour le Québec dans son ensemble. Il permet de voir qu'en 2011, le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus dans la ville de Québec représente près d'une personne sur cinq (18,1%). L'analyse montre aussi l'importance de ce groupe par rapport à la population en général, de même que celle de la proportion du groupe des personnes de 75 ans et plus. Les données détaillées sont présentées à l'Annexe 2.

Au Québec, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est égale à celle des personnes âgées de moins de 14 ans en 2011. La situation est autre dans la ville de Québec où la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus atteint 18,2 %, alors que le groupe des personnes âgées entre 0 et 14 ans représente 13,1 % dans la province.

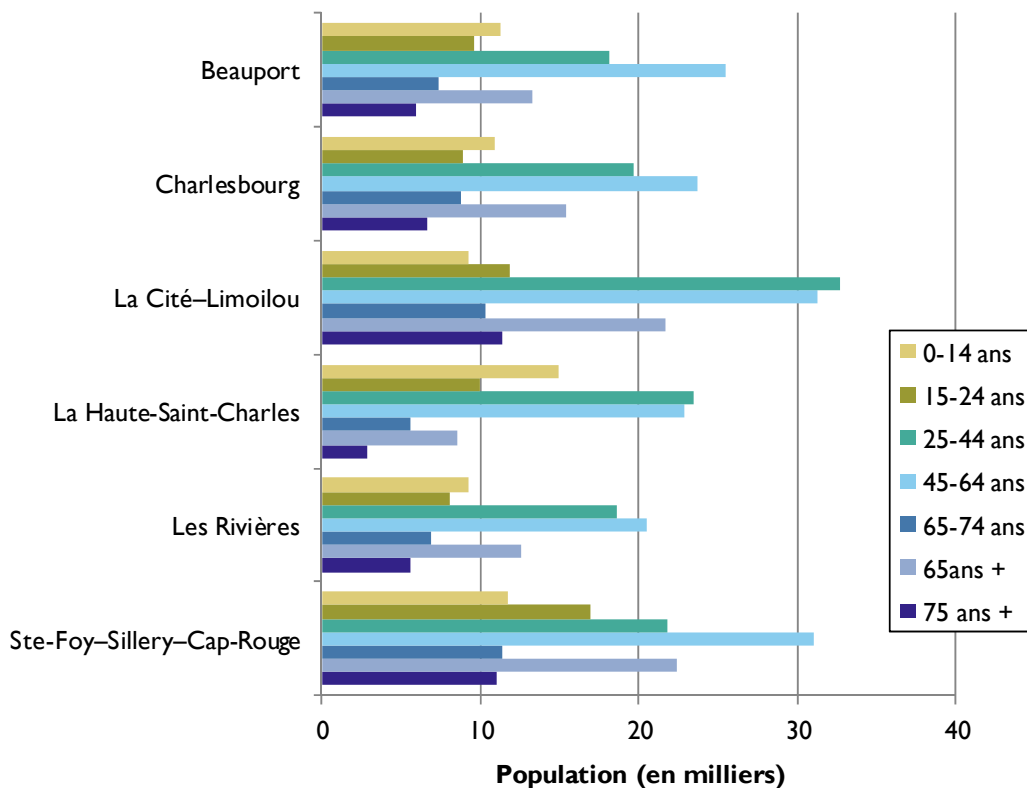
Tableau 4. Proportion (%) par groupe d'âge, Ville de Québec, par arrondissement, 2011

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +	65ans +
Le Québec	15,9 %	12,4 %	25,8 %	29,9 %	8,8 %	7,1 %	15,9 %
Ville de Québec	13,1%	12,7%	26,0%	30,0%	9,7%	8,4%	18,2%
Beauport	14,5%	12,4%	23,3%	32,8%	9,4%	7,6%	17,0%
Charlesbourg	13,9%	11,3%	25,0%	30,1%	11,1%	8,5%	19,7%
La Cité-Limoilou	8,6%	11,1%	30,7%	29,2%	9,6%	10,7%	20,3%
La Haute-Saint-Charles	18,8%	12,5%	29,4%	28,7%	7,0%	3,7%	10,7%
Les Rivières	13,4%	11,7%	26,9%	29,8%	10,1%	8,1%	18,2%
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	11,4%	16,3%	21,0%	29,8%	11,0%	10,6%	21,6%

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, produit no. 98-312-xcb2011006 (pour la province de Québec) et produit no. LdrProfil11-ARR_2011 (arrondissements et ville de Québec).

Les données populationnelles de l'arrondissement de Charlesbourg présentent un portrait qui se situe dans la moyenne de la ville de Québec. La proportion d'enfants (0-14 ans) se situe à 13,9 % (représentant 10 960 personnes), une proportion légèrement au-dessus de la ville de Québec à 13,1 %. Charlesbourg présente une proportion légèrement plus élevée de personnes âgées de 65 à 74 ans (11,1 %) que la ville de Québec (9,7 %), alors que les proportions sont semblables pour le groupe des personnes âgées de 75 ans et plus ($\approx 8,5$ %).

Figure 6.
Nombre de
personnes
par groupe
d'âge,
Ville de
Québec,
2011



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 et de 2011, Produit no. LdrProfil11-ARR_2011.

Ainsi, le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus est proportionnellement plus important à Charlesbourg que dans l'ensemble de la ville de Québec, et ce principalement à cause d'une plus forte proportion de personnes du groupe des 65 à 74 ans. Ce sont Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et La Cité–Limoilou qui regroupent les plus fortes proportions de personnes âgées de 75 ans et plus de la ville, soit 10,6 % et 10,7 % ou un peu plus d'une personne sur 10. Ces sont aussi ces deux arrondissements qui regroupent les plus petites proportions de personnes de moins de 14 ans.

La combinaison des deux groupes d'âge considérés comme étant « actifs » sur le marché de l'emploi (25-44 ans et 45-64 ans) permet de constater que 55,1 % des résidents de Charlesbourg sont dans cette catégorie d'âge, soit 43 390 personnes, proportion presque égale à celle du Québec (55,7 %). Ces personnes représentent plus de la moitié de la population dans tous les arrondissements de la ville de Québec, leur proportion se situant entre 50,8 % (Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge) et 59,9 % (La Cité–Limoilou).

Tableau 5. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, par ville et par arrondissement, Québec (TÉ), 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'aînés par rapport à la population...	
			...totale de la ville ou de l'arrondissement	...aînée du territoire équivalent de Québec
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0%	100,0%
Notre-Dame-des-Anges *	394	370	93,9%	0,4%
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 745	2 915	17,4%	2,9%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	18 141	1 900	10,5%	1,9%
Wendake **	1 445	200	13,8%	–
Ville de Québec	516 622	93 990	18,2%	94,8%
Arr. Beauport	77 895	13 270	17,0%	13,4%
Arr. Charlesbourg	78 755	15 485	19,7%	15,6%
Arr. La Cité–Limoilou	106 915	21 715	20,3%	21,9%
Arr. La Haute-Saint-Charles	79 930	8 520	10,7%	8,6%
Arr. Les Rivières	69 080	12 570	18,2%	12,7%
Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	104 050	22 425	21,6%	22,6%

* La municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges est enclavée dans l'arrondissement La Cité–Limoilou et est entièrement occupée par l'Hôpital général de Québec et par les édifices religieux liés à l'hôpital (le monastère des Augustines, l'église Notre-Dame-des-Anges et un musée).

** En 2012, personnes habitant sur la réserve seulement. Données du CNHW.

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit de données 98-312-xcb2011006 et Données du CNHW.

Le Tableau 5 montre le nombre et la proportion d'aînés dans le territoire équivalent de (TÉ) Québec, de même que dans les villes et les arrondissements qui la composent.

L'arrondissement de Charlesbourg se situe un peu au-dessus (19,7 %) de la moyenne territoriale (18,2 %) en ce qui a trait à la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus.

Le territoire équivalent (TÉ) de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Malgré qu'il soit au quatrième rang par rapport aux autres arrondissements en ce qui a trait à la taille de sa population, Charlesbourg regroupe la troisième plus forte proportion d'aînés du TÉ de Québec. En effet, 15,6 % de la population aînée du territoire équivalent de Québec vit dans l'arrondissement de Charlesbourg.

En 2011, près d'un habitant de la ville de Québec sur cinq (18,2 %) est âgé de 65 ans et plus. Cela représente une hausse par rapport à 2006, alors que cette proportion s'établissait à 16,2 % (Tableau 6). La

proportion d'aînés a augmenté dans tous les arrondissements entre 2006 et 2011, sauf dans La Cité-Limoilou, où elle est demeurée relativement stable, passant de 20,4 % à 20,3 %. L'augmentation de la proportion d'aînés dans la Ville de Québec est supérieure à celle recensée au niveau provincial (de 14,3 % à 15,9 %) mais elle est légèrement inférieure à celle de la Capitale-Nationale (de 15,2 % à 17,6 %).

Le nombre et la proportion d'aînés dans Charlesbourg a aussi augmenté de façon importante entre 2006 et 2011. Le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de plus de 3 000 personnes pour s'établir à 15 485 personnes en 2011. Cela représente une hausse de 25 % du nombre d'aînés dans l'arrondissement. Leur proportion est ainsi passée de 17 % à près de 20 % en cinq ans dans ce secteur. C'est la troisième plus forte augmentation du nombre d'aînés de la ville de Québec, après La Haute-Saint-Charles et Les Rivières.

Tableau 6. Variation de la population âgée de 65 ans et plus, en nombre et en proportion de la population totale, Ville de Québec, 2006 et 2011

Lieu	2006		2011	
	N 65 ans et plus	% par rapport à population générale	N 65 ans et plus	% par rapport à population générale
Le Québec	1 080 295	14,3 %	1 257 685	15,9 %
Capitale-Nationale (région)	101 944	15,2 %	123 465	17,6 %
Ville de Québec	79 340	16,2 %	93 980	18,2 %
Beauport	10 935	14,6 %	13 270	17,0 %
Charlesbourg	12 430	17,1 %	15 485	19,7 %
La Cité-Limoilou	21 990	20,4 %	21 715	20,3 %
La Haute-Saint-Charles	6 385	8,6 %	8 520	10,7 %
Les Rivières	8 985	15,0 %	12 570	18,2 %
Sainte-Foy-Sillery –Cap-Rouge	18 600	18,3 %	22 425	21,6 %

Source: Statistique Canada, *Recensement de 2006 et de 2011*, produit no. LdrProfil11-ARR_2011; *Âge et sexe*, chiffres de 2006 pour les deux sexes, pour le Canada, les provinces et les territoires - Données intégrales (100 % et CMQ (2011), *Population âgée de 65 ans et plus sur le territoire des municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2011*.

L'âge médian est l'âge

« qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... »

(Statistique Canada, 2013)

Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

C'est à Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge que la proportion d'ânés est la plus élevée, plus d'une personne sur cinq de cet arrondissement est âgée de 65 ans et plus (21,6 %). À l'opposé, La Haute-Saint-Charles possède la moins grande proportion d'ânés, puisqu'un peu plus d'une personne sur dix est âgée de 65 ans et plus. Le nombre d'ânés dans la Haute-Saint-Charles a tout de même augmenté de 33 % entre 2006 et 2012, passant de 6 385 à 8 520.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus d'ici 2031, et ce,

dans tous les territoires de la Capitale-Nationale. Cette proportion atteindrait 29,1 % pour l'ensemble de la Capitale-Nationale au cours de cette période (Tableau 7), une augmentation un peu plus forte que dans l'ensemble du Québec, où la proportion des ânés atteindra 26 % en 2031.

L'âge médian était 42 ans en 2006, pour l'ensemble de la population du territoire équivalent (TÉ) de Québec (villes de Québec, de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette combinées). C'était un peu plus élevé que l'âge médian du Québec (40,5 ans) la même année. Selon les projections démographiques produites par l'ISQ (2009), l'âge médian de Québec TÉ grimperait à 47,7 ans en 2031 et celui de la province à 45,2 ans. La région demeurerait ainsi plus âgée, mais la progression de l'âge médian se ferait au même rythme que dans l'ensemble du Québec.

Tableau 7. Évolution de la proportion d'ânés et de l'âge médian de la population, entre 2006 et 2031, Capitale-Nationale

Lieu	Proportion des 65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ (2009a), *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Dans Charlesbourg, l'âge médian était de 44,8 ans pour la population totale de l'arrondissement en 2011. Ainsi, cet âge médian est légèrement supérieur à l'ensemble

de la ville de Québec cette année-là, où il se situe à 43,5 ans. Cela dit, selon les projections démographiques du vieillissement produites par l'ISQ (2009), la Capitale-Nationale comptera 29 % de personnes âgées de 65 ans et plus et un âge médian de 48 ans en 2031. En 2006, sa proportion d'âinés était de 17 % comme l'indique le tableau 7.

Figure 7.
Évolution de
la proportion
des personnes
âgées de
65 ans
et plus,
Capitale-
Nationale,
1996-2024

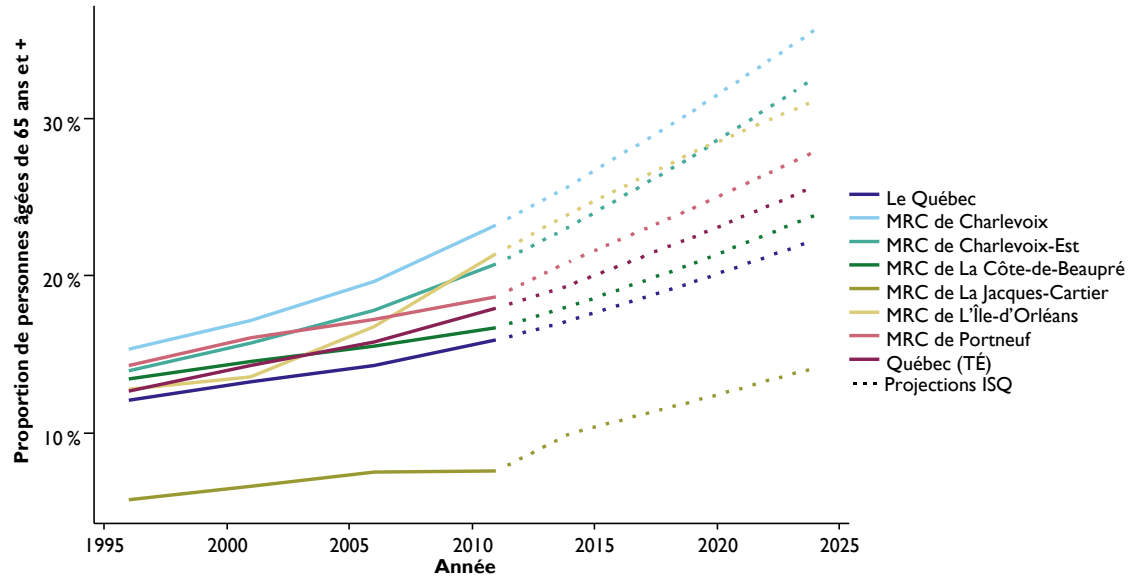
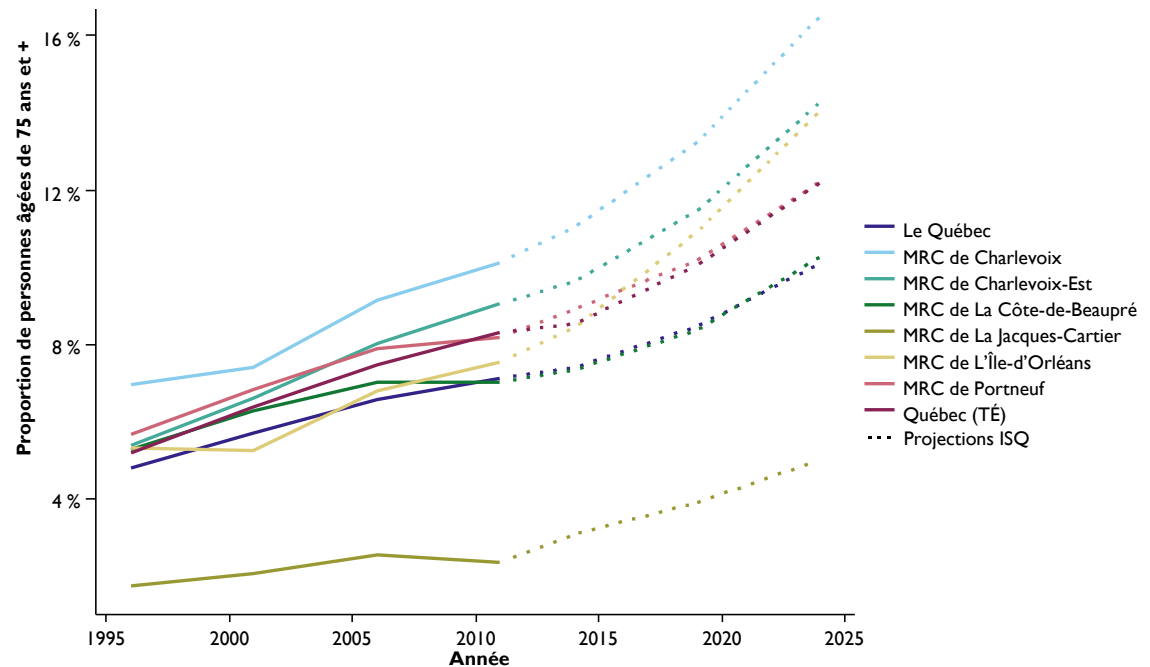


Figure 8.
Évolution de
la proportion
de personnes
âgées de
75 ans
et plus,
Capitale-
Nationale,
1996-2024



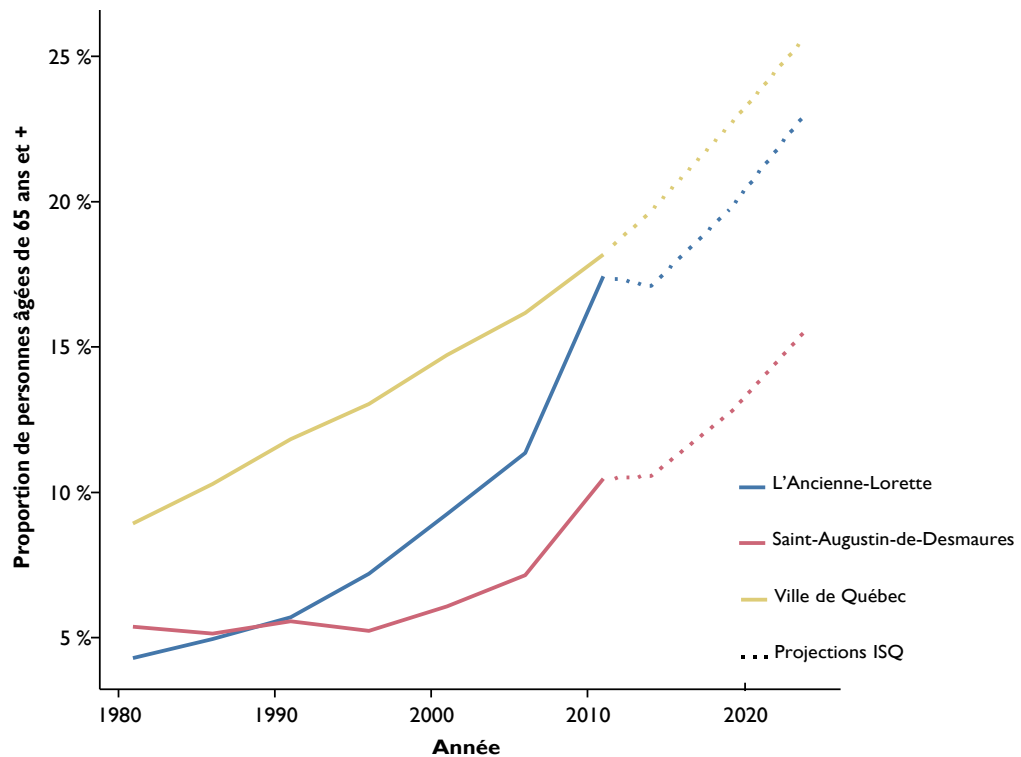
Source : ISQ (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus dans la Capitale-Nationale se traduit par une progression de leur proportion au sein de l'ensemble de la population, tel qu'illustré à la Figure 7. En effet, afin de contribuer à la planification des années à venir, la figure du haut présente l'évolution de la proportion d'âinés au Québec dans son ensemble, dans les MRC de la Capitale-Nationale ainsi que dans le

territoire équivalent de Québec. La figure combine les données de recensement entre 1996 et 2011 et les projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec, effectuées sur la base du recensement de 2006, pour les vingt années à venir. Alors que tous ces territoires verront la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus augmenter au cours des vingt prochaines années, il est intéressant de noter que la MRC la « plus jeune », la MRC de La Jacques-Cartier, connaîtra une augmentation rapide de la proportion d'âinés à partir de 2015.

La Figure 8 montre, quant à elle, l'évolution de la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus dans ce même secteur géographique. (Détails à l'Annexe 3) Il apparaît que les personnes de ce groupe d'âge seront non seulement plus nombreuses, mais constitueront une proportion grandissante de la population en général. Il est connu que les besoins en services et en soins de santé augmentent plus rapidement chez les personnes âgées de 75 ans et plus; ces projections donnent matière à réflexion.

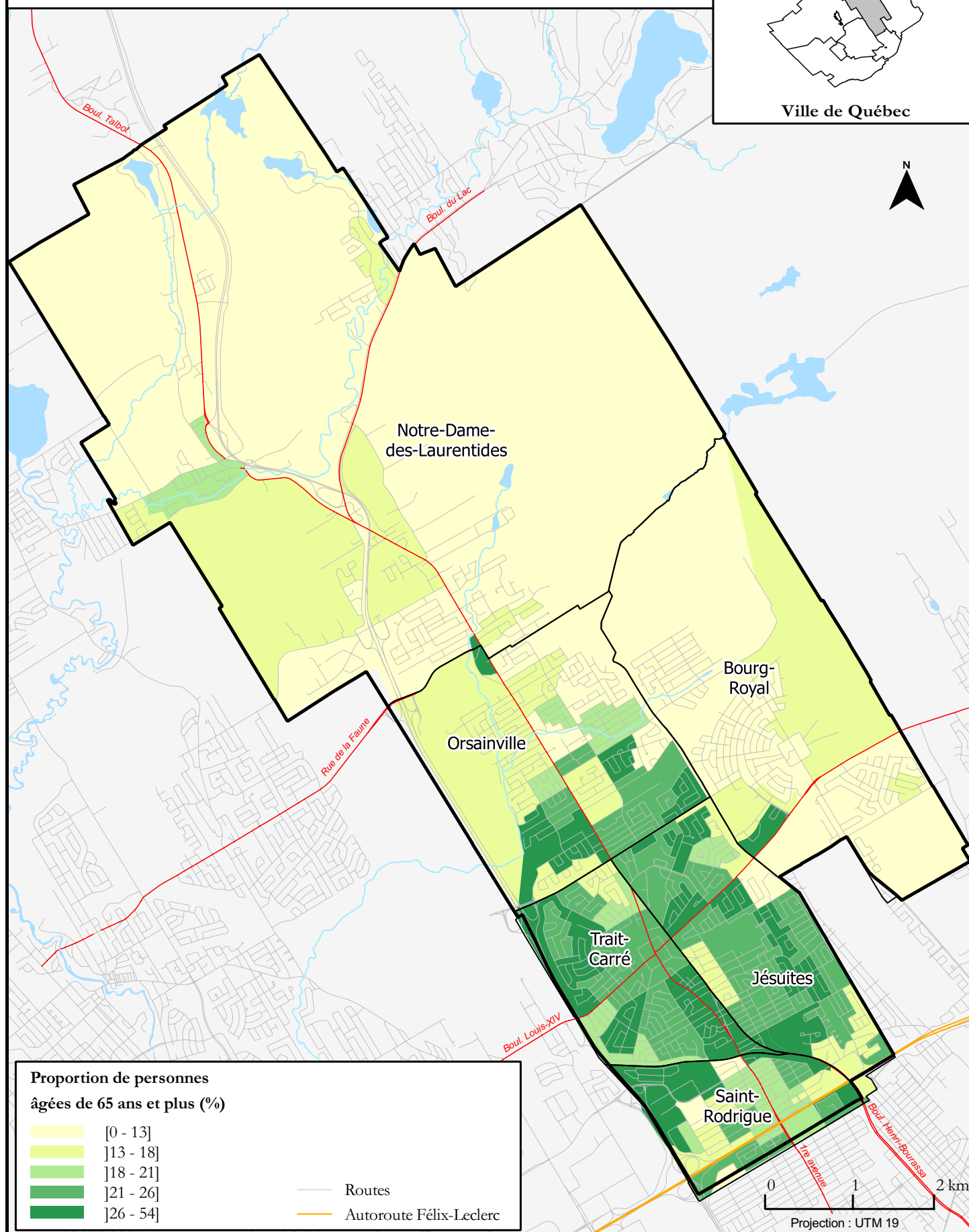
Figure 9.
Évolution
de la
proportion
des
personnes
âgées de
65 ans et +,
entre 1981 et
2024,
Québec (TÉ)



Source : Statistique Canada, *Recensement 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ (2010)
Projection de la population des municipalités 2009-2024.

Finalement, la Figure 9 montre l'évolution pour la ville de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, qui composent le TÉ de Québec, de 1981 à 2024. (Détails à l'Annexe 3) Il en ressort que la Ville de Québec est celle qui comprend actuellement la plus grande proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, mais les deux plus petites villes de ce secteur connaîtront une croissance accélérée de cette proportion au cours des prochaines années.

Figure 10. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, arrondissement de Charlesbourg



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

En 2011, certains secteurs de l'arrondissement de Charlesbourg se caractérisent par la présence d'une forte proportion d'âinés comme en témoigne la carte montrant la proportion de personnes de 65 ans et plus (Figure 10). Plusieurs secteurs ont une proportion de personnes âgées de 65 ans et plus se situant entre 15 % et 47 %. Il s'agit de secteurs dans le quartier résidentiel à proximité du boulevard de L'Atrium dans le quartier 4-6; dans les secteurs sud-est et nord-ouest du quartier 4-5; de même qu'au sud-ouest du boulevard Henri-Bourassa dans le quartier 4-2. « Les âinés sont vraiment ici : Plateau, Saint-Rodrigue (...) au nord, il n'y en a pas. Ce sont [surtout] de jeunes familles. » (Informateur clé, 2013)

Sur la carte, ces zones sont de couleur plus foncée, indiquant une forte proportion d'âinés. À des fins de comparaison, une carte de la proportion de personnes de 65 ans et plus pour l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est disponible à l'Annexe 4. Dans le portrait sur la défavorisation sociale et matérielle effectué par le CSSS-QN, il est indiqué que « le secteur se démarque aussi par sa proportion importante de personnes âgées. La communauté locale Saint-Rodrigue Ouest voit 14,8 % de sa population âgée de 75 ans et plus, comparativement à 6 % pour le secteur La Source. » (CSSS-QN, 2012)

Les hommes et les femmes

Dans le groupe des 65 ans et plus, les hommes sont moins nombreux que les femmes en 2011, dans le territoire équivalent de Québec (Tableau 8). Ce phénomène est le même à la grandeur du territoire de la région de la Capitale-Nationale.

Tableau 8. Distribution des 65 ans et plus, selon le sexe, par municipalité, Québec (TÉ), en 2011

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 à 74 ans	75 ans +	% H 65 ans et +	% H 75 ans et +	65 à 74 ans	75 ans +	% F 65 ans et +	% F 75 ans et +
Québec (TÉ)	99 165	24 115	16 185	40,6 %	35,2 %	29 120	29 745	59,4 %	64,8 %
N.-D.-des-Anges	385	15	55	18,2 %	15,9 %	25	290	81,8 %	84,1 %
L'Ancienne-Lorette	2 935	830	450	43,6 %	39,5 %	965	690	56,4 %	60,5 %
Saint-Augustin-de-Desmaures	1 905	545	310	44,9 %	36,3 %	505	545	55,1 %	63,7 %
Ville de Québec	93 995	22 735	15 385	40,6 %	35,3 %	27 645	28 230	59,4 %	64,7 %
Arr. Beauport	13 280	3 425	2 005	40,9 %	33,9 %	3 940	3 910	59,1 %	66,1 %
Arr. Charlesbourg	15 480	4 000	2 560	42,4 %	38,1 %	4 760	4 160	57,6 %	61,9 %
Arr. La Cité-Limoilou	21 725	4 485	3 545	37,0 %	31,0 %	5 805	7 890	63,0 %	69,0 %
Arr. La Haute-Saint-Charles	8 530	2 730	1 200	46,1 %	40,8 %	2 860	1 740	53,9 %	59,2 %
Arr. Les Rivières	12 565	3 120	2 005	40,8 %	35,8 %	3 845	3 595	59,2 %	64,2 %
Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	22 430	4 975	4 065	40,3 %	36,9 %	6 445	6 945	59,7 %	63,1 %

Source: Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, no 98-311-XCB2011026-03. Les totaux ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes.

Les hommes de la région ne composent en effet que 40,6 % de la population des 65 ans et plus. Leur présence se fait encore plus rare chez les 75 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que 35,2 % (ou un peu plus du tiers) de la population totale de ce groupe d'âge.

Dans l'arrondissement de Charlesbourg, la proportion d'hommes est plus élevée que celle du territoire équivalent de Québec chez les personnes de 65 ans et plus. Cela est vrai tant pour le groupe de 65 et plus (42,4 % et 40,6 % respectivement) que pour ceux âgés de 75 ans et plus (38,1 % et 35,2 % respectivement). Cela signifie que, dans Charlesbourg, parmi les 15 480 personnes âgées de 65 ans et plus, 42 % sont des hommes (6 560). Le Tableau 9 montre des projections concernant la répartition entre les hommes et les femmes de 2006 à 2031. Il est possible d'y voir que la population d'hommes âgés de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que celle des femmes du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans le territoire équivalent de Québec.

Pour l'interprétation du Tableau 9, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans le territoire équivalent de Québec, le taux de croissance des hommes se situe à de 1,034. Cela signifie que la population masculine augmentera de 3,4 % par année. Après un an, il y aura 3,4 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 3,4 % plus d'hommes qu'après la première année, soit un peu plus de 6,8 % de plus par rapport à la population initiale.

Tableau 9. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031

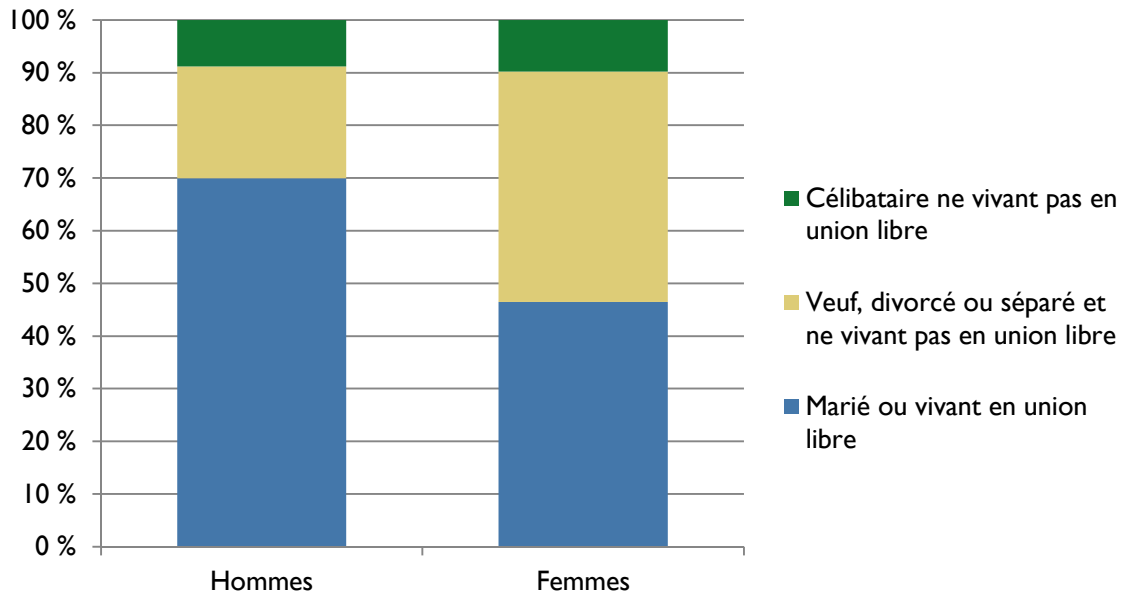
Lieu	Hommes de 65 ans et +			Femmes de 65 ans et +		
	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen
MRC de Charlevoix	1 092	2 556	1,035	1 463	2 720	1,025
MRC de Charlevoix-Est	1 294	2 560	1,028	1 566	2 785	1,023
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 641	4 354	1,040	1 889	4 283	1,033
MRC de La Jacques-Cartier	1 171	3 394	1,043	1 036	2 882	1,042
MRC de L'Île-d'Orléans	568	1 187	1,030	579	1 077	1,025
MRC de Portneuf	3 515	8 470	1,036	4 393	8 806	1,028
Québec (TÉ)	32 459	75 485	1,034	49 273	96 459	1,027

Source: ISQ (2009a), *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même âge. On constate, malgré cela, que les hommes demeureront moins nombreux (75 485) que les femmes (96 459) dans ce groupe d'âge.

L'état matrimonial des aînés

Figure 11.
État
matrimonial
des personnes
âgées de
65 ans et plus,
Ville de
Québec,
2011



N.B. Les données présentées dans cette section représentent l'ensemble de la Ville de Québec. Les données par arrondissement n'étaient pas disponibles au moment de l'écriture de ce portrait.

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011043.

En 2011, dans la ville de Québec, un peu plus de deux hommes âgés de 65 ans et plus sur trois étaient mariés ou vivaient en union libre (70%) alors qu'un peu moins d'une femme sur deux se trouvait dans la même situation matrimoniale (47%). Dans ce groupe d'âge, 9 % des femmes sont célibataires (jamais légalement mariées), alors que 10 % des hommes vivent cette situation. (Figure 11) Toutefois, « une personne peut être célibataire mais vivre avec une amie. Les risques d'isolement social sont moins grands. » (Informateur clé, 2013)

Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seules. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

En 2011, sur les 83 450 personnes de 65 ans et plus vivant en ménage privé dans la ville de Québec, 30 090 vivent seules, soit 36 % de cette population. Dans l'arrondissement de Charlesbourg, il y a 14 280 aînés vivant dans un ménage privé, et parmi eux, 4 415 vivent seuls. Cela représente presque le tiers (31 %) de ce segment de la population de l'arrondissement.

Ces personnes seules sont principalement des femmes, ce qui n'étonne pas si l'on considère qu'elles sont généralement plus nombreuses dans cette tranche d'âge. Toutefois, en regardant la proportion de personnes seules selon le sexe, à la Figure 11 et au Tableau 10, il ressort que les femmes sont non seulement plus nombreuses, mais une proportion plus élevée de femmes que d'hommes vit seule. Le Tableau 10 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d'hommes et de femmes seuls pour chacun des arrondissements de la ville de Québec et des villes du TÉ Québec. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d'hommes seuls par rapport à l'ensemble des hommes du même groupe d'âge et fait de même pour les femmes.

Tableau 10. Nombre et proportion d'âinés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, Québec (TÉ) et arrondissements, 2011

Lieu	Nombre d'hommes vivant seuls		Nombre de femmes vivant seules		Proportion* d'hommes vivant seuls (%)		Proportion* de femmes vivant seules (%)	
	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +
Québec (TÉ)	4 705	3 355	10 655	12 400	20,1 %	24,3 %	38,0 %	55,7 %
Notre-Dame-des-Anges**	0	0	0	0	–	–	–	–
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	45	40	110	60	8,7 %	20,5 %	23,2 %	29,3 %
Ville de L'Ancienne-Lorette	100	85	280	310	12,1 %	22,4 %	29,8 %	54,9 %
Ville de Québec	4 560	3 230	10 270	12 030	20,6 %	24,4 %	38,6 %	55,9 %
Arr. Beauport	530	320	1 285	1 230	16,3 %	19,6 %	35,2 %	50,0 %
Arr. Charlesbourg	625	495	1 565	1 730	15,9 %	21,0 %	33,1 %	51,6 %
Arr. La Cité–Limoilou	1 765	1 100	2 985	4 080	41,4 %	37,1 %	54,6 %	66,4 %
Arr. La Haute-Saint-Charles	365	220	825	580	13,8 %	21,1 %	28,8 %	42,8 %
Arr. Les Rivières	475	425	1 340	1 545	15,9 %	24,1 %	36,2 %	55,6 %
Arr. Ste-Foy–Sillery–Cap-Rouge	795	730	2 360	2 885	16,4 %	21,2 %	37,7 %	54,3 %

* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

** Statistique Canada indique qu'il n'y a pas de ménage privé dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

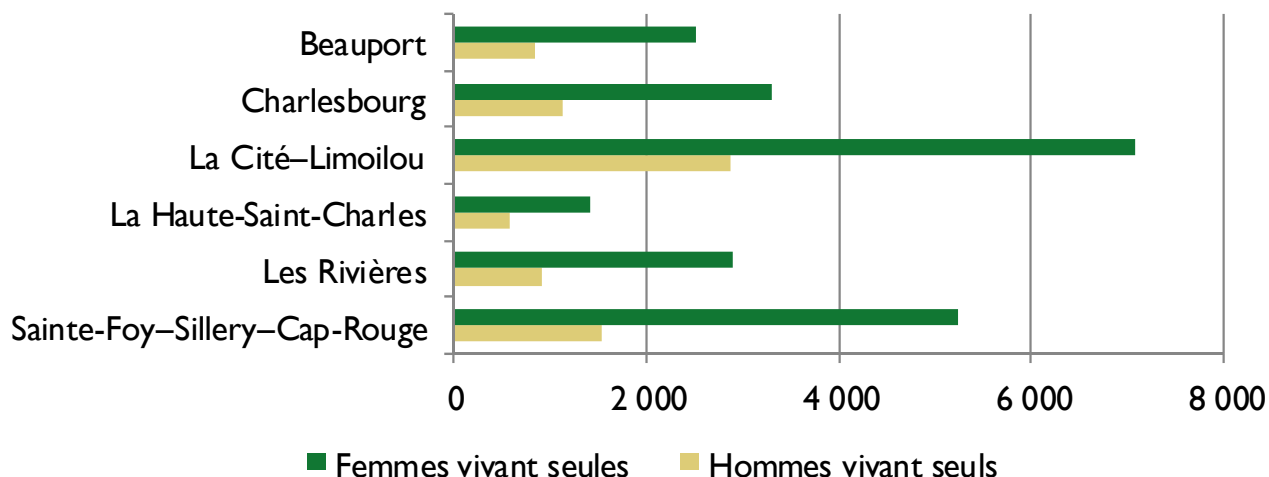
Source : Pour les villes de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette et pour Québec (TÉ) : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011031; Pour les arrondissements de la ville de Québec : Ville de Québec (2011), Base de données *LdrProfil11-ARR_2011*.

Il est ainsi possible de voir que sur les 4 415 personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules dans Charlesbourg, 1 120 sont des hommes et 3 295 sont des femmes (Figure 11).

Il y a ainsi trois fois plus de femmes âgées vivant seules que d'hommes du même groupe d'âge dans la même situation. Lors de la rencontre avec les informateurs clés, ils ont mentionné que « Les besoins pour les hommes seuls ne sont pas les mêmes [que pour les femmes]. On est veuf. On n'a jamais fait la cuisine. On voudrait être autonome, chez nous. » (Informateur clé, 2013)

Les données sur la population âgée entre 65 et 74 ans montrent que 16 % des hommes de ce groupe vivent seuls dans l'arrondissement de Charlesbourg. Cette proportion se situe à 33 % pour les femmes du même âge. La proportion de femmes âgées de 75 ans et plus vivant seules s'établit à 52 %, une proportion se situant en-deçà de la moyenne de la ville de Québec (56 %). Chez les hommes de 75 ans et plus, 21 % vivent seuls, une proportion inférieure à celle des autres arrondissements de la ville de Québec et des villes du territoire équivalent de Québec. En fait, seule la ville de Saint-Augustin-Desmaures présente une proportion d'hommes de cet âge vivant seuls un peu moins importante, à 20,5 %.

Figure 12. Nombre de personnes vivant seules, en ménage privé, 65 ans et plus, par sexe et par arrondissement



Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*.

À la grandeur de la ville de Québec, c'est dans La Haute-Saint-Charles que les personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules sont le moins nombreuses par rapport aux autres arrondissements et MRC de la région. En effet, dans cet arrondissement 1 990 aînés vivent seuls, ce qui représente une proportion de 23 % de la population de l'arrondissement. À l'opposé, c'est à Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et dans La Cité-Limoilou que le nombre de femmes aînées vivant seules est le plus important. Il y a 5 245 femmes âgées de 65 ans et plus vivant seules dans Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge; elles sont 7 065 dans La Cité-Limoilou. Ces mêmes arrondissements comprennent aussi le plus grand nombre d'hommes vivant seuls (1 525 et 2 865 respectivement).

POINT SAILLANTS – LA POPULATION

- Passant de l'agriculture, à la banlieue, puis à l'urbanité, l'arrondissement de Charlesbourg offre un mélange « d'ancien et de moderne », de « rural et urbain ». La configuration en étoile de son quartier central (le Trait-Carré) qui regroupe pas moins de 27 bâtiments d'intérêt patrimonial représente une de ses particularités.
- Charlesbourg est devenu un arrondissement de la ville de Québec lors des fusions municipales de 2002. Il est divisé en six quartiers dont deux ont des dénominations officielles : le quartier Notre-Dame-des-Laurentides et le quartier des Jésuites.
- La population de l'arrondissement de Charlesbourg a connu la deuxième plus forte progression de la ville de Québec, entre 2006 et 2011, augmentant de près de 6 000 habitants et passant de 72 810 à 78 755 habitants en 2011. Cette hausse de 8,2 % est la deuxième plus importante de la ville de Québec et la troisième plus forte augmentation de la région (après l'arrondissement des Rivières et la MRC de la Côte-de-Beaupré).
- En 2011, les 78 755 habitants de Charlesbourg étaient répartis sur une superficie de 65,8 km². Cela représente une densité de population moyenne 1 198 habitants par km², une densité similaire à la moyenne de la ville de Québec, qui était de 1 137 personnes par km². La densité de population augmente du nord vers le sud, les quartiers les plus densément peuplés se situant à la frontière avec l'arrondissement de La Cité-Limoilou, dans le quartier Saint-Rodrigue (4-6).
- Dans la Capitale-Nationale, le territoire équivalent (TÉ) de Québec représente près de 78,7 % de la population totale. Sans surprise, ce secteur géographique regroupe la plus grande proportion de personnes de 65 ans et plus de la région, soit 80 % de la population aînée.
- La répartition des groupes d'âge dans la ville de Québec et dans la région est reproduite dans l'arrondissement de Charlesbourg.
- La défavorisation sociale et matérielle de l'arrondissement n'est pas uniforme. « On peut observer une forte défavorisation matérielle et sociale avec concentration dans la partie sud de l'arrondissement puis, des zones étalées de forte défavorisation matérielle et d'autres, de forte défavorisation sociale. » (CSSS-QN, 2012)
- Le phénomène du vieillissement de la population est vécu de façon importante dans la ville de Québec et à l'échelle de la province. L'arrondissement de Charlesbourg ne fait pas exception. À l'échelle du Québec et dans la ville de Québec, la proportion de personnes âgées de 75 et plus se situe à 7,1 % et 8,4 % respectivement; cette proportion se situe à 8,5 % dans Charlesbourg.
- Dans Charlesbourg, l'âge médian était de 44,8 ans pour la population totale de l'arrondissement en 2011. Cet âge médian est semblable aux projections pour l'âge médian du Québec en 2031, qui devrait se situer à 45,2 ans cette année-là.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- L'âge médian dans le territoire de Québec (TÉ) était un peu plus élevé que dans l'ensemble du Québec en 2006 (42,0 ans par rapport à 40,5 ans au Québec). Cet écart aura tendance à augmenter avec le temps, puisque selon les données de perspectives de l'ISQ, l'âge médian augmentera à 47,7 ans dans le territoire équivalent de Québec et qu'il se situera à 45,2 ans au Québec.
- L'augmentation de la proportion d'aînés est supérieure à celle recensée au niveau provincial mais elle est légèrement inférieure à celle de la Capitale-Nationale. Le nombre et la proportion d'aînés dans Charlesbourg a aussi augmenté de façon importante entre 2006 et 2011
- Il y a moins d'hommes (6 560) que de femmes (8 920) âgées de 65 ans et plus dans Charlesbourg. Le déséquilibre entre les hommes et les femmes s'amplifie parmi les personnes de 75 ans et plus, alors que les 2 560 hommes de ce groupe d'âge représentent 38 % de la population.
- Le nombre d'homme âgé augmente plus rapidement que celui des femmes, et ce, à la grandeur du territoire de la Capitale-Nationale.
- Trente-et-un pour cent (31 %) des aînés de Charlesbourg vivent seuls. Cette proportion est un peu moins élevée que dans l'ensemble de la ville de Québec, où 36 % des personnes de 65 ans et plus vivent seules.

2. LES HABITATIONS DES ÂÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'âînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour âînés puis, le document présentera des données spécifiques à l'arrondissement de Charlesbourg concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux âînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90 % des personnes de 65 ans et plus.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2011, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des âînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile (Figure 27).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011b) Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

Tableau 11. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011

Type de logement	Total, 65 ans et +	Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs			
		Hommes	Femmes	65-74 ans	75 et +
Établissements de soins de santé et établissements connexes	118 260	33 750	84 520	15 625	102 635
<i>Hôpitaux généraux et spécialisés</i>	1 750	675	1 075	360	1 390
<i>Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée</i>	57 205	16 140	41 070	6 830	50 375
<i>Résidences pour personnes âgées (voir encadré)</i>	55 880	15 495	40 385	6 675	49 205
<i>Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement</i>	1 325	490	835	465	860
<i>Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale</i>	2 080	930	1 150	1 290	790
Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires	175	155	10	140	35
Refuges	85	60	25	70	15
Foyers collectifs pour enfants et adolescents	10	5	0	10	0
Logements collectifs offrant des services	1 740	1 060	680	1 230	510
<i>Maisons de chambres et pensions</i>	480	345	135	340	140
<i>Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire</i>	695	375	310	435	260
<i>Autres logements collectifs offrant des services</i>	575	330	240	455	120
Établissements religieux	8 500	1 800	6 690	1 980	6 520
Colonies huttérites	0	0	0	0	0
Autres	105	55	45	75	30
Total	128 860	36 875	91 985	19 135	109 725

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 11) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'ÂÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 13 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 13. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011

Maison individuelle non attenante		Appartement dans immeuble de 5 étages ou plus	
		 Divisions horizontales et verticales	
Autres logements			
Logement mobile		Maison jumelée	
<i>Habitation mobile</i> 		 Division verticale	
<i>Autre logement mobile</i> 			
		Maison en rangée	
		 Division verticale	
Appartement Duplex		Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	
 Divisions horizontales		 Divisions horizontales et verticales	
		Autre maison attenante	
		 Division verticale	

Source : Statistique Canada (2011b), *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*.

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes, influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec

le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en ajoutant des rampes d'accès. Toutefois, l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation.

Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

Tableau 12. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appartement immeuble de 5 étages ou plus	Logement mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appartement immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Ensemble du Québec	1 128 820	49,4 %	8,7 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	8,3 %	26,2 %	0,4 %
MRC de Charlevoix	2 810	74,8 %	0 %	1,1 %	4,7 %	0,4 %	9,1 %	9,3 %	0,7 %
MRC de Charlevoix-Est	3 125	69,3 %	0 %	0,5 %	4,0 %	0,2 %	10,1 %	15,6 %	0,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 760	69,7 %	0 %	3,9 %	5,1 %	0,4 %	10,5 %	10,2 %	0,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3	2,4 %	4,7 %	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
MRC de Portneuf	8 340	76,6 %	0,1 %	0,5 %	4,1 %	0,2 %	8,5 %	9,5 %	0,4 %
Québec (TÉ)	87 540	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs IVPSA.

Le Tableau 12 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le territoire équivalent de Québec (TÉ). Territoire beaucoup plus urbain et densément peuplé que les MRC de la région de la Capitale-Nationale, c'est sur le territoire équivalent de

Québec que se trouve la plus petite proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle, soit 35,9 %. Ce pourcentage est en-deçà de la proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle dans les MRC avoisinantes qui se situe entre 69,3 % (MRC de Charlevoix-Est) et 89,4 % (MRC de L'Île-d'Orléans). En contrepartie, un peu plus de la moitié des aînés du TÉ de Québec (50,6 %) habite dans un appartement : 35 % habitent un immeuble de moins de 5 étages et 15,6 % un immeuble de 5 étages ou plus.

Tableau 13. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, Québec (TÉ), 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appart. immeuble de 5 étages ou plus	Log. Mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Québec (TÉ)	87 535	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %
Notre-Dame-des-Anges*	0	—	—	—	—	—	—	—	—
Ville de L'Ancienne-Lorette	2 705	61,7 %	0,0 %	0,2 %	5,1 %	0,6 %	7,2 %	25,0 %	0,4 %
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1 375	76,5 %	3,3 %	0,4 %	5,2 %	0,4 %	4,0 %	9,9 %	0,4 %
Ville de Québec	83 445	34,4 %	16,3 %	0,4 %	3,7 %	1,8 %	7,3 %	35,7 %	0,5 %
Arr. Beauport	11 080	43,9 %	6,8 %	0,2 %	3,3 %	0,4 %	13,1 %	31,8 %	0,5 %
Arr. Charlesbourg	14 280	47,8 %	9,9 %	0,5 %	3,6 %	1,1 %	6,1 %	30,8 %	0,1 %
Arr. La Cité—Limoulu	18 895	5,4 %	31,0 %	0,1 %	0,7 %	0,8 %	9,2 %	51,8 %	1,1 %
Arr. La Haute-Saint-Charles	7 870	63,5 %	0,5 %	1,5 %	6,4 %	1,9 %	8,1 %	17,9 %	0,1 %
Arr. Les Rivières	11 380	27,0 %	5,7 %	0,0 %	6,4 %	4,4 %	7,1 %	49,2 %	0,3 %
Arr. Sainte-Foy—Sillery — Cap-Rouge	18 895	40,1 %	24,3 %	0,7 %	4,1 %	2,4 %	2,8 %	25,2 %	0,4 %

* Statistique Canada indique qu'il n'y a pas de ménage privé dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, no. 98-313-XCB2011029, calculs l'IVPSA.



Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le tableau 13 présente la répartition des types de constructions résidentielles pour les personnes de 65 ans et plus de Québec (TÉ) et de ses composantes. L'analyse des données par arrondissement permet de voir que Charlesbourg combine des réalités

urbaines et de banlieue. Il est en effet intéressant de noter que la moitié (47,8 %) des habitants âgés de cet arrondissement réside dans une maison individuelle, ce qui représente la deuxième plus forte proportion à l'intérieur des limites de la ville de Québec, après l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles (63,5 %).

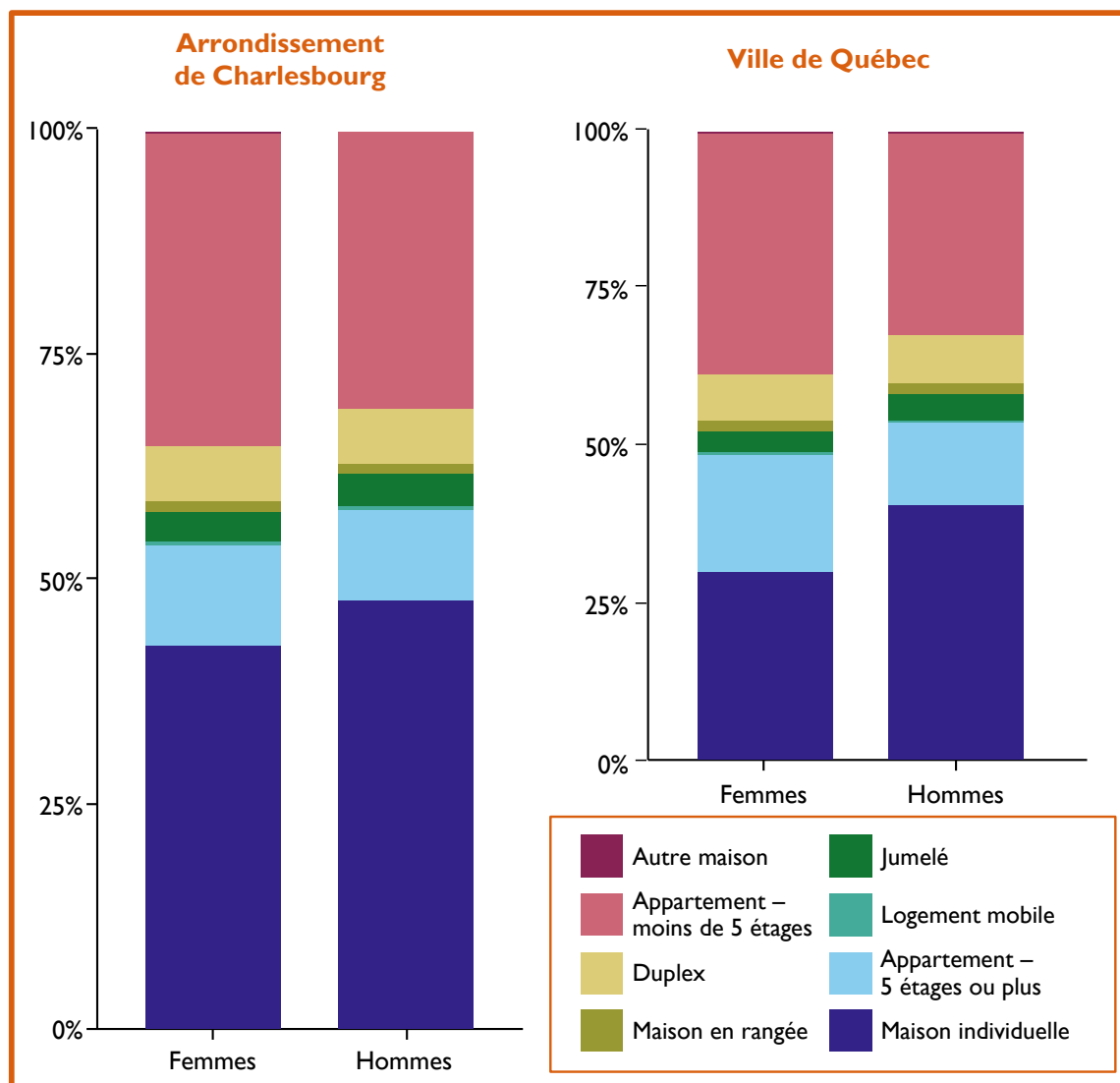
Près du tiers (31 %) des âgés de Charlesbourg habite dans un immeuble de moins de 5 étages, proportion semblable à Beauport (32 %) et Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (25,2 %). Le troisième type de construction le plus fréquemment habité par les âgés de Charlesbourg est l'appartement situé dans un immeuble cinq étages ou plus. En effet un âgé sur dix (10 %) y habite. Finalement, les Charlebourgeois âgés de 65 ans et plus habitent aussi dans des duplex (6 %) et des jumelés (4 %).

Une proportion importante de la population âgée habite dans des constructions qui ne sont généralement pas pourvues d'ascenseurs (maisons individuelles, immeubles de moins de 5 étages, jumelés, duplex). Cette réalité soulève plusieurs enjeux concernant la capacité d'aménager les logements aux besoins changeants d'une population vieillissante afin de contribuer au maintien de leur autonomie.

La Figure 14 présente la répartition des personnes de 65 ans et plus selon le sexe et le type de construction résidentielle qu'elles occupent, dans l'arrondissement de Charlesbourg (colonnes de gauche) et dans la ville de Québec (colonnes de droite). Les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas très importantes en ce qui a trait au type de construction dans l'arrondissement. Cette figure montre que les hommes (48 %) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (43 %) à habiter dans une maison individuelle. Les femmes sont un peu plus enclines à habiter dans des appartements situés dans des immeubles de moins de 5 étages que les hommes (35 % des femmes et 31 % des hommes) de même que dans des immeubles de 5 étages ou plus (11 % des femmes et 10 % des hommes). (Données complètes à l'Annexe 7). D'autre part, dans cet arrondissement, une proportion similaire d'hommes et de femmes habite dans un duplex (6 %), dans un jumelé (3,5 %) ou dans une maison en rangée (1 %).

Ces proportions diffèrent peu de la moyenne de la ville de Québec, en termes de répartition de types de construction. C'est dans l'arrondissement Haute-Saint-Charles que la proportion d'hommes et de femmes vivant dans des maisons individuelles est la plus élevée (58,8 % des femmes, 63,5 % des hommes). À l'opposé, les arrondissements Les Rivières et La Cité–Limoilou présentent de très faibles proportions d'âgés vivant dans des maisons individuelles (5 % dans La Cité–Limoilou et 27 % dans Les Rivières), les trois autres arrondissements présentent des proportions de personnes de 65 ans et plus vivant dans des maisons individuelles légèrement moins élevées qu'au Québec (entre 40 % et 48 %, par rapport à 50 % au Québec).

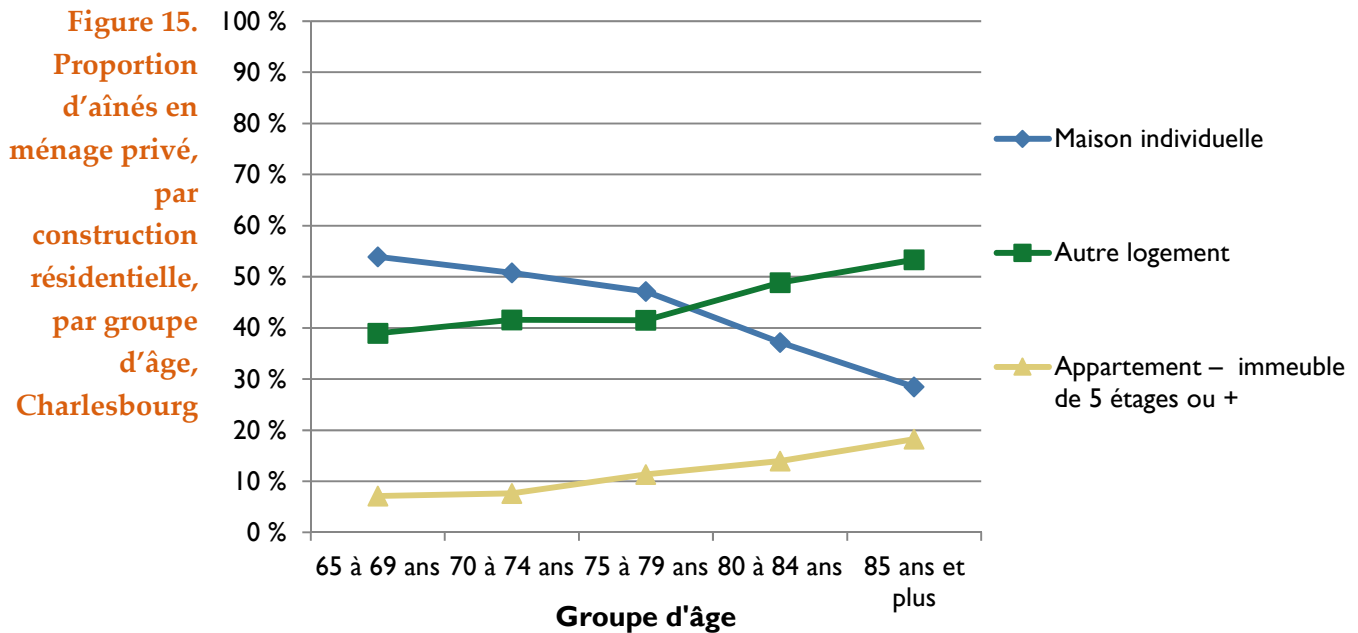
Figure 14. Types de construction résidentielle des personnes de 65 ans et plus vivant en ménage privé, selon le sexe, Arrondissement de Charlesbourg et Ville de Québec



Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Dans le but de mieux comprendre dans quel type de construction les personnes de 65 ans et plus habitent, et comment cette répartition varie avec l'âge, la Figure 15 présente la variation de la proportion d'âinés habitant trois types de construction résidentielle, pour chaque tranche de cinq ans. Comme cette figure le suggère, les personnes âgées entre 65 ans et plus vivant dans Charlesbourg tendent, en vieillissant, à vivre davantage dans un logement de la catégorie « Autre ». En effet, alors que quatre personnes âgées entre 65 et 69 ans sur dix vivent dans ce type de logement (39 %), cette proportion est de 53 % parmi les personnes âgées de 85 ans et plus. Les âinés habitent aussi de plus en plus dans des immeubles de 5 étages ou plus, leur proportion passant

de 7 % à 18 % pour ces mêmes groupes d'âge. En contrepartie, la proportion de personnes vivant dans des maisons individuelles diminue, passant de 53 % à 28 %. L'Annexe 6 présente le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus pour les arrondissements de la ville de Québec.



Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Dans Charlesbourg, 6 820 personnes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle non attenante, alors que 1 420 personnes de ce groupe d'âge habitent dans un appartement situé dans un immeuble 5 étages ou plus et 6 045 habitent dans un « autre logement. » Parmi elles, 4 405 habitent dans un immeuble de moins de 5 étages, 875 dans un duplex et 510 dans un jumelé. De plus, 165 logent dans une maison en rangée, et 75 habitent dans un logement mobile. Analysant le groupe de personnes âgées de 75 ans et plus, on remarque que 2 315 aînés de ce groupe demeurent dans des maisons individuelles, alors que 2 010 d'entre eux vivent dans un immeuble de moins de 5 étages. L'Annexe 5 montre la proportion de femmes selon le type de construction et l'Annexe 7 présente la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe pour Charlesbourg.

Autre logement: cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

un appartement situé dans un immeuble 5 étages ou plus et 6 045 habitent dans un « autre logement. » Parmi elles, 4 405 habitent dans un immeuble de moins de 5 étages, 875 dans un duplex et 510 dans un jumelé. De plus, 165 logent dans une maison en rangée, et 75 habitent dans un logement mobile. Analysant le groupe de personnes âgées de 75 ans et plus, on remarque que 2 315 aînés de ce groupe demeurent dans des maisons individuelles, alors que 2 010 d'entre eux vivent dans un immeuble de moins de 5 étages. L'Annexe 5 montre la proportion

de femmes selon le type de construction et l'Annexe 7 présente la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe pour Charlesbourg.

2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES ÂÎNÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour aînés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives qui sont destinées aux aînés.

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec (Ducharme, 2007) a dénombré un total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du Québec. Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu

« Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHO 2007)

moyen des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011. Malgré la hausse, les ménages composés de personnes aînées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages. Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement. Puisque le nombre d'aînés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une chambre) pour répondre à leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y

avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

HLM Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

Logement abordable Québec. Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux aînés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux aînés représentent 52,3 % du parc de logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules. Dans le cadre de ce projet, seules les unités de logements destinées aux aînés ont été répertoriées.

Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme (<http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec>). Les offices municipaux

d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

OBNL Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %) des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus (Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

Coopératives La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête, la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir *Lexique*). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise; près du quart des ménages avaient un revenu inférieur à 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

Les résidences privées pour aînés (RPA)

Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées semi-autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2)

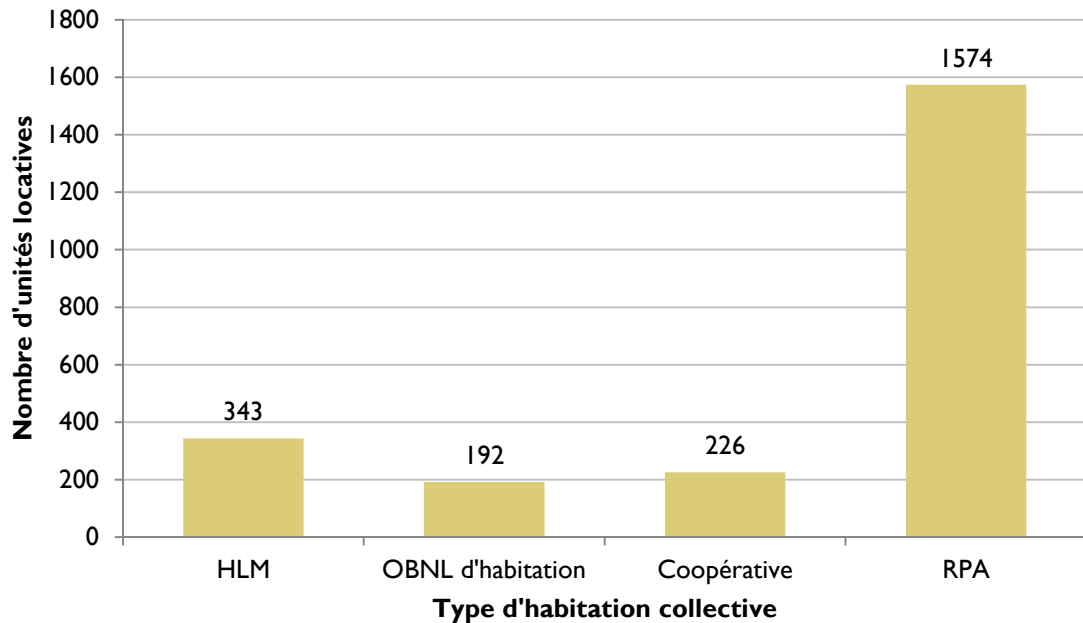
Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013.

Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

Les habitations collectives pour aînés dans l'arrondissement de Charlesbourg

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d'habitations est située en milieu urbain. Les résidences privées pour aînés (RPA) sont le type d'habitation collective le plus répandu, représentant 47,1 % de l'offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

Figure 16.
Nombre
d'unités
locatives
dans des
habitations
collectives
pour aînés,
par type
d'habitation,
Charlesbourg

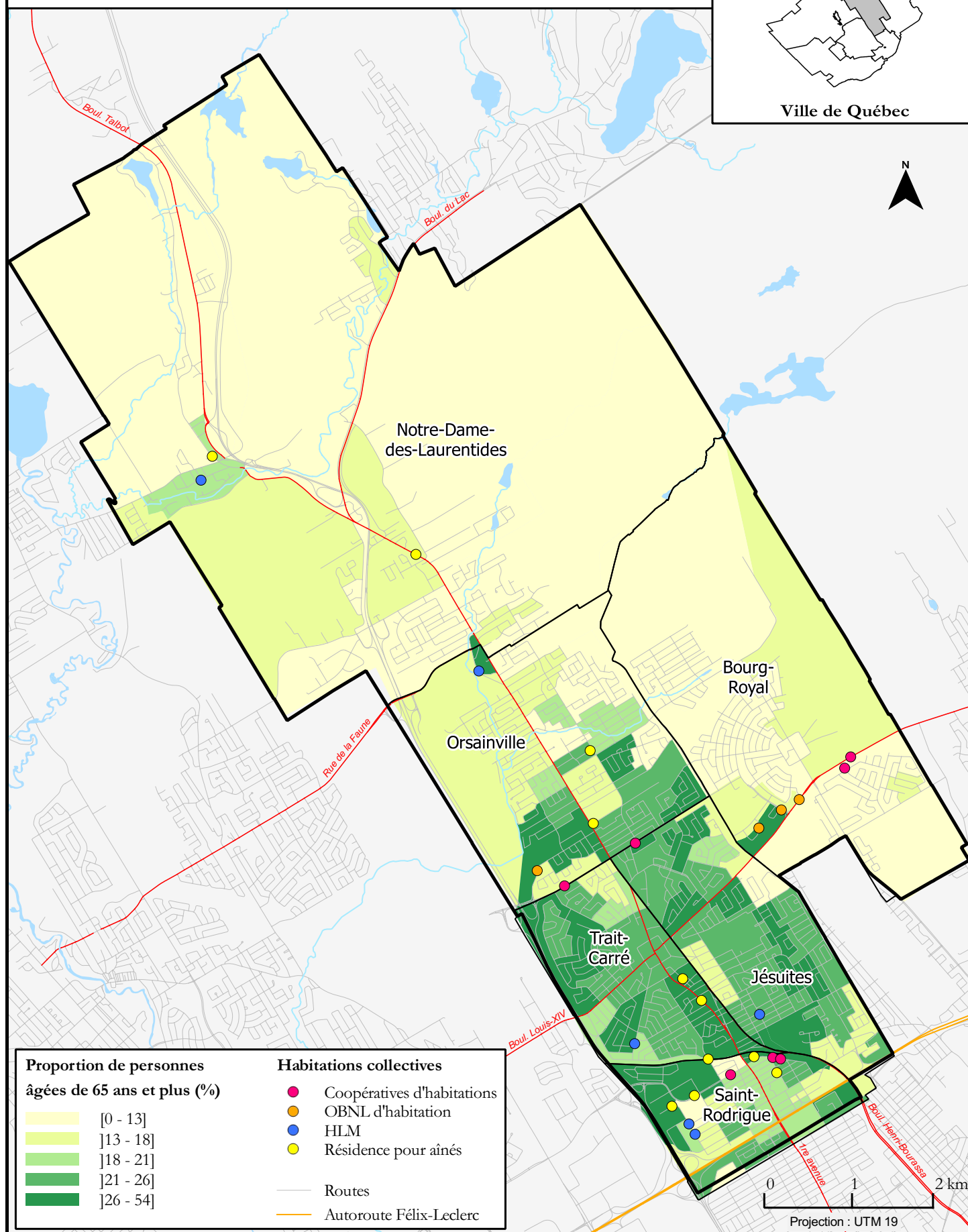


Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, 532 habitations collectives pour aînés ont été répertoriées, dont 422 sont situées à l'intérieur des limites de la Ville de Québec. L'arrondissement de Charlesbourg accueille, quant à lui, 34 habitations collectives pour aînés, offrant 2 335 unités locatives, ce qui représente 9,7 % de l'offre totale pour ce type de logement dans la Capitale-Nationale (24 107 unités). La Figure 16 illustre la distribution de ces unités locatives destinées aux aînés dans l'arrondissement de Charlesbourg selon le type d'habitation collective. (Inventaire à l'Annexe 8).

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, c'est dans l'arrondissement La Cité-Limoilou que se trouve la plus forte concentration d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, soit 7 824 unités, ou 32,5 % de l'offre régionale (24 107 unités). La Cité-Limoilou accueille ainsi 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge qui regroupent le plus d'unités en RPA de la région, chacune offrant environ 18 % des unités en habitation collective de la Capitale-Nationale.

Figure 17. Carte de distribution des habitations collectives destinées aux aînés, Charlesbourg



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Tableau 14. Nombre d'habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, Capitale-Nationale

Lieu	RPA	HLM	OBNL	COOP	Total
Arr. Beauport	23	7	7	24	61
Arr. Charlesbourg	12	6	6	10	34
Arr. La Cité-Limoilou	21	27	43	105	196
Arr. La Haute-Saint-Charles	11	8	7	6	32
Arr. Les Rivières	17	4	11	29	61
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	18	9	5	6	38
MRC de Charlevoix	3	1	4	0	8
MRC de Charlevoix-Est	4	3	4	1	12
MRC de La Côte-de-Beaupré	7	7	2	1	17
MRC de La Jacques-Cartier	3	2	4	1	10
MRC de L'Île-d'Orléans	1	0	1	0	2
MRC de Portneuf	21	15	6	4	46
Ville de L'Ancienne-Lorette	4	5	0	2	11
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1	1	1	0	3
Wendake	–	1	–	–	1
TOTAL	146	96	101	189	532

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Afin de bien comprendre l'ensemble du portrait de l'offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 14 indique le nombre d'habitations collectives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d'habitation, alors que le Tableau 15 présente le nombre total d'unités locatives pour ces mêmes secteurs. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L'ensemble des coopératives d'habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle.

Au-delà de 67 % des 2 335 unités locatives disponibles dans l'arrondissement de Charlesbourg sont offertes par les 12 résidences privées pour aînés (RPA), soit 1 574 unités. Cela représente une des plus fortes proportions en RPA de la région. Les 343 unités locatives offertes par les 6 HLM représentent 15 % de l'ensemble des unités disponibles dans l'arrondissement; alors que les 6 OBNL d'habitation comportent 192 unités locatives, ce qui représente un peu plus de 8 % de l'offre. Finalement, les 10 coopératives d'habitation comprennent 226 unités locatives, soit près de 10 % des unités offertes par les habitations collectives pour aînés présentes dans Charlesbourg.

Malgré le nombre et la forte proportion d'unités en RPA dans l'arrondissement de Charlesbourg, celles-ci ne représentent que 14 % des unités en RPA de la région de la

Capitale-Nationale. Ce sont les arrondissements Les Rivières et Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge qui regroupent le plus d’unités en RPA de la région, chacune offrant environ 18 % des unités en habitation collective de la Capitale-Nationale. En ce qui concerne les trois autres types d’habitation collective, c’est dans La Cité–Limoilou que se trouve la plus forte concentration d’unités locatives dans les trois autres types d’habitation collective pour aînés. Il y a donc, dans cet arrondissement, 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la Capitale-Nationale.

Tableau 15. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d’habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale

Lieu	RPA		HLM		OBNL		COOP		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Arr. Beauport	1 662	63,3%	355	13,5%	213	8,1%	394	15,0%	2 624	10,9%
Arr. Charlesbourg	1 574	67,4%	343	14,7%	192	8,2%	226	9,7%	2 335	9,7%
Arr. La Cité-Limoilou	1 862	23,8%	1 659	21,2%	2 215	28,3%	2 088	26,7%	7 824	32,5%
Arr. La Haute Saint-Charles	523	40,0%	288	22,0%	288	22,0%	208	15,9%	1 307	5,4%
Arr. Les Rivières	2 019	53,5%	236	6,3%	711	18,8%	809	21,4%	3 775	15,7%
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge	1 976	62,3%	639	20,1%	390	12,3%	168	5,3%	3 173	13,2%
MRC de Charlevoix	24	23,1%	20	19,2%	60	57,7%	0	0,0%	104	0,4%
MRC de Charlevoix-Est	35	18,7%	76	40,6%	56	29,9%	20	10,7%	187	0,8%
MRC de La Côte-de-Beaupré	380	59,4%	138	21,6%	61	9,5%	61	9,5%	640	2,7%
MRC de La Jacques-Cartier	59	27,2%	63	29,0%	85	39,2%	10	4,6%	217	0,9%
MRC de L’Île-d’Orléans	27	52,9%	0	0,0%	24	47,1%	0	0,0%	51	0,2%
MRC de Portneuf	632	58,5%	238	22,0%	132	12,2%	79	7,3%	1 081	4,5%
Ville de L’Ancienne-Lorette	430	73,4%	120	20,5%	0	0,0%	36	6,1%	586	2,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	143	81,7%	15	8,6%	17	9,7%	0	0,0%	175	0,7%
Wendake	0	–	28	100%	0	–	0	–	28	0,1%
TOTAL	11 346	47,1%	4 218	17,5%	4 444	18,4%	4 099	17,0%	24 107	100%

Source : Données compilées par l’IVPSA (Décembre 2013).

La carte présentée à la Figure 17 montre la distribution des habitations collectives dans l’arrondissement de Charlesbourg. Elle illustre qu’une forte proportion d’habitations collectives sont situés dans le quartier 4-6 (Saint-Rodrigue). Ce quartier accueille 5 RPA, 3 coopératives et 2 HLM. Plusieurs OBNL ont pignon sur rue dans le quartier Bourg-Royal (4-3) à proximité du boulevard Louis-XIV.

Il faut noter que l’organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (voir Tableaux 14 et 15). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n’a donc

pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake ».

Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D'autre part, les services d'une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l'habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par jour ainsi qu'à des collations, alors que dans d'autres habitations collectives, cela signifie qu'ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Tableau 16. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, Arrondissement de Charlesbourg

Services	Nombre d'habitations collectives
Repas	12
Assistance personnelle	10
Soins infirmiers	7
Aide domestique	11
Loisirs	12
Sécurité	11
Total d'habitations collectives pour aînés avec services sur le territoire	12
Total d'habitations collectives pour aînés sur le territoire	34

Source : MSSS, *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

Lorsqu'une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu'il y a un infirmier présent dans l'habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d'assistance personnelle comprennent

généralement les services d'aide au bain, d'aide à l'hygiène et à l'habillage, les soins d'incontinence, ou l'aide à la mobilisation.

Les services d'aide domestique peuvent comprendre l'aide à la préparation des repas, l'entretien des vêtements, l'entretien ménager, ou l'entretien de la literie. Lorsque des services de loisirs sont offerts, c'est qu'il y a des activités ou des sorties organisées par l'habitation collective. Finalement, selon l'habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d'un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d'un système interne d'appel à l'aide (MSSS, 2013).

Douze (12) habitations collectives pour aînés offrent des services dans Charlesbourg, deux OBNL et 10 RPA. Les OBNL offrent les services de repas, d'aide domestique, de loisirs et de sécurité. Parmi les 10 RPA, 6 offrent l'ensemble des services recensés; 2 autres résidences privées offrent tous les services, sauf les soins infirmiers (Tableau 16). Vingt-deux (22) habitations collectives n'offrent aucun des services recensés.

2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Afin de comprendre la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées, il est important de connaître le contexte locatif dans son ensemble. Celui-ci peut parfois être en mesure de répondre aux besoins de la clientèle

La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec comprend le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré. Selon les zones définies par la SCHL, l'arrondissement de Charlesbourg se trouve représentée par la zone **Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury**.

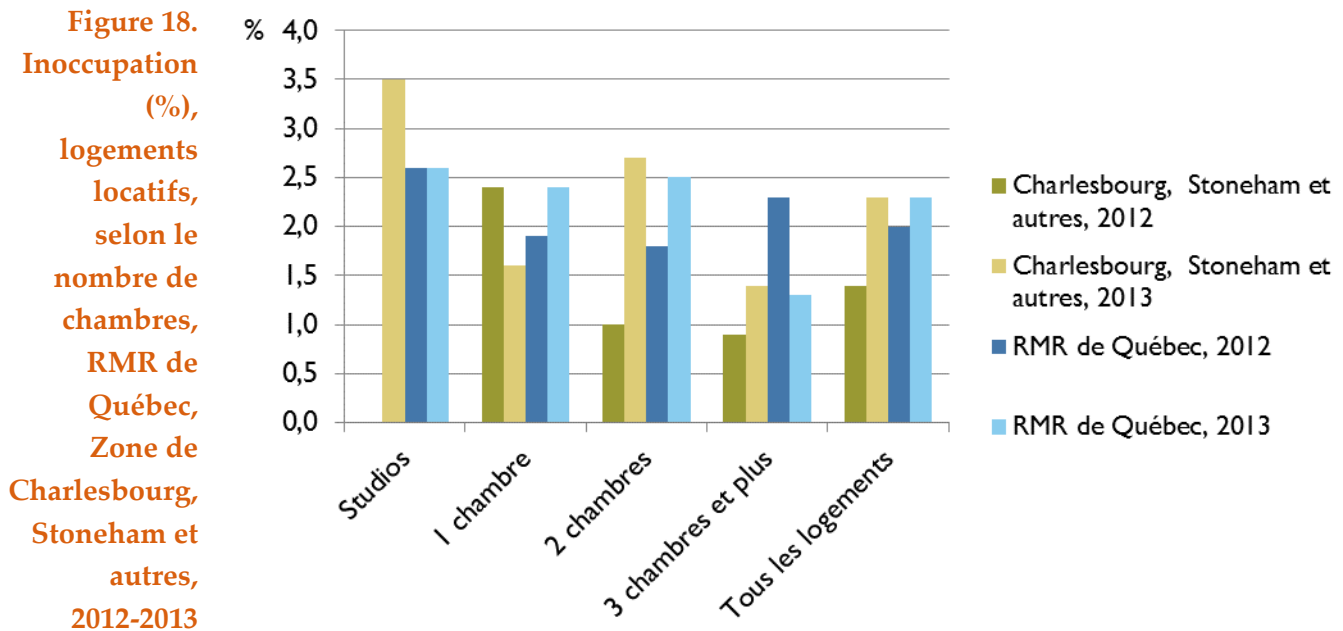
âgée autonome. Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le marché locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) note, dans son rapport publié à l'automne 2012, que « les régions de Saguenay et de Québec présentent encore les plus faibles taux d'inoccupation parmi les RMR (2 %). » (SCHL, 2012b)

Selon la SCHL (2012b), le taux d'inoccupation des logements locatifs a tout de même connu une hausse au cours des dernières années à l'échelle de la région métropolitaine de

Québec. La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à l'Annexe 9. (SCHL, 2013b) Les zones définies par la SCHL ne correspondent pas exactement aux limites des villes, des arrondissements et des MRC de la région, il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques. L'arrondissement de Charlesbourg est couvert par la zone Charlesbourg, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac Beauport. (SCHL, 2013a)

Le marché locatif général de la zone Charlesbourg, Stoneham et autres s'est légèrement amélioré entre 2012 à 2013, sauf pour les logements locatifs d'une chambre qui présentent une baisse d'inoccupation de 2,4 % à 1,6 % entre 2012 et 2013, comme

l'illustre la Figure 18 (Données complètes à l'Annexe 10). Dans l'ensemble du territoire de la RMR de Québec, ce sont les logements de 3 chambres et plus qui sont devenus moins disponibles, leur taux d'inoccupation passant de 2,3 % à 1,3 %.



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : SCHL (2013), *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, automne 2013*, « Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ».

Le taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements de la zone Charlesbourg, Stoneham et autres se situait à 2,3 % en 2013, une légère augmentation par rapport au taux de 1,4 % qui prévalait en 2012. De façon générale, les logements locatifs seraient donc généralement plus disponibles en 2013 qu'en 2012 dans ce secteur de la région. En 2013, dans la zone Charlesbourg, Stoneham et autres, ce sont les studios qui ont le plus fort taux d'inoccupation (qui sont donc les plus disponibles), soit 3,5 %. Les données sur le taux d'inoccupation pour ce type de logement ne sont pas indiquées pour l'année 2012 pour des raisons de confidentialité. Pour tous les autres types de logements, les taux d'inoccupation sont en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (Roy, 2006; IRIS, 2006). Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

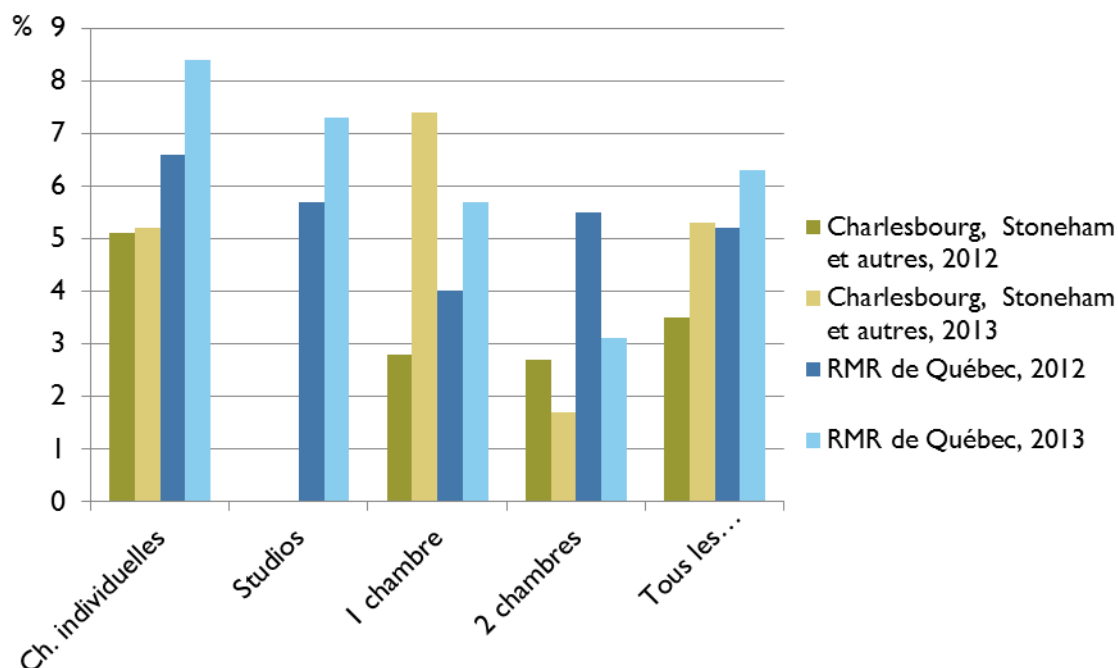
Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au Québec en 2013, selon les données de la SCHL (2013b). Ce taux atteint 8,7 % en février 2013, une légère hausse par rapport à la même période l'année précédente (8,4 %).

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

La RMR de Québec présente un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,3 % en 2013, ce qui représente une légère détente par rapport au taux de 2012 qui était de 5,2 %. Le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités, sauf pour les appartements de deux chambres. La SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec qui présente les conditions de marché les plus serrées (SCHL, 2013b).

Figure 19.
Inoccupation
(%) des places
standards
par type
d'unité
(RPA),
RMR de
Québec,
Zone de
Charlesbourg,
Stoneham
et autres,
2012-2013



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec – Édition 2013*, page 8.

Selon les données présentées, le taux d'inoccupation des places standards a augmenté en 2013 par rapport à 2012 dans le secteur Charlesbourg, Stoneham et autres, pour s'établir à 5,3 % en 2013 pour l'ensemble des places standards. Seuls les logements à deux chambres montraient un taux d'inoccupation moins élevé qu'en 2012, soit 1,7 % en 2013 (Figure 19). Dans l'ensemble de la RMR de Québec, le marché des chambres avec soins assidus – avec au moins une heure et demie de soins par jour – s'est resserré. Le taux d'inoccupation des RPA, qui avait atteint 11,7 % en 2009 et 7,1 % en 2010, a chuté à 2,1 % en 2011, à 1,3 % en 2012 et se situe à 1,5 % en 2013.

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées. En 2011, le délai moyen d'attente pour avoir un logement dans un HLM, au niveau provincial, était d'environ 4 ans (ROHQ, 2012 : 1).

2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis. Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement aux personnes à faible revenu (Portail Québec, 2013). Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées.

Tableau 17. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Tous les ménages (+ de 15 ans)			65-74 ans			75-84 ans			85 ans et plus		
	T	P	L	T	P	L	T	P	L	T	P	L
Le Québec	17,4	14,1	23,7	17,3	12,3	26,9	20,0	13,6	29,8	26,1	15,8	34,9
Capitale-Nationale	17,2	13,9	22,6	17,1	12,2	26,4	21,0	13,5	28,8	29,5	15,2	38,6
MRC de Charlevoix	14,7	13,8	19,1	11,4	10,6	20,5	17,6	17,0	17,4	24,0	24,8	23,8
MRC de Charlevoix-Est	14,6	12,7	20,0	11,9	12,4	26,0	17,0	13,5	30,2	17,7	nd	38,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	14,0	13,6	18,9	13,2	11,5	26,0	14,7	13,1	27,9	18,2	19,1	14,4
MRC de La Jacques-Cartier	15,0	15,2	13,4	14,0	13,7	nd	12,5	12,5	10,1	7,9	7,1	nd
MRC de l'Île-d'Orléans	12,4	11,5	17,3	9,2	8,7	15,8	10,6	nd	30,9	nd	nd	nd
MRC de Portneuf	13,9	13,3	20,9	15,0	12,7	24,3	15,5	13,4	24,0	20,7	15,2	27,4
Québec (TÉ)	17,6	13,8	22,8	18,4	12,6	26,6	23,0	12,9	30,4	32,5	14,3	38,9

Notes : *Tous les ménages*: Ensemble des ménages privés du Québec (+15 ans); *T* : Taux d'effort médian pour les ménages privés du groupe d'âge; *P* : Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires de leur logement; *L* : Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd* : non disponibles ou non indiquées pour des raisons de confidentialité.

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour la SHQ, tableau no. 21.

La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution).

Taux d'effort médian

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Cela signifie que dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 85 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 17).

Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion du revenu que le ménage consacre aux coûts du logement. Le Tableau 17 présente le taux d'effort médian dans chacune des MRC de la Capitale-Nationale, ainsi que pour le Territoire équivalent de Québec (TÉ), pour les propriétaires et les locataires. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ.

Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010b), le taux d'effort médian se situait à 17,6 % en 2006 pour l'ensemble des ménages privés du Territoire équivalent de Québec. Il s'établissait à 18,4 % pour les personnes âgées entre 65 et 74 ans, atteignait 23 % pour le groupe des 75 à

84 ans. C'est toutefois le groupe des 85 ans et plus qui consacrait la plus grande proportion de ses revenus pour se loger, soit près du tiers (32,5 %). On constate ainsi que le taux d'effort augmente avec l'âge et que les locataires présentent un taux d'effort plus élevé que celui des propriétaires. Les locataires âgés entre 65 à 74 ans consacrent 26,6 % de leurs revenus pour leur logement. Ce taux atteint 38,9 % pour les personnes âgées entre 85 ans et plus (SHQ, 2010b).

Coûts des places standards, RPA

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situait à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le loyer moyen pour une place standard s'élevait à 1 600 \$, soit 4 \$ de moins que l'année précédente (SCHL, 2013b). Les coûts d'un logement avec une chambre s'élèvent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres.

Dans le secteur Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury, le loyer moyen pour une place standard d'un logement d'une chambre est de 1 464 \$ en 2013 et pour un logement de 2 chambres, il se situe à 1 725 \$. Le coût moyen pour un logement dans une résidence pour personnes âgées est de 1 616 \$. Dans la RMR de Québec, les secteurs de Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et de Ste-Foy, Sillery, Cap-Rouge, St-Augustin présentent des loyers moyens plus élevés pour une place standard (1 627 \$ et 1 914 \$, respectivement). C'est la zone Québec-Basse-Ville/Vanier qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$) de la rive nord de la RMR. (SCHL, 2013b)

Tableau 18. Loyer moyen pour une place standard, 2012 et 2013, selon le type d'unité, RMR de Québec

	Chambre individuelle		Studio		1 chambre		2 chambres		Total	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
RMR de Québec	1 660 \$	1 625 \$	1 119 \$	1 206 \$	1 586 \$	1 558 \$	1 925 \$	1 916 \$	1 604 \$	1 600 \$
Centre Nord	1 755 \$	1 758 \$	1 035 \$	1 114 \$	1 630 \$	1 550 \$	2 052 \$	2 006 \$	1 633 \$	1 613 \$
Québec-Basse-Ville/Vanier	1 441 \$	1 410 \$	1 094 \$	nd	1 277 \$	1 312 \$	1 593 \$	1 677 \$	1 366 \$	1 376 \$
Québec-Haute-Ville	1 886 \$	2 042 \$	737 \$	682 \$	1 925 \$	1 492 \$	2 147 \$	1 924 \$	1 656 \$	1 484 \$
Québec des Rivières/L'Ancienne-Lorette	1 872 \$	1 511 \$	1 190 \$	nd	1 628 \$	1 552 \$	1 951 \$	1 898 \$	1 640 \$	1 575 \$
Ste-Foy, Sillery, Cap-Rouge, St-Augustin	2 127 \$	2 328 \$	1 263 \$	1 516 \$	1 661 \$	1 739 \$	2 270 \$	2 299 \$	1 793 \$	1 914 \$
Banlieue Nord	1 717 \$	1 634 \$	1 268 \$	1 353 \$	1 479 \$	1 529 \$	1 725 \$	1 770 \$	1 588 \$	1 605 \$
Val-Bélair, St-Émile, Loretteville et autres	1 312 \$	1 424 \$	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1 409 \$	1 457 \$
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	1 714 \$	1 769 \$	nd	nd	1 482 \$	1 464 \$	1 719 \$	1 725 \$	1 578 \$	1 616 \$
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans	1 827 \$	1 614 \$	1 407 \$	1 418 \$	1 480 \$	1 616 \$	1 717 \$	1 894 \$	1 637 \$	1 627 \$

Nd Non fournie pour des raisons de confidentialité.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*.

Coûts des logements privés

Le Tableau 19 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus) (SHQ, 2010c). À Québec (TÉ), le coût médian pour un propriétaire était de 741 \$ par mois, ce qui est supérieur au coût médian déboursé par un propriétaire de la province de Québec (717 \$). Les locataires de Québec quant à eux déboursaient un coût médian de 572 \$ dans la région de Québec (TÉ). Ainsi, l'écart entre les ménages propriétaires et les ménages locataires se situait à 169 \$ pour Québec (TÉ), un écart plus important que celui de la Capitale-Nationale (139 \$) ou du Québec (151 \$).

Selon le Rapport sur le marché de la location de la SCHL (2013c), Sainte-Foy, Les Rivières et Haute-Ville sont les trois zones qui se distinguent par des loyers moyens des appartements de deux chambres plus élevés que la moyenne de la RMR de Québec (variant de 827 \$ à 909\$). Ainsi, les zones centrales de la ville présentent « des loyers plus élevés, sauf le secteur de la Basse-Ville, où le parc immobilier est âgé et de qualité généralement moindre qu'en Haute-Ville, par exemple. » (SCHL, 2012) Le coût moyen de location dans la Basse-Ville pour un appartement à deux chambres se situe à 677 \$, ce qui en fait le quartier le moins dispendieux de la RMR.

Tableau 19. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Propriétaires (\$ CA)	Locataires (\$ CA)	Écart entre propriétaires et locataires
Le Québec	717 \$	566 \$	151 \$
Capitale Nationale	700 \$	561 \$	139 \$
MRC de Charlevoix	451 \$	459 \$	-8 \$
MRC de Charlevoix-Est	466 \$	481 \$	-15 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	583 \$	467 \$	116 \$
MRC de La Jacques-Cartier	834 \$	551 \$	283 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	476 \$	600 \$	-124 \$
MRC de Portneuf	500 \$	425 \$	75 \$
Québec (TÉ)	741 \$	572 \$	169 \$

Source : SHQ (2010c), basé sur : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (C0-1049), tableau no. 15.

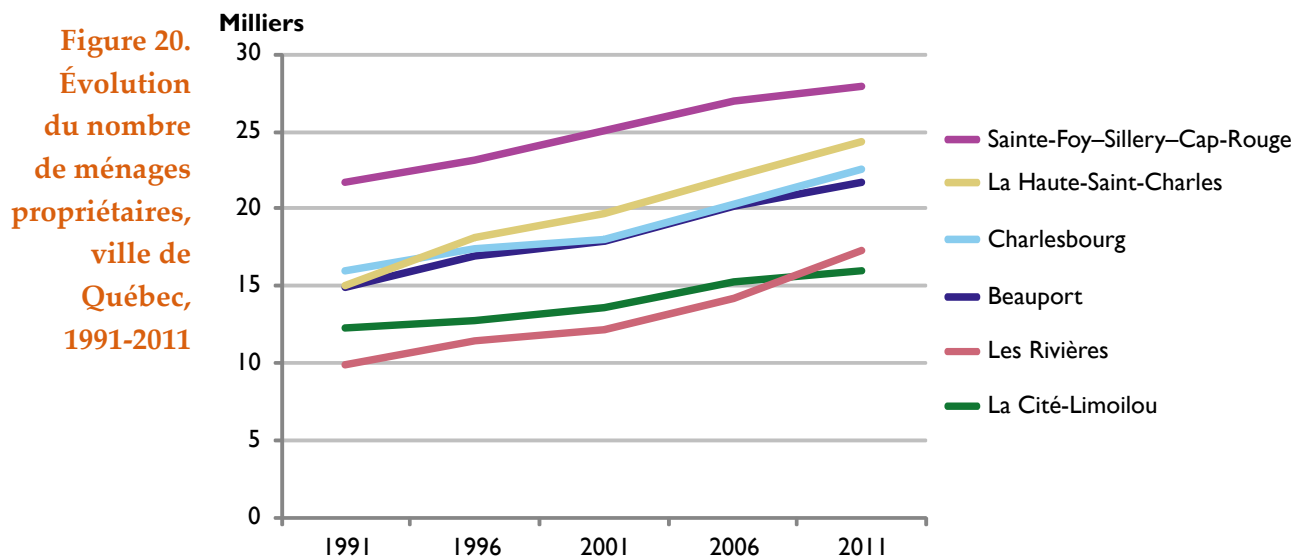
Arrondissement principalement résidentiel, Charlesbourg présente un taux de propriété (62 %) qui se situe très près de la moyenne provinciale (60 %) et nettement au-dessus du taux qui prévaut dans l'ensemble de la ville de Québec (53 %). À l'échelle de la Capitale-Nationale, la MRC de La Jacques-Cartier possède le taux de propriété le plus élevé, 86 %, et l'arrondissement de La Cité-Limoilou le moins élevé, 25,7 %.

Tableau 20. Mode d'occupation des logements, ménages privés, Québec (TÉ), 2011

Lieu	Nombre total de ménages privés	Propriétaires		Locataires	
	N	N	%	N	%
Le Québec	3 185 680	1 917 735	60,2 %	1 267 940	39,8 %
Ville de L'Ancienne-Lorette	7 070	5 105	72,2 %	1 970	27,9 %
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	6 375	5 445	85,4 %	925	14,5 %
Ville de Québec	245 365	129 870	52,9 %	115 500	47,1 %
Arr. Beauport	33 395	21 680	64,9 %	11 720	35,1 %
Arr. Charlesbourg	36 300	22 535	62,1 %	13 770	37,9 %
Arr. La Cité-Limoilou	62 230	16 010	25,7 %	46 225	74,3 %
Arr. La Haute-Saint-Charles	31 820	24 330	76,5 %	7 490	23,5 %
Arr. Les Rivières	32 670	17 330	53,0 %	15 340	47,0 %
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	48 945	27 985	57,2 %	20 960	42,8 %

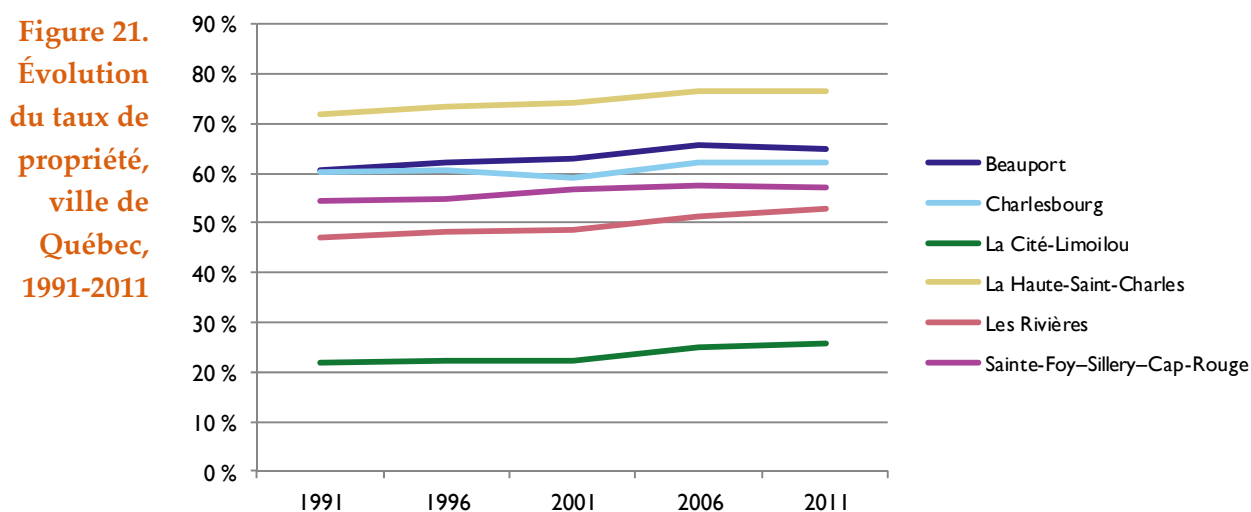
Source : Ville de Québec (2013a), *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil de la population au lieu de résidence - synthèse*. (Basé sur : Statistique Canada, Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011, compilation spéciale).

La Figure 20 montre l'évolution du nombre de ménages privés propriétaires par arrondissement pour la ville de Québec, de 1991 à 2011. Au cours des dix dernières années, deux arrondissements ont connu des croissances plus rapides, Les Rivières et La Haute-Saint-Charles. L'arrondissement de Charlesbourg n'est toutefois pas en reste, puisqu'il accueille le troisième plus grand nombre de ménages propriétaires de la ville.



Source : Ville de Québec (2013a). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements*. Profil abrégé au lieu de résidence pour 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

La Figure 21 souligne, d'autre part, que la hausse du nombre de ménages propriétaires a eu une influence limitée sur le taux de propriété des arrondissements. Celui-ci a tout de même crû de 2 % à 6 % dans les arrondissements, de sorte que le taux de propriété de la ville de Québec est passé de 47,7 % en 1991 à 52,9 % en 2011.



Source : Ville de Québec (2013a), *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements*. Profil abrégé au lieu de résidence pour 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

Une fois l'accès économique aux logements exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité

d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

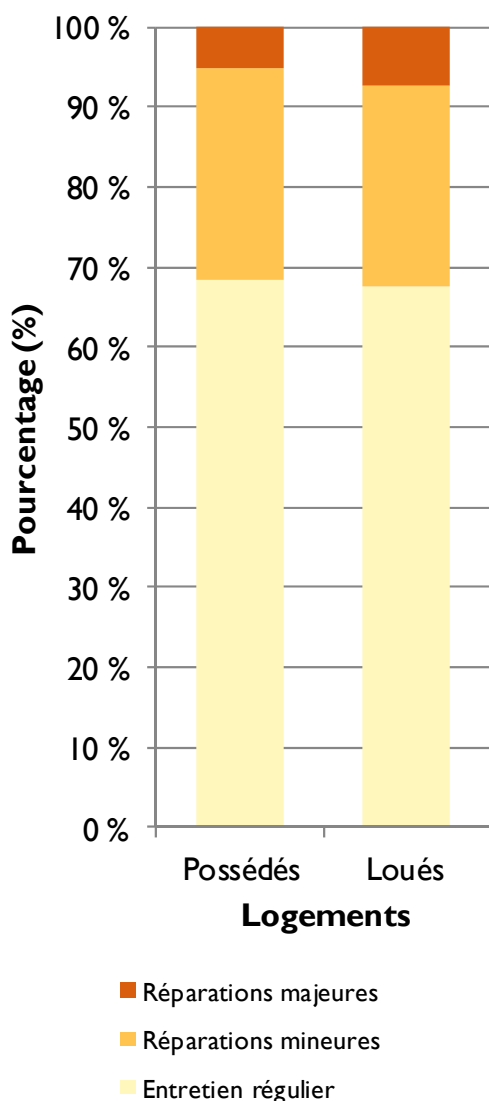
« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. » (2013a)

Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de **qualité convenable** s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est **abordable** si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de **taille convenable** s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Selon les données de 2006 pour l'ensemble du Québec, la proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement s'élevait à 11 % en milieu urbain et à 7 % en milieu rural (SHQ, 2009). Dans la RMR de Québec, cette proportion s'était élevée à 14 % en 1996, et avait diminué à 9 % en 2006 (Figure 22).

Afin d'évaluer si les logements sont de *qualité convenable*, la SHQ effectue des études rapportant les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Selon les données les plus récentes disponibles sur le sujet, soit celles de 2006, 25 % des logements loués dans la Capitale-Nationale auraient besoin de

Figure 22. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires de Québec (TÉ)



Note : L'Annexe 10 présente des données plus détaillées sur les besoins en réparation.

Source : SHQ (2009), Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, Recensement 2006, effectuée en 2010, tableau n 36, calculs de la SHQ.

réparations mineures, alors que 8% nécessiteraient des réparations majeures.

Les besoins d'entretien et de réparation sont similaires pour les logements des propriétaires de Québec (TÉ) : 27 % de ces logements ont besoin de réparations mineures alors que 5 % auraient besoin de réparations majeures. L'Annexe 11 présente les données détaillées pour l'ensemble de la Capitale-Nationale, pour chacune des MRC.

POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES ÂÎNÉS

- 90 % des personnes âgées de 65 ans et plus font partie de ménages privés.
- La moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles. La situation est semblable sur le territoire de Charlesbourg, puisque cette proportion se situe à 48 %. C'est la deuxième proportion la plus élevée de la ville de Québec, après l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles (64 %).
- Le tiers des personnes âgées de 65 ans et plus (31 %) vivant à Charlesbourg habite dans un immeuble de moins de 5 étages, une proportion presque identique à celle de Beauport (32 %).
- Dans Charlesbourg, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans d'autres types de logements augmente avec l'âge pour se situer à 53 % chez les personnes de 85 ans et plus, alors que dans la même tranche d'âge, 28 % habite dans une maison individuelle. La proportion de personnes vivant dans un immeuble de 5 étages ou plus est de 18 % chez ces aînés.
- Dans cet arrondissement, 4 405 aînés demeurent dans des immeubles de moins de 5 étages et 6 820 d'entre eux vivent dans des maisons individuelles. Cette réalité soulève plusieurs enjeux concernant la capacité d'aménager les logements aux besoins changeants d'une population vieillissante afin de contribuer au maintien de leur autonomie.
- Les taux d'inoccupation des logements locatifs sont faibles dans la région de la Capitale-Nationale, ce qui signifie que les logements à louer sont moins disponibles.
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis*, *Logement abordable* et *Supplément au loyer*).
- Le taux d'effort médian des ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 17,6 % dans le territoire équivalent de Québec, un niveau semblable à celui de la région de la Capitale-Nationale (17,2 %) et du Québec (17,4 %).
- Le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge chez les aînés, atteignant même 38,9 % pour les locataires âgés de 85 ans et plus dans le TÉ de Québec.

POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS (SUITE)

- Le coût des logements privés est légèrement plus élevé dans le TÉ de Québec que dans l'ensemble du Québec et la Capitale-Nationale.
- En ce qui a trait au type de construction dans l'arrondissement, il existe peu de différences entre les hommes et les femmes, bien que plus de femmes que d'hommes vivent dans des appartements (immeubles de plus et de moins de cinq étages) alors que les hommes tendent à être proportionnellement plus nombreux à vivre dans des maisons individuelles.
- Vingt-huit (28) habitations collectives pour aînés sont établies dans l'arrondissement de Charlesbourg et offrent un total de 2 269 unités locatives, ce qui représente un peu plus de 10 % de toutes les unités locatives en habitation collective de la Capitale-Nationale.
- 67 % des unités locatives disponibles dans l'arrondissement sont offertes dans des RPA, 15 % par des HLM, 12 % par des OBNL et 6 % par des coopératives d'habitation.
- Des onze habitations collectives pour aînés (1 OBNL et 10 RPA) qui offrent des services à leurs résidents, cinq, toutes des RPA, offrent l'ensemble des services recensés (repas, assistance personnelle, soins infirmiers, aide domestique, loisirs, sécurité).

3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipements récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services.

Les habitants de l'arrondissement de Charlesbourg vivent dans un milieu qui offre des services variés. Ce chapitre permet d'explorer plus en détails les services qui sont offerts et où ils se situent à l'intérieur de l'arrondissement.

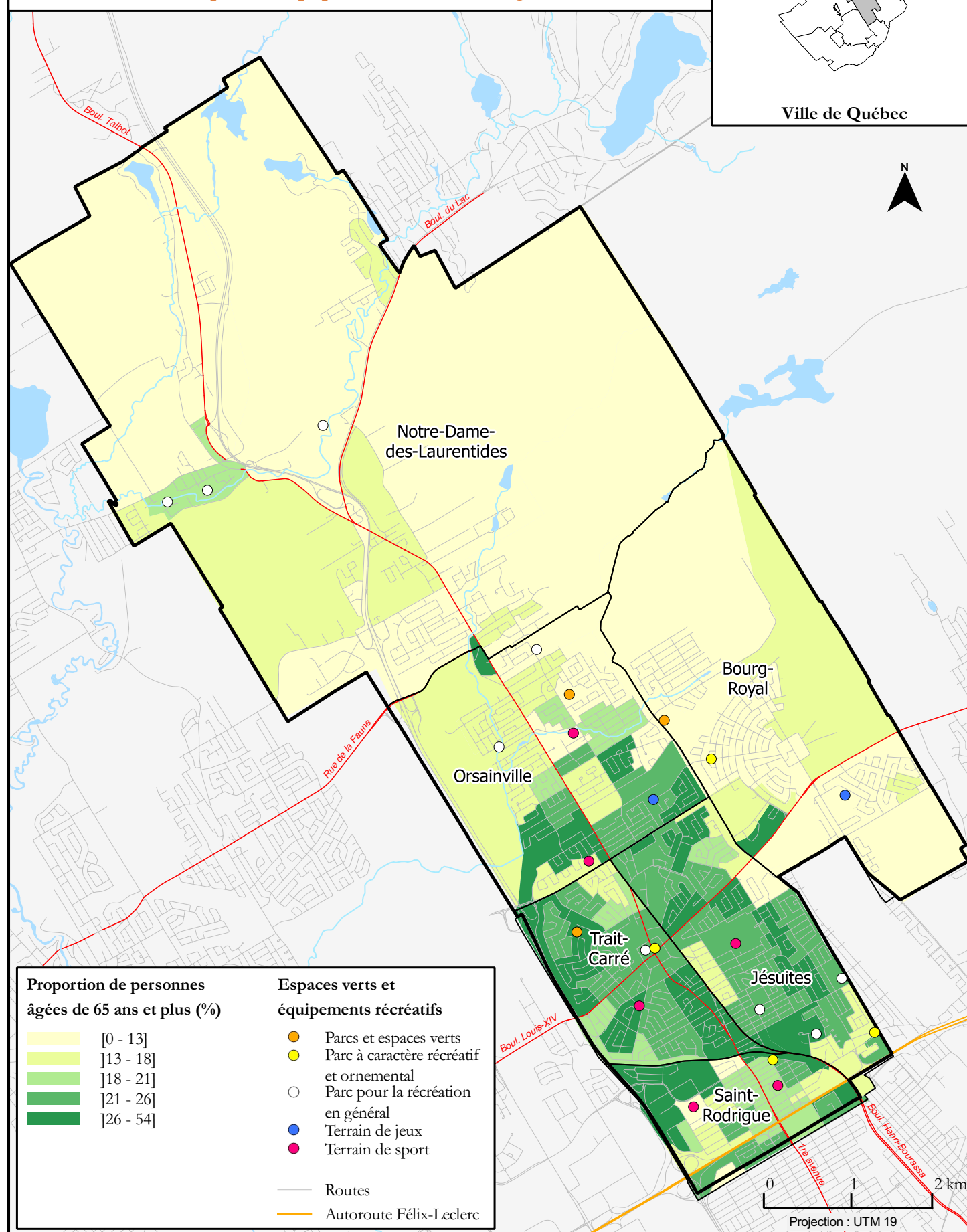
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 23 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de l'arrondissement de Charlesbourg, tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.



Il doit être noté qu'il existe certains espaces verts d'initiative privée qui sont fréquentés par la population. Ces espaces peuvent ne pas avoir été inclus dans la source de données consultée. Dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013), et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

Figure 23. Carte des espaces verts, parcs et équipements, Charlesbourg

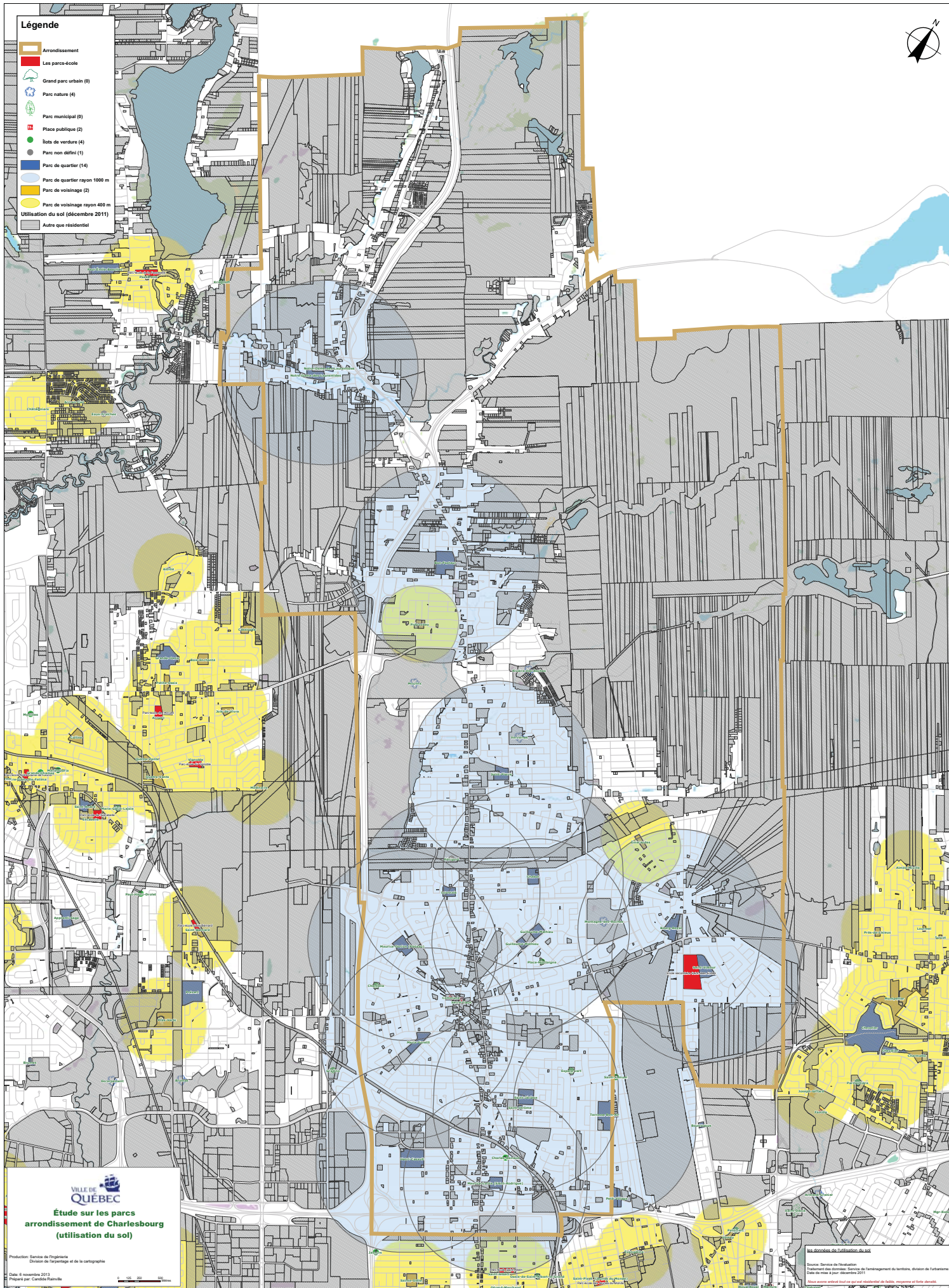


Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Légende

- Arrondissement
- Les parcs-école
- Grand parc urbain (6)
- Parc nature (4)
- Parc municipal (6)
- Place publique (2)
- Îlots de verdure (4)
- Parc non défini (1)
- Parc de quartier (14)
- Parc de quartier rayon 1000 m
- Parc de voisinage (2)
- Parc de voisinage rayon 400 m
- Utilisation du sol (décembre 2011)
- Autre que résidentiel



Étude sur les parcs arrondissement de Charlesbourg (utilisation du sol)

Production: Service des Programmes
Division de l'urbanisme et de la cartographie
Date: 6 novembre 2013
Préparé par: Candace Rivest

Les données de l'utilisation du sol

Source: Service de l'évaluation
Traitement des données: Service de l'urbanisme et de la cartographie
Date de mise à jour: décembre 2011
Note: avant d'utiliser tout ce qui est résidentiel de façon, respectez les règles.

Les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature. Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAMROT, 2013)

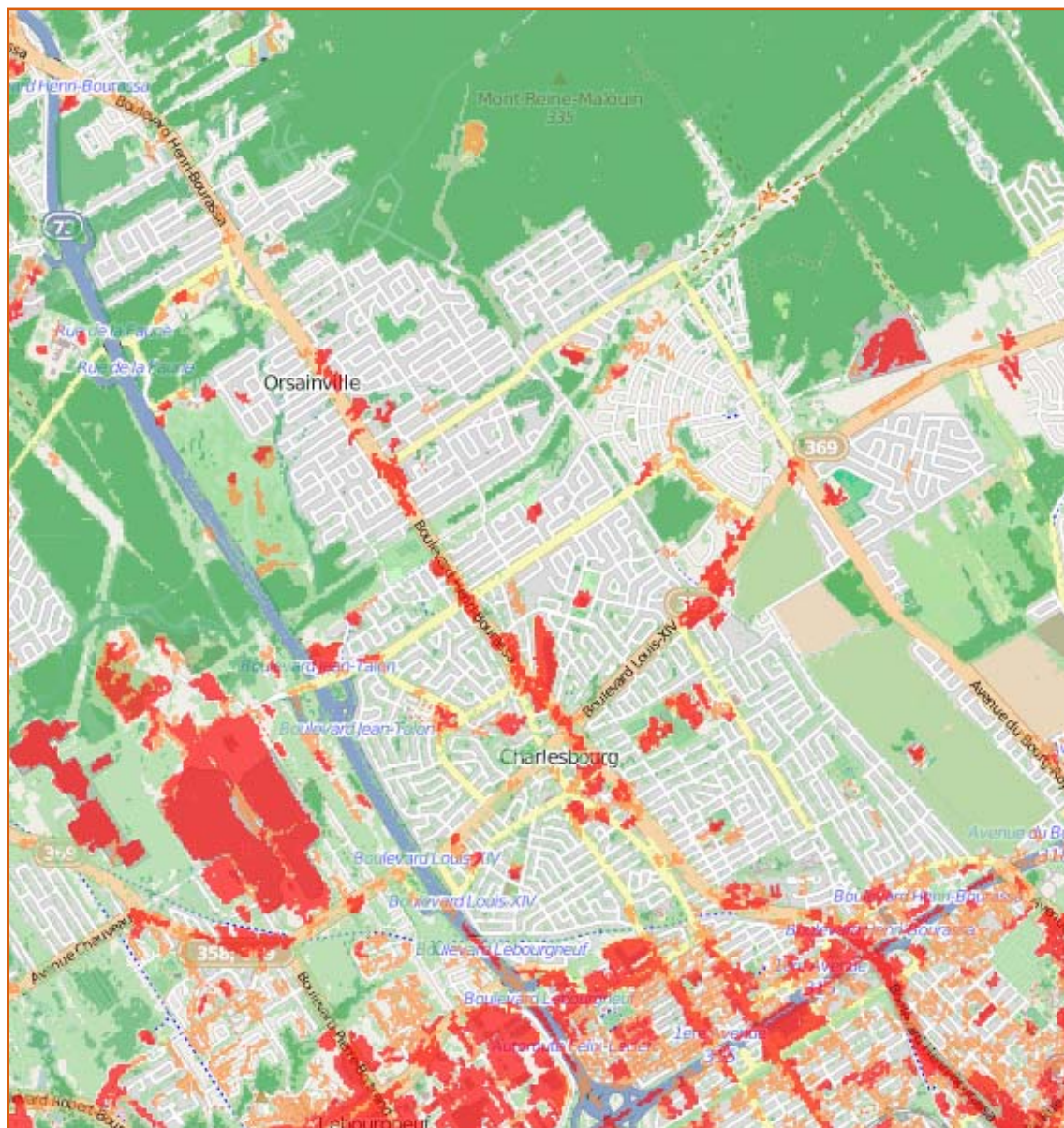
Ainsi, selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ces définitions, il y a, sur le territoire de Charlesbourg, 24 parcs et espaces verts. Il est nécessaire de mentionner, cependant, que lors de la rencontre avec les informateurs clés, l'équipe de recherche a reçu une liste des parcs et équipements municipaux de l'arrondissement de Charlesbourg, qui a été conçue en se basant sur la typologie en cours à la ville de Québec (voir Annexe 12). Dans le but de fournir le portrait le plus fidèle possible de ce territoire, il importe de mentionner que cette liste dénombre 29 parcs et espaces verts dans Charlesbourg, qui ont été positionnés sur une carte d'utilisation des sols par la Ville de Québec (Figure 24).

Parmi ceux-ci, il y a 14 parcs de quartier, 6 îlots de verdure, 4 parcs nature, 2 parcs de voisinage et une (1) place publique. Un peu plus du tiers (31) de ces parcs et espaces verts ont été dénombrés dans le district électoral du Trait-Carré. Plusieurs aménagements de loisirs sont inclus dans ces parcs, dont 15 patinoires extérieures, 11 terrains de pétanque et 6 piscines extérieures. L'arrondissement offre aussi l'accès à deux Jardins collectifs de La Tomate Joyeuse; un sur la rue des Vignobles et un au Parc Henri-Casault. (Informateur clé, 2013)

Îlots de chaleur

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées, puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009)

Figure 25.
Carte des
îlots de
chaleur,
Charlesbourg,
2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves, ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs. Et l'impact de ces îlots de chaleur s'amplifie lorsque la distance à parcourir pour accéder à des zones fraîches est grande.

La carte des températures de surface présentée à la Figure 25 illustre l'emplacement des îlots de chaleur dans l'arrondissement de Charlesbourg. Présentes en bordure des boulevards Henri-Bourassa et Louis-XIV, les zones de chaleur sont plus nombreuses dans le quartier 4-6, à la jonction des autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne. L'arrondissement bénéficie toutefois de larges secteurs considérés comme frais ou très frais, grâce, entre autres, à la présence de quartiers résidentiels à faible densité de population et de la surface importante occupée par les boisés dans le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, la présence d'espaces verts contribuant à diminuer le nombre et l'étendue des îlots de chaleur.

3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

La capacité des personnes « d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q. chapitre S-4.2, voir le Lexique pour plus de détails).

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres.

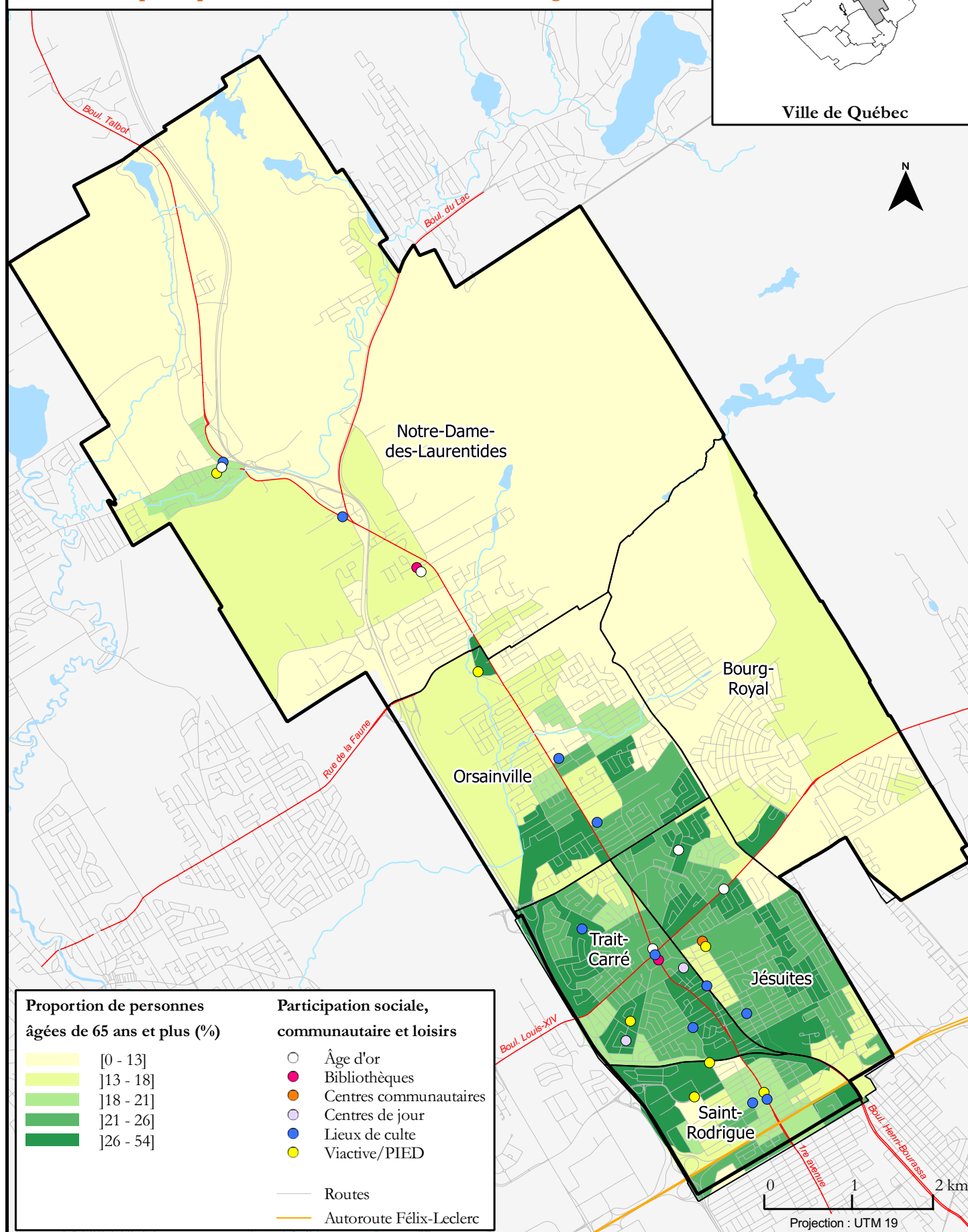
Dans le but de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées de l'arrondissement de Charlesbourg, les paragraphes suivants tracent le portrait d'espaces de participation sociale, des organismes et des lieux de rassemblement recensés (Tableau 21). Les lieux de culte et les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités sociales organisées par la collectivité. La catégorie *Âge d'or* dans ce tableau comprend les regroupements d'aînés présents sur le territoire décrit,

qu'ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. La participation des aînés à ces associations et dans ces lieux n'a pu être documentée. Par contre, la liste présentée peut servir de piste de réflexion ou de levier pour engager l'action à l'échelle locale.

Les programmes PIED et VIACTIVE visent à améliorer la santé physique et sociale des aînés. « Le programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s'adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant. » (FADOQ, 2014)

Comme l'illustre la carte présentée à la Figure 26, les résidents de Charlesbourg ont accès à divers lieux et groupes de participation sociale. Un bon nombre d'entre eux se trouvent le long de l'axe nord-sud tracé par la 1^{re} Avenue. Des informateurs clés ont

Figure 26. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, Charlesbourg



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

mentionné la présence de deux fabriques (Fabrique St-Charles-Borromée et Fabrique Bienheureux-Jean-XXIII) qui attirent bon nombre de bénévoles aînés.

Tableau 21. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, Charlesbourg

Lieux de participation	Quantité
Âge d'Or	5
Bibliothèques	2
Centres communautaires	1
Centres de jour	2
Lieux de culte	11
Programmes Viactive, PIED	7

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Dans la région de la Capitale-Nationale, il existe aussi un certain nombre d'associations qui constituent autant d'espaces de participation sociale. En premier lieu, le Tableau 21 présente la répartition des 30 espaces de participation et de loisirs qui ont été recensés dans Charlesbourg. Parmi eux, la bibliothèque Paul-Aimé-Païement, situé dans le Trait-Carré. Un espace vert situé sur son flanc offre aux passants un banc sur lesquels sont gravés les noms des familles fondatrices de Charlesbourg (illustré en page couverture). Charlesbourg accueille aussi 11 lieux de culte, parmi lesquels il y a six églises catholiques, une église évangélique baptiste, une Église adventiste du septième jour de Québec et une salle du Royaume des Témoins de Jéhovah.

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010) Un centre communautaire répond à cette définition dans l'arrondissement, le Patro de Charlesbourg, situé sur la 3^e Avenue Est.

D'autre part, certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n'étant pas membres de la fédération québécoise, ne figurent pas dans l'inventaire présenté ici. Les bases de données permettant leur recensement n'étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population.

Selon un informateur clé, il y a « treize organismes d'aînés sur le territoire [...] qui sont très mobilisés et très réseautés, les aînés du territoire qui s'impliquent. » (Informateur clé, 2013) Lors de la rencontre sectorielle, le projet « Rêves d'aînés » a été souligné comme étant un exemple de cette mobilisation. Le groupe Les Jeunes retraités du

Vieux-Bourg a mis sur pied ce projet afin que les « aînés s'évadent de leur solitude pour quelques précieux instants de manière à ce qu'ils vivent des petits moments de bonheur. » (Fortin, 2011) Et si ce projet fonctionne bien, c'est « parce qu'il y a des gens qui ont cru en nous. » (Informateur clé, 2014)

Lors des rencontres, il a aussi été mentionné que les membres des organismes vieillissent et certains organismes éprouvent de la difficulté à attirer de nouveaux membres. Un informateur remarque qu'il y a des aînés qui contribuent à divers comités : « Ils ne sont pas très nombreux, mais ils s'identifient beaucoup à leur comité. Saint-Vincent-de-Paul, comptoir d'entraide, etc. Et c'est important pour eux de s'impliquer là. » (Informateur clé, 2013)

Tableau 22. Inventaire des clubs sociaux, Ville de Québec, 2013

Lieu	AFEAS	Fermières	Lions	Chevaliers de Colomb	Kiwanis	Optimistes	Filles d'Isabelle
L'Ancienne-Lorette	x	x	x	x		x	
Beauport		x	x	x		x	x
Charlesbourg	x	x	x	x		x	
La Cité-Limoilou		x	x	x	x	x	
La Haute-Saint-Charles		x	x	x	x	x	
Les Rivières		x	x	x		x	x
Saint-Augustin-de-Desmaures	x	x	x				
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge		x	x	x	x	x	

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

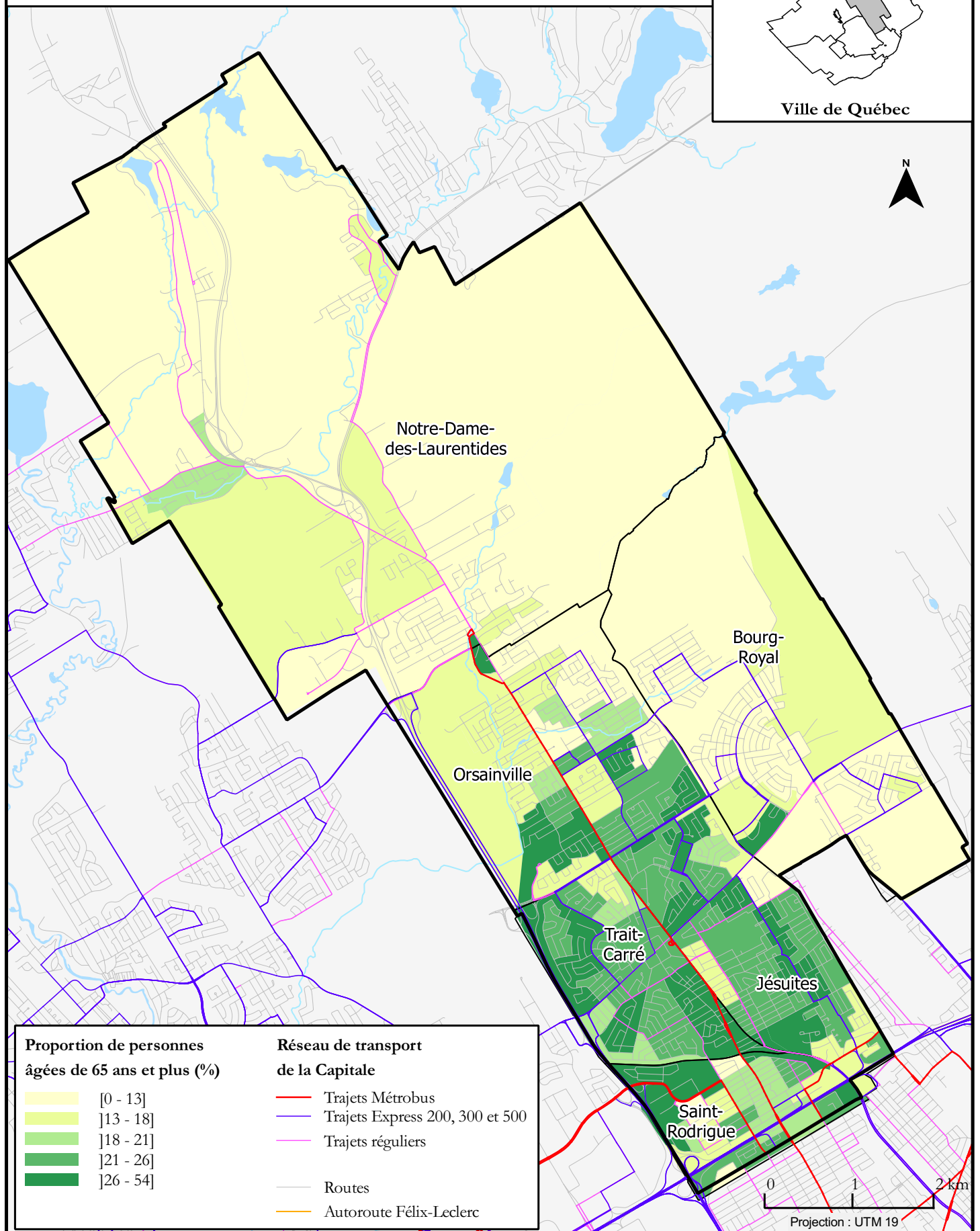
D'autre part, les clubs sociaux et de loisirs sont présents dans les arrondissements de la ville et peuvent aussi être mentionnées comme lieux de participation. Ce sont, de fait, des lieux d'interaction et de participation sociale. On y trouve, par exemple, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, les clubs Lions, les Chevaliers de Colomb, les clubs Kiwanis, Optimistes et les Filles d'Isabelle (Tableau 22).

3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif régulier (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale, ainsi que leur accessibilité.

L'arrondissement de Charlesbourg est parcouru par divers services du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Ce sont principalement des trajets réguliers (*leBus*) qui assurent la liaison entre les quartiers résidentiels et les centres d'activité avec des trajets

Figure 27. Carte du Réseau de transport de la Capitale (RTC), Ville de Québec, 2013



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

de fréquence et de durée variables. Ces parcours desservent les principaux boulevards et des artères locales. La carte de la Figure 27 illustre les parcours effectués par les différents services du RTC sur le territoire de Charlesbourg.

Deux parcours de *Métrobus*, c'est-à-dire des bus à haute fréquence qui circulent principalement sur des voies réservées, traversent le territoire de l'arrondissement. Le parcours 801 (terminus Marly/du zoo) permet de faire le lien vers Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à partir des limites du quartier Notre-Dame-des-Laurentides. Le parcours 803 (terminus Beauport/Les Saules) traverse le quartier Saint-Rodrigue dans la portion sud-ouest de l'arrondissement. Le RTC met à la disposition de ses usagers trois stationnements incitatifs (*Parc-O-Bus*) offrant un total de 165 places de stationnement dans l'arrondissement de Charlesbourg.

Selon un informateur clé, « avec la nouvelle ligne du 803, ça aide beaucoup. Il reste à connecter Charlesbourg à Beauport. Ça a toujours été problématique. (...) Dépasser le terminus du zoo, l'autobus, elle est aux heures, et elle ne se rend pas partout. » (Informateur clé, 2013) Il se disait toutefois conscient que la densité de population dans ce secteur nord n'était pas très forte, ce qui peut expliquer la fréquence de passage des autobus.

Quelques parcours *Express*, en service aux heures de pointes du lundi au vendredi, offrent aussi une desserte vers le centre-ville de Québec, de même que vers le cœur de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

De plus, des services de transport communautaire sont offerts par deux organismes communautaires. Le Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg – le CAABC – répond à toute demande générale. Le Carrefour de l'amitié de Charlesbourg, pour sa part, « c'est spécifiquement pour les soins médicaux de personnes de tout âge atteintes de cancer et pour les soins médicaux de personnes de 65 ans et plus. » (Informateur clé, 2013)

Transport collectif adapté

En ce qui a trait au transport collectif adapté, la région est desservie par le Transport adapté (STAC), qui fonctionne « en symbiose avec la mission du RTC » (RTC, 2013), qui offre des services de transport sur réservation à la population de la Capitale-Nationale. Cela comprend les six arrondissements de la ville de Québec, L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures, Boischatel et Wendake. Les personnes désirant utiliser ce service doivent répondre aux critères de la politique d'admission du ministère des Transports du Québec, c'est-à-dire: être une personne handicapée (avoir une déficience significative et persistante et être limitée dans l'accomplissement des activités normales); et, avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation du

service de transport adapté. En 2012, ce service a effectué 686 695 déplacements et 2 693 déplacements métropolitains. Ces derniers ont déplacé leurs clients vers Lévis, la MRC de La Jacques-Cartier, celle de La Côte-de-Beaupré et celle de l'Île-d'Orléans. (RTC, 2013)

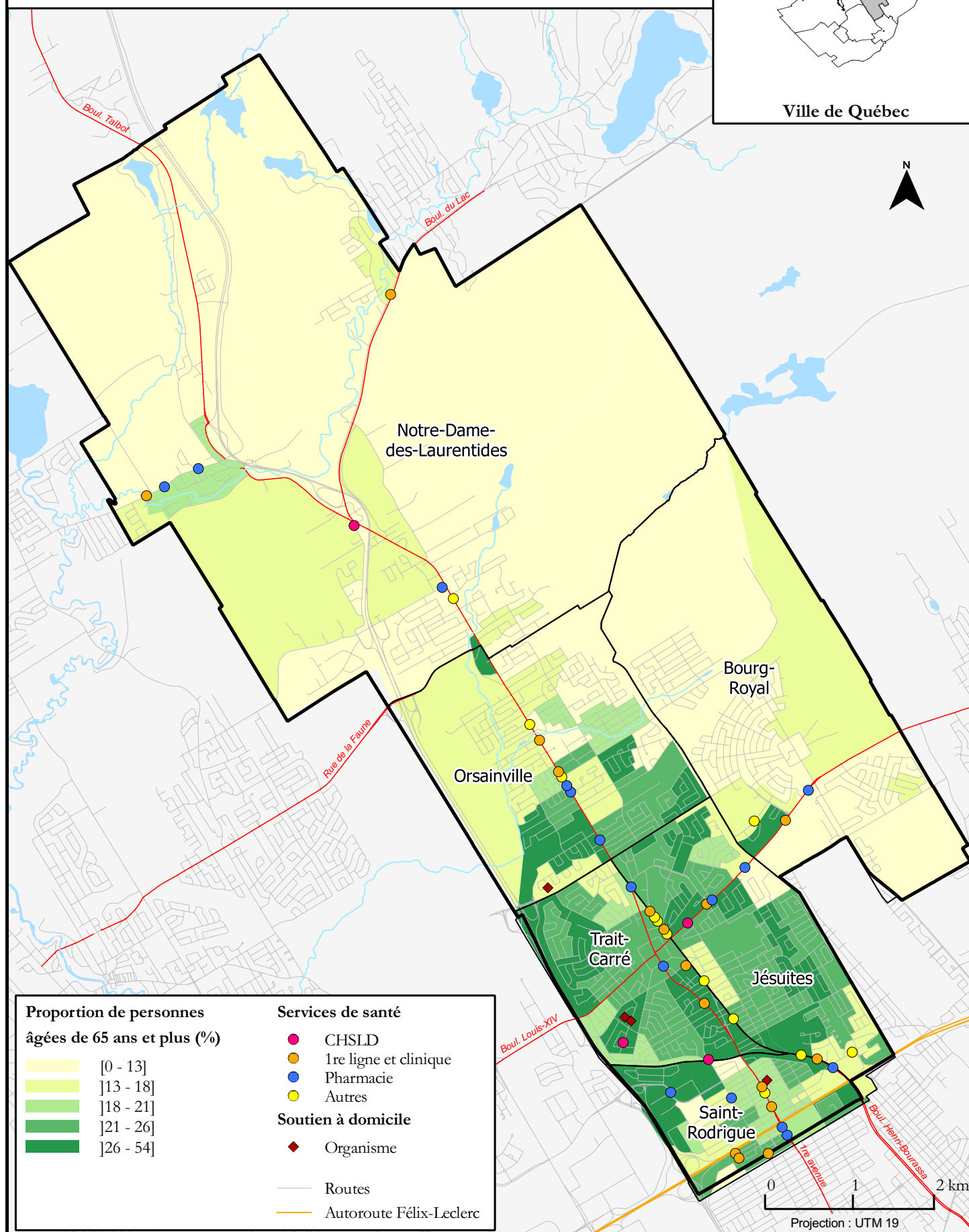
3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé et services sociaux. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique « établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Dans la Capitale-Nationale, cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Afin de simplifier la représentation cartographique, certaines installations et services de soins de santé situés à la même adresse civique ont été regroupés. L'affichage de certains types d'installations a été priorisé par rapport à d'autres. Sont affichés en priorité les centres hospitaliers, puis les services de première ligne, les CHSLD, les pharmacies et les cliniques autres. Les CHSLD ont été positionnés sur la carte des services de santé, afin de montrer leur proximité entre les lieux de vie de la population en général. Un CHSLD peut être considéré comme une ressource pour une personne vieillissante qui désire demeurer près de sa famille.

Figure 28. Carte des services de santé, services sociaux et organismes communautaires de soutien à domicile, Charlesbourg



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Tableau 23. Inventaire des services de soins de santé et d'organismes communautaires de soutien à domicile, Charlesbourg

Service	Nombre	Service	Nombre
Centre hospitalier	0	Pharmacie	16
CHSLD	4	Organismes de soutien à domicile	4
Première ligne	16	Autres	12
Points de services CLSC	2		

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) *MSSS - Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations*. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l'IVPSA (2013).

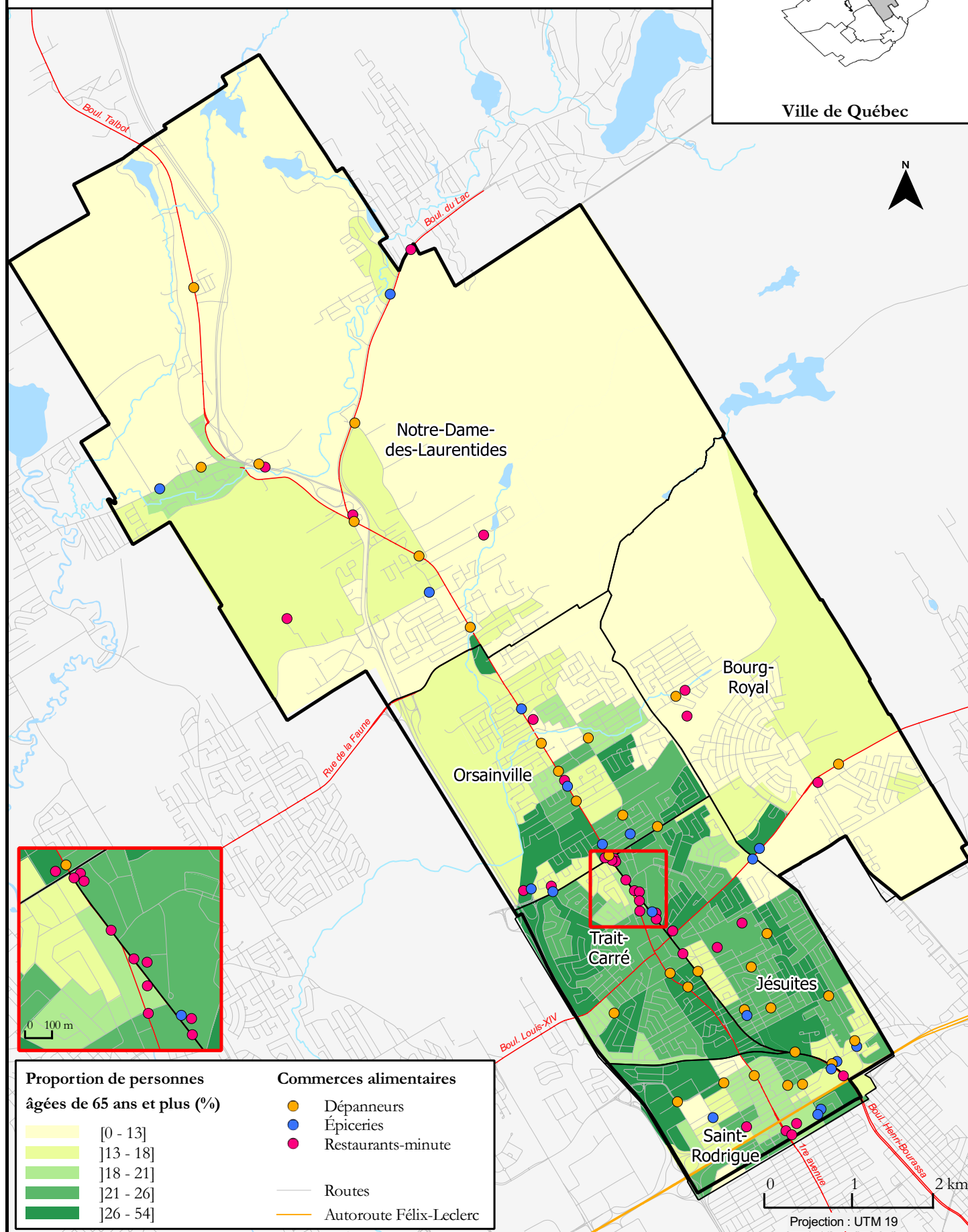
La carte présentée à la Figure 28 montre la répartition des services de services de santé, services sociaux et organismes communautaires de soutien à domicile dans l'arrondissement. Ces services ont été regroupés en cinq catégories. (Tableau 23) Selon les données recueillies, les résidents de Charlesbourg ont accès à un certain nombre de services de santé et services sociaux : 16 pharmacies, 4 CHSLD, 16 services de première ligne et 12 autres services. Il y a deux points de services CLSC sur le territoire de l'arrondissement.

Quatre (4) organismes de soutien à domicile, identifiés en utilisant la base de données du 211 (CIR, 2013), complètent l'offre de services dans ce secteur. Ce sont le *Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg*, la *Popote de Charlesbourg*, la *Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec* et le *Carrefour de l'amitié Charlesbourg*. La liste des services potentiellement offerts par ces organismes est présentée dans le lexique. (Accès-Santé, 2014) Un informateur clé ajoute que ces quatre organismes couvrent l'ensemble du territoire de l'arrondissement, et même au-delà. De façon générale, leurs bénévoles se rendent partout sur le territoire du CLSC La Source. « C'est dans leur mandat », mais il ajoute que le recrutement de bénévoles est parfois difficile, ce qui peut nuire à la couverture de certains services.

3.5 COMMERCE ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg. L'inventaire présenté au tableau 24 ainsi que dans la carte de la Figure 29 sont basés sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement mené par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires. Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes. Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné

Figure 29. Carte des commerces alimentaires, Charlesbourg



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre alimentaire dans ce secteur géographique.

Tableau 24. Inventaire des commerces alimentaires, Charlesbourg

Type de détaillant	Nombre
Dépanneurs	33
Épiceries	19
Restaurants minute	32

Source : Dépanneurs et épiceries : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

Selon ces données, il y a, dans Charlesbourg, 33 dépanneurs et 19 épiceries, incluant 3 détaillants de fruits et légumes et deux boutiques d'épicerie fine. Un certain nombre de restaurants minute (32) contribuent à l'offre de services alimentaires de l'arrondissement. La carte fait ressortir que le secteur compris entre les boulevards Louis-XIV et Jean-Talon le long du boulevard Henri-Bourassa concentre près du tiers des restaurants minute présents dans l'arrondissement. Les dépanneurs et les épiceries semblent être répartis sur

l'ensemble du territoire, les quartiers Saint-Rodrigue et des Jésuites accueillant environ la moitié des dépanneurs de Charlesbourg.

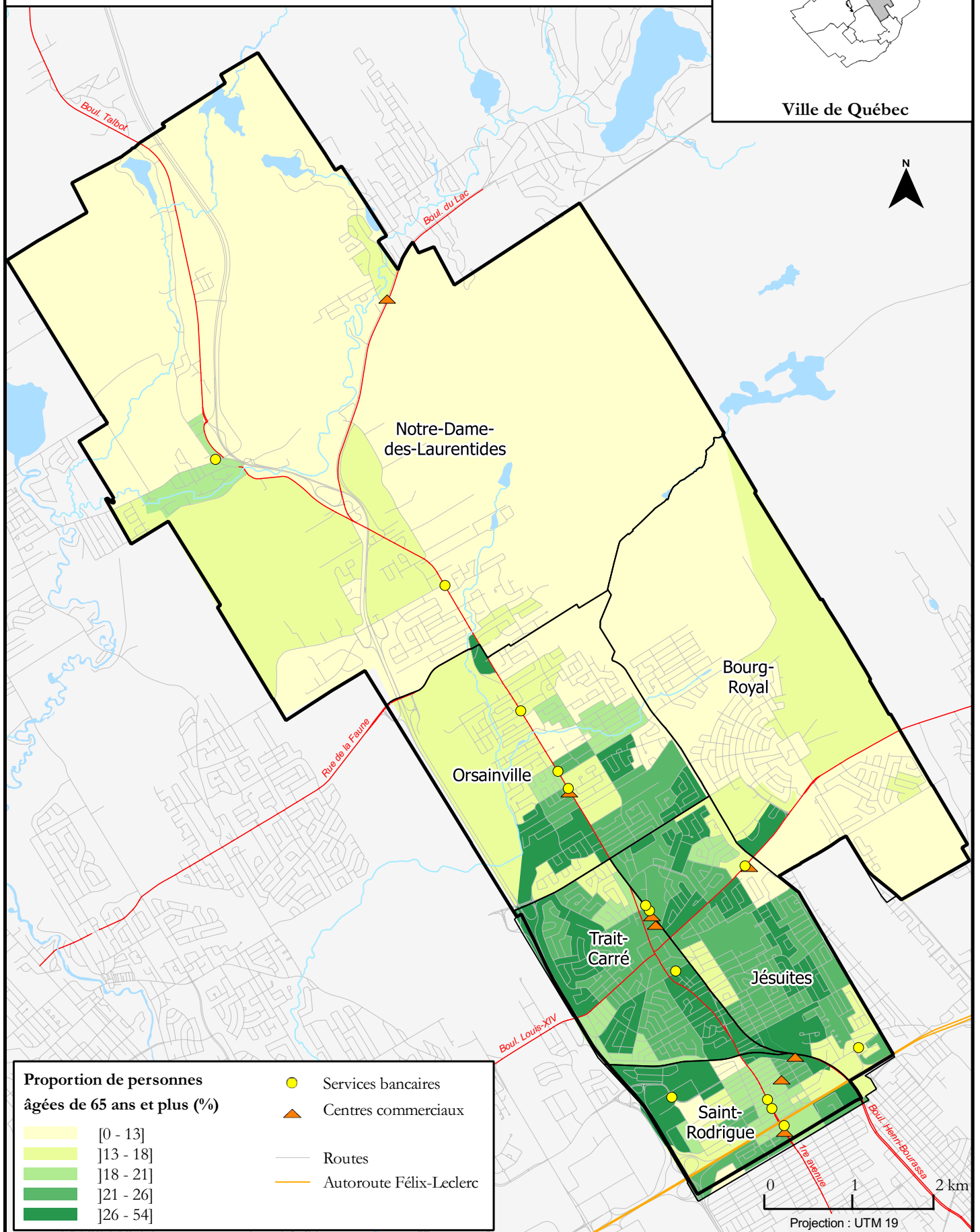
Lorsqu'il a été question d'accès à une alimentation saine, un informateur clé a soutenu qu'en ce qui concerne l'offre alimentaire dans le secteur nord de l'arrondissement, entre « le terminus du zoo et l'église Notre-Dame-des-Laurentides, il n'y a rien. C'est vraiment le désert. » (Informateur clé, 2013)

3.6 AUTRES SERVICES

Les résidents de la ville de Québec ont accès à plusieurs espaces commerciaux. Caisses Desjardins, banques et autres services financiers y sont aussi très nombreux. Sur l'ensemble de son territoire, la ville de Québec compte 70 centres commerciaux, regroupant près de 2 200 commerces et entreprises. (Ville de Québec, 2013b)

Les centres commerciaux jouent un rôle dans la vie sociale de la population. Ce sont des lieux de rencontre. « Et en plus ça sert d'îlots de fraîcheur lors des canicules. » Un informateur souligne que « Les gens vont beaucoup là. (...) Les Galeries Charlesbourg, c'est proche d'une zone de pauvreté. Il y a beaucoup d'ânés. Il y a beaucoup de monde

Figure 30. Carte des centres commerciaux et services bancaires, Charlesbourg



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

qui se retrouve là. Pour jaser. Et quand on fait des activités de milieu, on a des kiosques là, parce qu'on croise des aînés. » (Informateur clé, 2013)

Tableau 25. Inventaire des centres commerciaux de la ville de Québec et de l'arrondissement de Charlesbourg

Type de centre commercial	Centre commercial supra-régional 200 magasins et plus	Centre commercial régional 100 à 199 magasins	Centre commercial local 45 à 99 magasins	Centre commercial de quartier 15 à 44 magasins	Centre commercial de voisinage 14 magasins ou moins	Services bancaires
Ville de Québec	3	3	5	25	34	129
Arrondissement de Charlesbourg	0	0	2	1	5	14

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2014.

L'arrondissement de Charlesbourg accueille huit centres commerciaux sur son territoire, dont cinq centres de voisinage (Place Liray, Galeries du Lac, La Halte Charlesbourg, Place Henri-Bourassa, Promenades de la 80^e), un centre de quartier (Centre de la Seigneurie) et deux centres commerciaux locaux, le Carrefour Charlesbourg, qui abrite 90 commerces et les Galeries Charlesbourg, qui en regroupent 50.

Il y a, de plus, 14 points de services bancaires à Charlesbourg. La carte présentée à la Figure 30 montre l'emplacement de ces centres commerciaux ainsi que des institutions bancaires du secteur géographique. Il est possible d'y voir que six des centres commerciaux sont répartis sur un axe nord-sud le long de la 1^{re} Avenue et du boulevard Henri-Bourassa.

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- L'arrondissement de Charlesbourg offre un environnement varié dans lequel les services se trouvent en plus grande partie dans les zones plus densément peuplées situées dans la moitié sud de l'arrondissement.
- En ce qui a trait aux parcs et espaces verts, les habitants de l'arrondissement ont accès à un bon nombre de parcs, d'espaces verts et d'espaces aménagés pour l'exercice d'activités de plein air et de loisirs.
- Les résidents Charlesbourg semblent avoir un bon accès à des lieux et groupes de participation sociale, quoique ceux-ci semblent surtout présents dans la portion sud de l'arrondissement.

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES (SUITE)

- L'arrondissement de Charlesbourg est peu affecté par la présence d'îlots de chaleur, sauf dans le secteur de Saint-Rodrigue (quartier 4-6), qui présente la plus grande densité de zones chaudes et très chaudes de l'arrondissement. Quelques centres commerciaux, incluant les Galeries de Charlesbourg, sont aussi installés dans ce quartier et constituent des lieux de refuge pour la population lors d'épisodes de canicules.
- L'arrondissement bénéficie de la présence abondante de services de transport collectif. Toutefois, le secteur nord semble être moins bien desservi. Deux organismes communautaires offrent des services de transport communautaires sur le territoire.
- Charlesbourg offre l'accès à un certain nombre de services de santé et services sociaux, dont 16 pharmacies, 4 CHSLD, 16 services de première ligne et 4 organismes de soutien à domicile. L'arrondissement offre aussi 12 autres services de santé.
- En ce qui concerne l'offre alimentaire, Charlesbourg accueille 33 dépanneurs, 19 épiceries et 32 restaurants minute sur son territoire. Le secteur compris entre les boulevards Louis-XIV et Jean-Talon le long du boulevard Henri-Bourassa concentre près du tiers des restaurants minute présents dans l'arrondissement.
- Huit (8) centres commerciaux sont installés sur le territoire Charlesbourg, dont deux centres commerciaux locaux, un centre commercial de quartier et cinq centres de voisinage. L'arrondissement héberge aussi 14 services bancaires généralement répartis sur l'ensemble du territoire.

4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ (ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES, CULTURES)

- La population de l'arrondissement de Charlesbourg a connu une progression de 8% entre 2006 et 2011. Cette hausse est la deuxième plus importante de la ville de Québec et la troisième plus forte augmentation de la région (après l'arrondissement des Rivières et la MRC de la Côte-de-Beaupré).
- La défavorisation sociale et matérielle de l'arrondissement n'est pas uniforme. « On peut observer une forte défavorisation matérielle et sociale avec concentration dans la partie sud de l'arrondissement puis, des zones étalées de forte défavorisation matérielle et d'autres, de forte défavorisation sociale. » (CSSS-QN, 2012).
- Dans Charlesbourg, l'âge médian était de 44,8 ans pour la population totale de l'arrondissement en 2011. Cet âge médian est susceptible d'augmenter et se situer à 45,2 ans en 2031.
- La proportion de personnes âgées de 75 et plus est de 8,5 % dans Charlesbourg.
- Il y a moins d'hommes (6 560 ou 42 %) que de femmes (8 920 ou 58 %) âgées de 65 ans et plus dans Charlesbourg. Cet écart s'amplifie parmi les personnes de 75 ans et plus, alors que les 2 560 hommes de ce groupe d'âge représentent 38 % de ce groupe d'âge.
- Cependant, l'ISQ prévoit que le nombre d'hommes âgés augmentera plus rapidement que celui des femmes, et ce, à la grandeur du territoire de la Capitale-Nationale.
- Près d'un tiers (31 %) des personnes de 65 ans et plus vivent seules. Cette proportion est un peu moins élevée que dans l'ensemble de la ville de Québec

(36 %). Sur les 4 415 personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules dans Charlesbourg, 1 120 sont des hommes et 3 295 sont des femmes.

- Cette combinaison de constats montre qu’une certaine partie de la population âgée de l’arrondissement mérite une attention particulière de la part des intervenants préoccupés par la situation des aînés. Pensons notamment aux femmes qui sont seules et qui vivent en situation de défavorisation matérielle. Toutefois, comme il est prévu que la proportion des hommes âgés va aller en augmentant, il sera important de s’ajuster et d’adapter les interventions en conséquence.

4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

L’ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- À Charlesbourg, 48 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivant en ménage privé habitent dans des maisons individuelles.
- La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans d’autres types de construction augmente avec l’âge. Dans Charlesbourg, 4 405 aînés demeurent dans des immeubles de moins de 5 étages.
- Plus de femmes que d’hommes vivent dans des appartements (immeubles de plus et de moins de cinq étages) et les hommes tendent à être proportionnellement plus nombreux à vivre dans des maisons individuelles.
- Vingt-huit (28) habitations collectives (RPA, HLM, OBNL et coopératives d’habitation) sont établies dans l’arrondissement Charlesbourg et offrent un peu plus de 10 % de toutes les unités locatives en habitation collective de la Capitale-Nationale.
- Le coût des logements privés est légèrement plus élevé dans le TÉ de Québec que dans l’ensemble du Québec et la Capitale-Nationale.
- De plus, le taux d’effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l’âge, atteignant même 38,9 % pour les locataires âgés de 85 ans et plus dans le TÉ de Québec.
- Pour les locataires, s’ajoute le fait que les taux d’inoccupation des logements locatifs sont faibles dans la région de la Capitale-Nationale, ce qui signifie que les logements à louer sont moins disponibles.
- Selon un informateur clé, les coopératives reçoivent moins de subventions qu’avant. Cela entraîne nécessairement une hausse des coûts des logements en coopérative.
- Charlesbourg offre un mélange « d’ancien et de moderne », de « rural et urbain ». La configuration en étoile de son quartier central (le Trait-Carré), qui regroupe pas moins de 27 bâtiments d’intérêt patrimonial, représente une de ses particularités.

Cette réalité soulève plusieurs enjeux concernant la capacité d'aménager les logements d'une population vieillissante aux besoins changeants afin de contribuer au maintien de l'autonomie des aînés. Selon un informateur clé, l'analyse des coûts du logement locatif et surtout des places standards dans les RPA (telles que définies par la SCHL) soulève la question de l'accessibilité pour les individus moins fortunés. « Ce qui ressort, c'est que c'est quand même assez dispendieux. » Ce qui soulève des interrogations sur le lien entre les coûts élevés des places standards et l'isolement des aînés qui n'ont pas les moyens de payer pour les services dont ils auraient besoin. Un informateur clé mentionnait aussi que le secteur de Saint-Rodrigue comprend beaucoup de petits immeubles de moins de cinq étages qui n'ont pas d'ascenseur et qui doivent être adaptés pour les aînés en perte d'autonomie. Dans cette perspective, il semble que des efforts soient investis dans ce secteur de l'arrondissement.

Lors de la rencontre sectorielle, il a aussi été mentionné que la formule OBNL présente une forme de solution intéressante pour l'avenir. Selon un des participants, cette solution est intéressante pour les aînés vivant de la défavorisation matérielle. Par contre, la formule des services offerts « à la pièce » peut augmenter les coûts de logement.

4.3 VIEILLIR ET SE DÉPLACER : DES OBSTACLES À FRANCHIR

- L'arrondissement bénéficie de la présence de services de transport collectif.
- Deux organismes communautaires offrent des services de transport communautaires sur le territoire.
- Toutefois, le secteur nord semble être moins bien desservi.
- Selon un participant à la rencontre sectorielle, le transport collectif pour les personnes actives âgées de 75 ans et plus est un problème majeur.
- À cette rencontre, il a aussi été mentionné que certains éléments topographiques limitent les déplacements dans l'arrondissement. Il y a des pentes assez abruptes (ex. : 12 % de dénivellation) et la présence de l'autoroute Félix-Leclerc.

4.4 LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES AÎNÉS

- L'arrondissement Charlesbourg offre un environnement varié dans lequel les services se trouvent en plus grande partie dans les zones plus densément peuplées situées dans la moitié sud de l'arrondissement.
- Des onze habitations collectives (1 OBNL et 12 RPA) qui offrent des services à leurs résidents, des RPA offrent l'ensemble des services recensés dans cette étude (repas, assistance personnelle, soins infirmiers, aide domestique, loisirs, sécurité).

- Charlesbourg offre l'accès à un certain nombre de services de santé et services sociaux, dont des pharmacies, des CHSLD, des services de première ligne et des organismes de soutien à domicile.
- Les habitants de l'arrondissement ont accès à un bon nombre de parcs, d'espaces verts et d'espaces aménagés pour l'exercice d'activités de plein air et de loisirs.
- L'arrondissement de Charlesbourg est peu affecté par la présence d'îlots de chaleur, sauf dans le secteur de Saint-Rodrigue (quartier 4-6), qui présente la plus grande densité de zones chaudes et très chaudes de l'arrondissement. Quelques centres commerciaux, incluant les Galeries de Charlesbourg, sont aussi installés dans ce quartier et constituent des lieux de refuge pour la population lors d'épisodes de canicule.
- L'arrondissement compte huit centres commerciaux et 14 services bancaires généralement répartis sur l'ensemble du territoire.
- En ce qui concerne l'offre alimentaire, Charlesbourg accueille 33 dépanneurs, 19 épicerie et 32 restaurants-minute sur son territoire. Selon un participant aux rencontres sectorielles, dans le secteur de St-Rodrigue, le fait de devoir traverser l'autoroute de la Capitale rend l'accès à l'épicerie plus difficile, alors qu'il s'agit d'un secteur où se trouvent beaucoup d'aînés et de personnes à faible revenu.
- Le secteur compris entre les boulevards Louis-XIV et Jean-Talon le long du boulevard Henri-Bourassa concentre près du tiers des restaurants-minute présents dans l'arrondissement.

4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

- Les résidents Charlesbourg semblent avoir un bon accès à des lieux et groupes de participation sociale, quoique ceux-ci semblent surtout présents dans la portion sud de l'arrondissement. Il existe beaucoup d'organismes communautaires dans lesquels les aînés sont très actifs.
- Selon un participant aux rencontres sectorielles, à Charlesbourg un effort est fait pour rejoindre les aînés plus isolés. À cet égard, la Fondation Rêves d'Aînés (pendant de Rêves d'enfants), active depuis 2011, peut être citée comme exemple d'action concrète à mener.
- Dans un contexte où les bénévoles des organismes communautaires vieillissent et ne sont pas toujours remplacés par de nouveaux bénévoles, la question du recrutement, de l'accueil et de la fidélisation des bénévoles se pose (Informateur clé).
- Un informateur clé mentionne que Charlesbourg a fait partie des sept projets québécois qui ont réalisé la démarche VADA, animée par des chercheuses de l'Université de Sherbrooke. Lors de cette démarche, Charlesbourg a accordé une priorité à l'implication sociale et citoyenne des aînés. Maintenant, « le Comité

amis des aînés » a décidé d'ajouter la participation et l'implication sociale dans ses objectifs.

- La présence de plusieurs résidences qui offrent de nombreuses activités de loisirs soulève certains questionnements quant à la participation sociale des résidents aux activités qui se déroulent à l'extérieur de leur résidence. De plus, certains aînés qui vivent dans des logements sociaux (HLM, OBNL, coopérative) ont des moyens financiers limités et sont donc restreints dans leur capacité à participer.
- Plusieurs propositions ont été soulevées visant à favoriser la participation sociale des résidents aux activités qui se déroulent dans la communauté, peu importe leur lieu de résidence. Il a été question d'offrir du transport et de l'aide financière aux résidents plus démunis et de créer des collaborations avec les intervenants des RPA afin de créer des événements conjoints.
- La présence de comités de résidents dans certains logements sociaux de même que celle de travailleurs sociaux et d'organismes communautaires semble faciliter la prise de contact avec les résidents, et par conséquent leur participation aux activités. (Informateur clé, 2013)

4.6 COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES OU PROVINCIALES

Selon des participants aux rencontres sectorielles, si un OBNL ou une Coopérative voulaient se construire, il y aurait une possibilité que la municipalité accepte d'effectuer des changements de zonage. Il a aussi été mentionné que dans cet arrondissement, les aînés sont une clientèle prioritaire, et ce, depuis longtemps. Selon un des participants, le contenu du portrait réalisé dans le cadre de ce projet pourra appuyer les demandes faites aux instances politiques par les organisations de Charlesbourg. Il ajoute que, suite à cette étude, chacun des secteurs devra s'impliquer afin de mettre de l'avant une démarche régionale.

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de **l'arrondissement de Charlesbourg** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011	5
TABLEAU 2.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, VILLE DE QUÉBEC, 2006-2011	7
TABLEAU 3.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011	11
TABLEAU 4.	PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, PAR ARRONDISSEMENT, 2011	12
TABLEAU 5.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, PAR VILLE ET PAR ARRONDISSEMENT, QUÉBEC (TÉ), 2011	13
TABLEAU 6.	VARIATION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS, EN NOMBRE ET EN PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE, VILLE DE QUÉBEC, 2006 ET 2011	14
TABLEAU 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS ET DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION, ENTRE 2006 ET 2031, CAPITALE-NATIONALE.....	15
TABLEAU 8.	DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, PAR MUNICIPALITÉ, QUÉBEC (TÉ), EN 2011	19
TABLEAU 9.	PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	20
TABLEAU 10.	NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS, 2011	22
TABLEAU 11.	RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011	27
TABLEAU 12.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011	29
TABLEAU 13.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, QUÉBEC (TÉ), 2011	30
TABLEAU 14.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, CAPITALE-NATIONALE, 2011	40
TABLEAU 15.	UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE-NATIONALE, 2011	41
TABLEAU 16.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG.....	42
TABLEAU 17.	TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006	46

TABLEAU 18.	LOYER MOYEN POUR UNE PLACE STANDARD, 2012 ET 2013, SELON LE TYPE D'UNITÉ, RMR DE QUÉBEC	48
TABLEAU 19.	COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION, CAPITALE-NATIONALE, 2006	49
TABLEAU 20.	MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MÉNAGES PRIVÉS, QUÉBEC (TÉ), 2011	49
TABLEAU 21.	INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, CHARLESBOURG.....	61
TABLEAU 22.	INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, VILLE DE QUÉBEC, 2013.....	62
TABLEAU 23.	INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, CHARLESBOURG.....	67
TABLEAU 24.	INVENTAIRE DES COMMERCE ALIMENTAIRES, CHARLESBOURG.....	69
TABLEAU 25.	INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG.....	71
TABLEAU A.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), 1981 ET 2011	104
TABLEAU B.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), 2011 À 2024.....	104
TABLEAU C.	POPULATION EN NOMBRE, PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, 2011	105
TABLEAU D.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, CAPITALE-NATIONALE.....	106
TABLEAU E.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, PAR MRC, CAPITALE-NATIONALE.....	106
TABLEAU F.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLES DU TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 1981 À 2011	107
TABLEAU G.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLES DU TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 2011 À 2024.....	107
TABLEAU H-1.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC	109
TABLEAU H-2.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC (SUITE).....	110
TABLEAU I-1.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, CHARLESBOURG.....	111
TABLEAU I-2.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, CHARLESBOURG.....	111
TABLEAU J-1.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC	112

TABLEAU J-2.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC (SUITE).....	113
TABLEAU K.	INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS, CHARLESBOURG.....	114
TABLEAU L.	TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS, RMR DE QUÉBEC, CHARLESBOURG, 2012-2013.....	117
TABLEAU M.	TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS, RPA, RMR DE QUÉBEC, CHARLESBOURG, 2012-2013.....	118
TABLEAU N.	LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006.....	119
TABLEAU O.	TYPLOGIE DES PARCS ET ESPACES VERTS, VILLE DE QUÉBEC.....	120
TABLEAU P.	TYPLOGIE DES PARCS ET ESPACES VERTS, VILLE DE QUÉBEC (SUITE).....	121

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL	XI
FIGURE 2.	CARTE DE LOCALISATION DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	4
FIGURE 3.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1981-2024, VILLE DE QUÉBEC ET VILLES INCLUSES DANS LE TERRITOIRE ÉQUIVALENT (TÉ) DE QUÉBEC.....	7
FIGURE 4.	CARTE DE LA DENSITÉ DE POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG, 2011	8
FIGURE 5.	CARTE DE L'INDICE DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, CHARLESBOURG, 2006	10
FIGURE 6.	NOMBRE DE PERSONNES PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, 2011	12
FIGURE 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 1996-2024.....	16
FIGURE 8.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 1996-2024.....	16
FIGURE 9.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET +, ENTRE 1981 ET 2024, QUÉBEC (TÉ).....	17
FIGURE 10.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG	18
FIGURE 11.	ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLE DE QUÉBEC, 2011	21
FIGURE 12.	NOMBRE DE PERSONNES VIVANT SEULES, EN MÉNAGE PRIVÉ, 65 ANS ET PLUS, PAR SEXE ET PAR ARRONDISSEMENT.....	23
FIGURE 13.	CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011	28
FIGURE 14.	TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG ET VILLE DE QUÉBEC.....	32
FIGURE 15.	PROPORTION D'AÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, CHARLESBOURG	33
FIGURE 16.	NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES DANS DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, CHARLESBOURG	38
FIGURE 17.	CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS, CHARLESBOURG, 2011	39
FIGURE 18.	INOCCUPATION (%), LOGEMENTS LOCATIFS, SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, RMR DE QUÉBEC, ZONE DE CHARLESBOURG, STONEHAM ET AUTRES, 2012-2013	44

FIGURE 19.	INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), RMR DE QUÉBEC, ZONE DE CHARLESBOURG, STONEHAM ET AUTRES, 2012-2013.....	45
FIGURE 20.	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES PROPRIÉTAIRES, VILLE DE QUÉBEC, 1991-2011.....	50
FIGURE 21.	ÉVOLUTION DU TAUX DE PROPRIÉTÉ, VILLE DE QUÉBEC, 1991-2011.....	50
FIGURE 22.	BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE QUÉBEC (TÉ).....	51
FIGURE 23.	CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, CHARLESBOURG.....	55
FIGURE 24.	ÉTUDE SUR LES PARCS, ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG (UTILISATION DU SOL), VILLE DE QUÉBEC, 2013.....	56
FIGURE 25.	CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, CHARLESBOURG, 2011.....	58
FIGURE 26.	CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, CHARLESBOURG.....	60
FIGURE 27.	CARTE DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC), VILLE DE QUÉBEC, 2013.....	63
FIGURE 28.	CARTE DES SERVICES DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, CHARLESBOURG.....	66
FIGURE 29.	CARTE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, CHARLESBOURG.....	68
FIGURE 30.	CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, CHARLESBOURG.....	70
FIGURE 31.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	108
FIGURE 32.	CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC, SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	116

LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

Acceptabilité. L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit *un besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'*accessibilité économique (affordability)*. Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un *ménage* est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

AccèsLogis Québec (ALQ). AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://fihlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Accessibilité économique. L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

Accessibilité géographique. L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'*accessibilité* est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

Aire de diffusion. Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

Chambre avec soins assidus. Voir Place standard

Coopérative d'habitation. Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

Défavorisation matérielle (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

Défavorisation sociale (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

Densité de population. La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

Dépanneurs. Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

Disponibilité. La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

Épiceries. Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épiceries fines et des détaillants de fruits et légumes.

Établissements de santé. « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada) « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)
HLM (Habitation à loyer modique). Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

Îlot de diffusion. Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Informateur clé. Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

Logement abordable Québec (LAQ). « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Logement collectif. Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Logement privé. Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Logement social. Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

Logements privés occupés par des résidents habituels : « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » :
Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

Loyer médian. Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

Ménage. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Office municipal d'habitation (OH ou OMH). Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation. Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

Organisme de soutien à domicile. Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

Parcs, espaces verts et équipements. Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

Équipements récréatifs. *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre; *Terrain de sport* : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

Espaces verts : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

Place standard. Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Résidence privée pour aînés (RPA). « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada). « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Restaurants minute. « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

Secteur de recensement. Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

Supplément au loyer. Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

Taux d'effort des ménages. Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation. Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété. Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

Territoire équivalent (TÉ). Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Types de construction résidentielle. Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Types de construction résidentielle (suite)

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Appartement ou plain pied dans un duplex. Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Autre logement. Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Autre maison individuelle attenante. Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

Logement mobile. Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

Maison en rangée. Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

Maison individuelle non attenante. Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée. Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Unité locative. L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

Précision sur les expressions et données utilisées

Les **superficies** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

Présentation des données

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

Précision territoriale concernant Wendake.

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

Cartographie

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

Corrélation entre les frontières

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

Accessibilité physique

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

Habitations collectives

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés (wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2[category]=20)
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2013). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 211 (2013). « Soutien à domicile pour aînés ».
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/download/631.pdf>.
- Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord [CSSS-QN] (2012). *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord*. Juin 2012, sous la dir. de Lisane Boisvert. 287 p.
- Commission de toponymie du Québec (2012). *Territoires équivalents à une MRC*. Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx>
- Communauté métropolitaine de Québec [CMQ] (2011). « Mode d'occupation des logements dans les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2006 », compilé par la CMQ. Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006*, compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH] (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.
- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).
- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Fédération de l'Âge d'Or du Québec [FADOQ] Chaudières-Appalaches (2014). *Programme PIED*. <http://www.fadoq-quebec.qc.ca/Services-et-programmes/nos-programmes/Programme-PIED>
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL] (2010). *Mission*. Consulté à http://www.fqccl.org/index.php?option=com_content&view=article&id=50&Itemid=25.

- Fortin, D. (2011) «Rêves d'âinés», un projet des Jeunes retraités du Vieux-Bourg. Québec-Hebdo, 20 décembre 2011. Consulté en ligne à <http://www.quebechebdo.com/Communaute/2011-12-20/article-2843064/%C2%AB%3BReves-d%3Baines%C2%BB%3B,-un-projet-des-jeunes-retraites-du-Vieux-Bourg/>
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à [bit.ly/1mNI3hF](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html)
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2010). *Projection de la population des municipalités 2009-2024*. ISQ, 2010. Consulté à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html#municipalite>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*. « Méthodologie et description de la population visée. Volume 1 ». Consulté le 21 février 2014 à bit.ly/1kmcEFV
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2001). *Îlots de chaleur*. Consulté le 11 février 2014 à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006). *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Kéroul (2006). *Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte au Québec. État de la situation – Septembre 2006*. 93 p.
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf.

- Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.
- Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté en ligne le 23 août 2013. <http://bit.ly/1iPej7Z>
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté en ligne le 23 août 2013. <http://bit.ly/1o479vA>
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à <http://bit.ly/MbafOU>
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1), Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés. Consulté le 24 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013). *Registre des résidences privées pour aînés*. Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Consulté en ligne le 30 octobre 2013 à www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/Cientele/Cadre_ref_SCLS.pdf
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013). *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds*, Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt
- Moulin des Jésuites, 2009. *Un village en étoile. Le Trait-Carré de Charlesbourg- L'unique village en étoile du Canada*. Consulté le 20 mai 2014 à http://www.museevirtuel-virtualmuseum.ca/sgc-cms/expositions-exhibitions/village_etoile-star_village/fr/un-village-en-etoile.php
- Office municipal d'habitation de Montréal [OMHM] (2013). *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté le 6 février 2014 à <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.
- Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). The Concept of Access: Definition and Relations to Consumer Satisfaction, *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.
- Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Page consultée le 8 octobre 2013. <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>

- Portail Veille Action, Le (2013). *Les dépanneurs et l'offre alimentaire santé*. Veille Action. Consulté le 9 avril 2014 à <http://veilleaction.org/les-fiches-pratiques/saine-alimentation/les-depanneurs-et-offre-alimentaire-sante.html>.
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.
- Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 53 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ] (2012). *Statistiques*, 4 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ] (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.
- Réseau de transport de la Capitale [RTC] (2013). *À propos : Qu'est-ce que le STAC?* Consulté le 11 décembre 2013 à <http://rtcquebec.ca/Default.aspx?tabid=115&language=fr-CA>
- Robert, René (2008). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2007*. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).
- Roy, Claudine (2006). *Conditions d'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural*. Société d'habitation du Québec, SHQ. Consulté le 28 février 2014 à <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021146.pdf>.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2012). *Rapport sur le marché locatif : RMR de Québec*, Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 25.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013a). *Définitions, le logement au Canada*, page consultée le 25 janvier 2013 à http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement,
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consulté en ligne le 10 octobre 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec, automne 2013*. Consulté le 14 avril 2014 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf.
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2009). *Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec. Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).

- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2010a). *Profils statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html.
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2010b). *Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires selon l'âge du principal soutien, 2006*. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_50.pdf, à [.../Tableaux_03-_51.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_51.pdf) et à [.../Tableaux_03-_52.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_52.pdf).
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2010c). *Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, 2006, RA Capitale-Nationale*. Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (C0-1049), tableau no. 15. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_30.pdf.
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013a). Présentation d'AccèsLogis. Consulté le 7 octobre 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupes_de_ressources_techniques/group_e_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_dacceslogis.html
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013b). Lexique de la SHQ Consulté le 11 février 2014 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O
- Statistique Canada (2006). *Recensement 2006*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/index-fra.cfm>
- Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*. produits de données nos. 98-311-xcb2011006, 98-311-XCB2011026, 98-311-XCB2011026, 98-312-xcb2011006, 98-313-XCB2011024, 98-313-XCB2011029.
- Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>.
- Statistique Canada (2011c). *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.
- Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau n o 5 et (C0-1049), tableau no 15, 27, 35; calculs de la SHQ.
- Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Dictionnaire du recensement, produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>

Vida, Stephen (2011). *Les espaces verts urbains et la santé*, Institut national de santé publique du Québec. Consulté, le 20 décembre 2013 à

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1274_EspacesVertsUrbainsSante.pdf

Ville de Québec (2005). 2. Les arrondissements de la ville de Québec, in *Portrait du territoire*. Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire, p. 225-30. Consulté à

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/administration/planification/pdad/docs/final/portrait_territoire_09.pdf.

Ville de Québec (2013a). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil de la population au lieu de résidence - synthèse*. (Basé sur : Statistique Canada, Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011, compilation spéciale).

Ville de Québec (2013b). *Espaces commerciaux*. Consulté le 3 septembre 2013 à

http://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/ousinstaller/commerciaux.aspx.

Ville de Québec (2013c). *Typologie des parcs et espaces verts*. 17 juillet 2013.

Ville de Québec (2014a). *Charlesbourg*. Consulté le 29 mai 2014 à

www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/arrondissements/charlesbourg/index.aspx

Ville de Québec (2014b). Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Charlesbourg, 2007. *Itinéraires histoire et patrimoine. Histoire de raconter. Les premières familles de la paroisse de Charlesbourg*. Consulté le 20 mai 2014 à

http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/docs/publications/histoire_de_raconter_charlesbourg.pdf

ANNEXE I. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), PAR MUNICIPALITÉ, 1996 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, Québec (TÉ), 1981 et 2011

Source des données et année	Données de recensement						
	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
Le Québec	6 438 395	6 532 460	6 895 970	7 138 790	7 237 475	7 546 130	7 903 000
Ville de L'Ancienne-Lorette	12 935	13 745	15 240	15 895	15 929	16 516	16 745
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	7 400	9 010	12 680	14 771	15 727	17 281	18 145
Ville de Québec	434 465	440 600	451 070	473 569	476 330	491 142	516 625

Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Tableau B. Perspectives d'évolution de la population totale, Québec (TÉ), 2011 à 2024

Source des données et année	Données de recensement 2011	Projections ISQ de 2009		
		2014	2019	2024
Le Québec	7 903 000	8 063 015	8 317 705	8 541 825
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 745	16 895	17 055	17 240
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	18 145	18 630	19 300	20 135
Ville de Québec	516 625	523 690	535 425	544 650
Wendake*	1 445	2 020	2 215	2 420

Source : Institut de la Statistique du Québec (2010), *Perspectives de population des municipalités 2009-2024*, données publiées le 2 novembre 2010. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec, ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013 et données de 2012 du CNHW*.

ANNEXE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, PAR ARRONDISSEMENT

Tableau C. Population en nombre, par groupe d'âge, Ville de Québec, 2011

Lieu	Total	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et +	65 ans et +
Le Québec	7 902 990	1 258 620	981 165	2 041 140	2 364 380	694 965	562 720	1 257 685
Ville de Québec	516 625	67 555	65 565	134 490	155 030	50 370	43 615	93 985
Beauport	77 895	11 270	9 680	18 150	25 525	7 360	5 910	13 270
Charlesbourg	78 755	10 960	8 920	19 680	23 710	8 755	6 730	15 485
La Cité-Limoilou	106 915	9 240	11 920	32 770	31 270	10 295	11 420	21 715
La Haute-Saint-Charles	79 930	15 020	9 995	23 495	22 900	5 585	2 935	8 520
Les Rivières	69 080	9 240	8 110	18 575	20 585	6 955	5 615	12 570
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	104 050	11 825	16 940	21 820	31 040	11 420	11 005	22 425

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, produit no. 98-312-xcb2011006.

ANNEXE 3. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS (65+ ET 75+)

Tableau D. Évolution de la proportion de personnes de 65 ans et plus entre 1996 et 2024, Capitale-Nationale

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 65 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 65 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	12,1 %	13,3 %	14,3 %	15,9 %	17,2 %	19,6 %	22,3 %
MRC de Charlevoix	15,3 %	17,1 %	19,6 %	23,2 %	25,8 %	30,5 %	35,7 %
MRC de Charlevoix-Est	13,9 %	15,7 %	17,8 %	20,7 %	23,2 %	27,6 %	32,6 %
MRC de L'Île-d'Orléans	12,8 %	13,6 %	16,8 %	21,4 %	24,0 %	27,9 %	31,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	13,4 %	14,6 %	15,6 %	16,7 %	18,1 %	20,7 %	23,9 %
MRC de La Jacques-Cartier	5,7 %	6,6 %	7,5 %	7,6 %	10,0 %	12,0 %	14,1 %
MRC de Portneuf	14,3 %	16,0 %	17,2 %	18,7 %	21,0 %	24,3 %	27,9 %
Québec (TÉ)	12,6 %	14,3 %	15,8 %	18,0 %	19,4 %	22,5 %	25,7 %

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Tableau E. Évolution de la proportion de personnes de 75 ans et plus entre 1996 et 2024, par MRC, Capitale-Nationale

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 75 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 75 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	4,8 %	5,7 %	6,6 %	7,1 %	7,4 %	8,5 %	10,1 %
MRC de Charlevoix	7,0 %	7,4 %	9,1 %	10,1 %	11,1 %	13,2 %	16,5 %
MRC de Charlevoix-Est	5,4 %	6,6 %	8,0 %	9,1 %	9,6 %	11,5 %	14,3 %
MRC de L'Île-d'Orléans	5,3 %	5,2 %	6,8 %	7,5 %	8,4 %	10,9 %	14,1 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	5,3 %	6,3 %	7,0 %	7,0 %	7,3 %	8,4 %	10,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	1,7 %	2,1 %	2,5 %	2,3 %	3,1 %	8,1 %	5,0 %
MRC de Portneuf	5,7 %	6,8 %	7,9 %	8,2 %	8,9 %	10,2 %	12,2 %
Québec (TÉ)	5,2 %	6,4 %	7,5 %	8,3 %	8,5 %	10,0 %	12,2 %

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Tableau F. Évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, villes du territoire équivalent de Québec (TÉ), 1981 à 2011

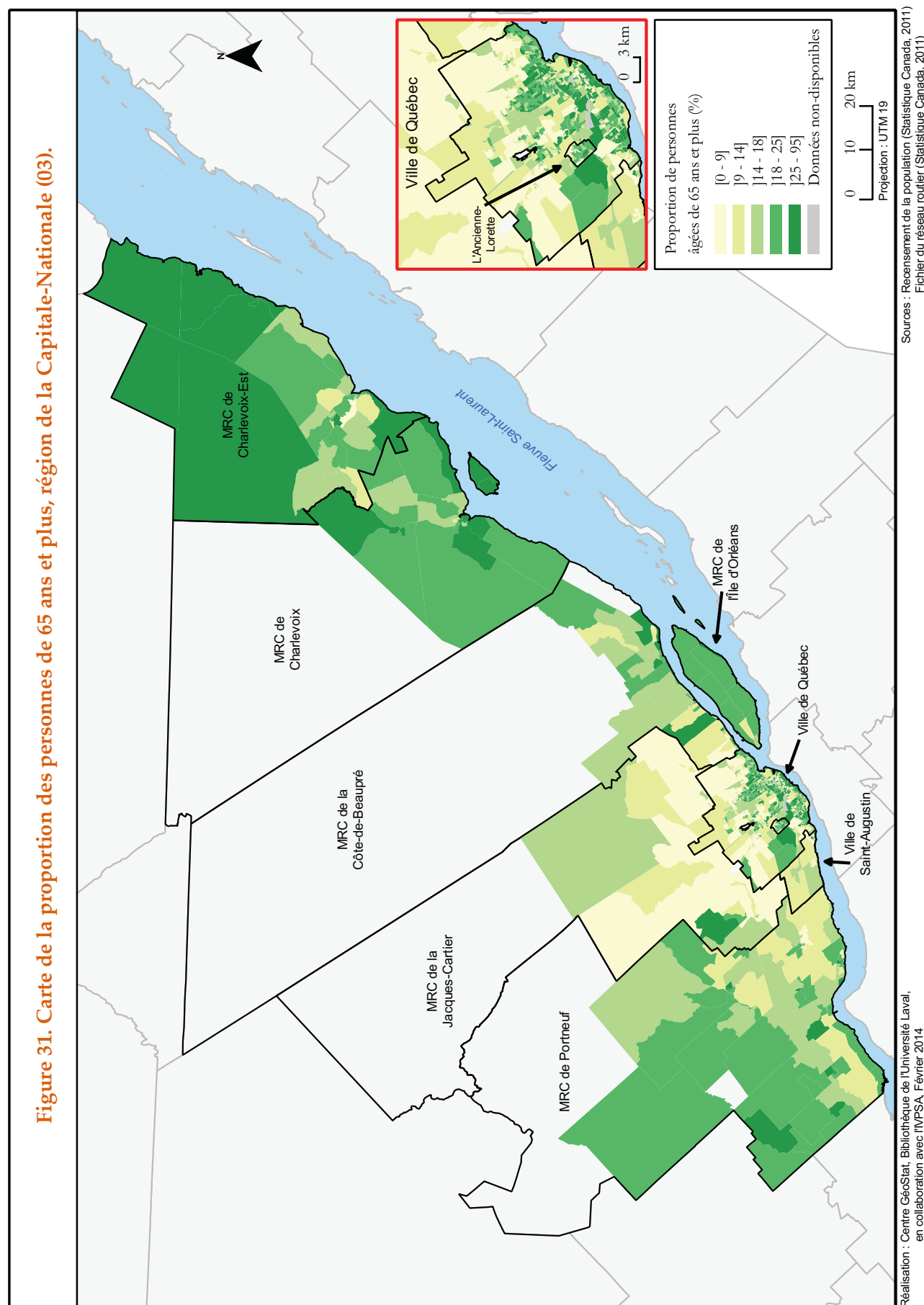
Source des données et année	Données de recensement						
	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
Ville de L'Ancienne-Lorette	4,3%	4,9%	5,7%	7,2%	9,2%	11,3%	17,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	5,3%	5,1%	5,6%	5,2%	6,0%	7,1%	10,5%
Ville de Québec	8,9%	10,3%	11,8%	13,0%	14,7%	16,2%	18,2%

Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Tableau G. Perspectives d'évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, villes du territoire équivalent de Québec (TÉ), 2011 à 2024

Source des données et année	Données de recensement 2011	Projections ISQ de 2009		
		2014	2019	2024
Ville de L'Ancienne-Lorette	17,4%	17,1%	19,7%	23,1%
Ville de Québec	18,2%	19,7%	22,6%	25,8%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	10,5%	10,5%	12,7%	15,6%
Wendake	*13,8%	12,1%	16,5%	23,3%

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html> Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec, ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013* et (*) données de 2012 du CNHW.



ANNEXE 5. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Tableau H-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, territoire équivalent de Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec

Lieu	Tout type de construction (total)		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus		Logement. Mobile	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
Ville de L'Ancienne-Lorette	2 710	55,4	1 670	49,4	0	—	10	50,0
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1 375	49,1	1 055	47,4	45	33,3	10	50,0
Ville de Québec	83 445	57,7	28 720	50,4	13 555	65,6	340	48,5
Arr. Beauport	11 080	55,7	7 290	33,4	1 250	39,6	35	42,9
Arr. Charlesbourg	14 280	56,3	10 255	33,5	2 310	38,5	105	28,6
Arr. La Cité—Limoilou	18 895	62,0	1 600	35,9	9 780	39,8	10	0,0
Arr. La Haute-Saint-Charles	7 870	52,4	7 405	32,8	70	42,9	180	33,3
Arr. Les Rivières	11 380	57,8	4 640	33,7	1 030	37,4	0	—
Arr. Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge	19 895	58,0	12 000	33,7	8 045	39,9	190	31,6

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, calculs effectués par l'IVPSA.

Tableau H-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, territoire équivalent de Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart. immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
Ville de L'Ancienne-Lorette	140	60,7	15	0,0	185	59,5	675	69,6	15	33,3
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	80	50,0	5	100,0	50	50,0	145	58,6	5	0,0
Ville de Québec	3 050	53,1	1 490	56,0	6 100	56,4	29 775	62,1	380	55,3
Arr. Beauport	570	36,0	70	35,7	2 265	36,0	5 670	37,9	80	37,5
Arr. Charlesbourg	795	35,9	260	36,5	1 360	35,7	7 215	39,0	30	50,0
Arr. La Cité–Limoilou	190	34,2	240	39,6	2 775	36,9	15 785	37,8	310	32,3
Arr. La Haute-Saint-Charles	765	34,0	245	38,8	990	35,4	2 305	39,1	10	50,0
Arr. Les Rivières	1 105	34,4	780	36,5	1 240	34,7	9 115	38,6	50	30,0
Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	1 280	35,2	720	34,7	875	35,4	8 185	38,8	115	39,1

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, calculs IVPSA.

ANNEXE 6. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, CHARLESBOURG

Tableau I-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, Charlesbourg

Groupe d'âge	Tous types (total)	Maison individuelle	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. dans immeuble de moins de 5 étages	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Logement mobile	Autre maison attenante
65 à 69 ans	5 040	2 735	210	85	285	1 365	360	25	5
70 à 74 ans	3 545	1 800	135	35	235	1 050	270	20	0
75 à 79 ans	2 800	1 330	90	25	190	845	320	15	5
80 à 84 ans	1 765	665	50	5	120	690	250	5	5
85 ans et +	1 125	320	35	10	85	465	205	0	5
65 ans et +	14 280	6 820	510	165	875	4 405	1 420	75	15
75 ans et +	5 680	2 315	165	40	390	2 010	785	20	10

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

Tableau I-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, Charlesbourg

Groupe d'âge	Total type de construction	Maison individuelle	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Autre type de logement
65 à 69 ans	5 040	2 735	360	1 975
70 à 74 ans	3 545	1 800	270	1 475
75 à 79 ans	2 800	1 330	320	1 170
80 à 84 ans	1 765	665	250	875
85 ans et plus	1 125	320	205	600
65 ans et plus	14 280	6 820	1 420	6 045
75 ans et plus	5 680	2 315	785	2 635

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA

N.B. : La colonne « Autre type de logement » représente le total des logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

ANNEXE 7. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, CHARLESBOURG

Les tableaux de cette annexe présentent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour chacun des arrondissements de la ville de Québec. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations, dans chaque arrondissement.

Tableau J-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec

Lieu	Total (N)		Maison individuelle (%)		Appart. dans immeuble de 5 étages ou + (%)		Logement mobile (%)	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Ville de L'Ancienne-Lorette	1 500	1 210	55,0	69,8	0,0	0,0	0,3	0,4
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	675	720	74,1	77,1	2,2	4,2	0,7	0,7
Ville de Québec	48 110	35 300	30,1	40,3	18,5	13,2	0,3	0,5
Arr. Beauport	6 170	11 060	39,5	43,9	8,0	6,8	0,2	0,2
Arr. Charlesbourg	8 045	14 285	42,7	47,7	11,1	9,9	0,4	0,5
Arr. La Cité–Limoilou	11 715	18 975	4,9	5,4	33,3	31,0	0,0	0,1
Arr. La Haute-Saint-Charles	4 125	7 845	58,8	63,5	0,7	0,5	1,5	1,5
Arr. Les Rivières	6 580	11 380	23,8	27,0	5,9	5,7	0,0	0,0
Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	11 545	19 865	35,0	40,1	27,8	24,3	0,5	0,7

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, calculs IVPSA.

Tableau J-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart, dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Ville de L'Ancienne-Lorette	5,7	4,6	0,0	1,2	7,3	6,2	31,3	16,9	0,3	0,8
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	5,9	5,6	0,7	0,0	3,7	3,5	12,6	8,3	0,0	0,7
Ville de Québec	3,4	4,1	1,7	1,9	7,2	7,5	38,4	32,0	0,4	0,5
Arr. Beauport	3,3	3,3	0,4	0,4	13,2	13,1	34,9	31,8	0,5	0,5
Arr. Charlesbourg	3,5	3,6	1,2	1,2	6,0	6,1	34,9	30,8	0,2	0,1
Arr. La Cité–Limoilou	0,6	0,7	0,8	0,8	8,8	9,2	50,9	51,8	0,9	1,1
Arr. La Haute-Saint-Charles	6,3	6,4	2,3	1,9	8,5	8,2	21,8	17,9	0,1	0,1
Arr. Les Rivières	5,8	6,4	4,3	4,4	6,5	7,1	53,5	49,2	0,2	0,3
Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	3,9	4,2	2,2	2,4	2,7	2,8	27,5	25,2	0,4	0,4

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, calculs IVPSA.

ANNEXE 8. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES

Tableau K. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, Charlesbourg

Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
Brin de vie	COOP	14	n/a
Coin du clocher	COOP	24	n/a
Coop de solidarité en habitation de l'Arc	COOP	48	n/a
Coop de solidarité en habitation de l'Arc	COOP	49	n/a
Coop d'habitation Grandbourg	COOP	14	n/a
Coop d'habitation La Bonne Entente de Saint-Rodrigue	COOP	8	n/a
Coop d'habitation La Bonne Entente de Saint-Rodrigue	COOP	8	n/a
Coop d'habitation La Bonne Entente de Saint-Rodrigue	COOP	8	n/a
Cyprès	COOP	10	n/a
Faisan Bleu	COOP	43	n/a
Hostellerie Au Coeur du Bourg	Résidence privée (RPA)	153	Oui
La Villa des Lierres enr.	Résidence privée (RPA)	9	Oui
La Voisinière de Charlesbourg	Résidence privée (RPA)	30	Oui
La Voisinière du Trait-Carré	Résidence privée (RPA)	68	Oui
Les Habitations du Trait-Carré	OBNL	41	Non
Les Habitations Jolibourg 1	HLM	100	n/a
Les Habitations Jolibourg 2	HLM	96	n/a
Les Jardins de la Noblesse	Résidence privée (RPA)	352	Oui
Maison Gauthier	HLM	15	n/a
Maison Rolland-Paradis	HLM	15	n/a
Manoir et Cours de l'Atrium	Résidence privée (RPA)	617	Oui
Manoir Saint-Victorien	HLM	15	n/a
Pavillon des Vétérans de Charlesbourg	OBNL	24	Oui
Pavillon des vétérans de Charlesbourg inc.	OBNL	31	Oui
Place du Jardin	HLM	102	n/a
Résidence Charles Renault	Résidence privée (RPA)	57	Oui
Résidence des Anciens Combattants Charlesbourg Inc.	OBNL	20	Non
Résidence L'Or du Temps (Résidence Charlesbourg)	Résidence privée (RPA)	63	Oui
Résidence Roberge	Résidence privée (RPA)	21	Oui
Résidence St-François (2004) inc.	Résidence privée (RPA)	150	Oui
Résidence St-Rodrigue SENC	Résidence privée (RPA)	9	Oui
RPQ Résidence Aigue-Marine	OBNL	36	Non

Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
Village des Anciens Combattants Inc.	OBNL	40	Non
Total d'unités et de résidences	COOP = 10 HLM = 6 OBNL = 6 RPA = 11	2 290 unités locatives	14 résidences certifiées

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

ANNEXE 9. CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC

Figure 32. Carte de la RMR de Québec, selon les zones définies par la SCHL



Source : SCHL (2013c), *Rapport sur le marché locatif*, automne 2013, p. 6.

ANNEXE 10. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, CHARLESBOURG

Tableau L. Taux d'inoccupation des logements locatifs, RMR de Québec, Charlesbourg, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres et plus		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,0	2,5	1,7	3,7	2,1	2,3	nd	0,6	2,1	2,5
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	nd	4,9	2,4	1,5	2,0	2,7	nd	nd	2,3	2,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	nd	3,5	2,4	1,6	1,0	2,7	0,9	1,4	1,4	2,3
Haute-Ville de Québec	3,0	1,8	3,2	2,1	2,0	2,2	nd	0,8	2,6	1,9
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	0,9	nd	2,1	2,7	1,8	3,1	1,3	2,0	1,8	2,9
RMR de Québec	2,6	2,6	1,9	2,4	1,8	2,5	2,3	1,3	2,0	2,3
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures	2,0	3,2	1,1	2,1	2,3	3,1	2,9	1,2	2,0	2,5
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	0,0	nd	1,3	4,4	1,0	1,4	nd	0,7	1,2	1,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013c), *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, automne 2013*, Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ». Consulté à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf

Tableau M. Taux d'inoccupation des places standards, RPA, RMR de Québec, Charlesbourg, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Chambres individuelles		Chambres semi-privées		Studios		1 chambre		2 chambres		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,6	5,2	nd	nd	0,0	nd	4,2	6,9	3,6	4,1	3,7	5,9
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	7,0	13,0	nd	nd	4,4	6,5	4,3	5,8	0,6	3,5	5,0	8,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	5,1	5,2	nd	nd	nd	nd	2,8	7,4	2,7	1,7	3,5	5,3
Haute-Ville de Québec	11,1	13,9	nd	nd	6,0	9,2	4,1	9,0	3,3	5,9	6,1	9,8
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	5,9	10,6	nd	nd	10,8	nd	4,5	2,9	8,1	1,0	6,6	4,8
RMR de Québec	6,6	8,4	nd	nd	5,7	7,3	4,0	5,7	5,5	3,1	5,2	6,3
Sainte-Foy–Sillery–Cap- Rouge–Saint-Augustin-de- Desmaures	5,8	7,7	nd	nd	4,5	8,7	4,5	4,3	4,9	4,6	4,7	5,4
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	15,4	11,2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	9,4	5,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec – Édition 2013*.

ANNEXE I I. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau N. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Ensemble de tous les logements privés		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
	Nombre possédés	Nombre loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Le Québec	1 917 735	1 267 945	64,3 %	65,2 %	28,8 %	25,9 %	6,9 %	8,9 %
Capitale-Nationale (région)	172 890	123 255	67,4 %	67,3 %	26,8 %	25,1 %	5,9 %	7,5 %
MRC de Charlevoix	4 100	1 320	65,7 %	73,1 %	24,4 %	22,3 %	9,8 %	4,2 %
MRC de Charlevoix-Est	4 955	1 830	61,5 %	65,3 %	29,9 %	23,8 %	8,8 %	11,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	7 520	1 865	67,9 %	69,2 %	24,8 %	23,3 %	7,3 %	7,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 660	1 570	65,9 %	51,3 %	26,4 %	35,0 %	7,6 %	13,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 400	460	63,1 %	67,4 %	31,7 %	27,2 %	5,4 %	4,3 %
MRC de Portneuf	15 245	4 425	63,1 %	64,9 %	29,0 %	27,5 %	7,8 %	7,7 %
Québec (TE)	129 005	111 785	68,3 %	67,6 %	26,5 %	25,0 %	5,2 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, compilation spéciale pour la SHQ, calculs de la SHQ.

ANNEXE 12. TYPOLOGIE DES PARCS ET ESPACES VERTS, VILLE DE QUÉBEC

Tableau O. Typologie des parcs et espaces verts, ville de Québec

	Îlot de verdure	Place publique	Parc de voisinage	Parc de quartier
Description	Petit espace vert, souvent boisé ou paysager et généralement entouré de rues, sans aménagement spécifique ayant un rôle esthétique, environnemental, fonctionnel et permettant la détente et le loisir passif.	Espace public, au centre souvent dégagé et délimité par un cadre bâti fort. La place publique a un niveau d'aménagement recherché inspiré de l'identité et du caractère même du lieu et de la communauté (génie du lieu). Ayant un rôle d'esthétique, d'expression, de rassemblement, de commémoration, de détente, d'animation et de rencontre.	Parc répondant aux besoins de proximité, souvent boisé ou paysager, situé à l'intérieur d'une unité de voisinage, pourvu d'équipements permettant le jeu et la détente. Accessible à distance de marche. Favorise les rencontres des personnes du voisinage et les loisirs non structurés.	Parc privilégiant un cadre paysager important, pourvu d'équipements sportifs, récréatifs et sanitaires permettant la pratique sportive, le jeu, la détente, l'animation ainsi que la préservation du paysage et des espaces verts.
Superficie	Variable (généralement de petite dimension)	Variable	Moins de 15 000 m ²	Entre 15 000 m ² et 100 000 m ²
Rayon de desserte	Aucun	Aucun	400 m	1 000 m
Rôle	• Esthétique • Environnemental • Fonctionnel • Détente • Loisir passif	• Esthétique • Commémoration • Détente • Animation • Rencontre • Touristique • Lieu d'accueil pour des événements	• Espace récréatif de proximité • Activités libres • Rencontre	• Espace récréatif multifonctionnel • Espace communautaire • Activité sportive structurée et spontanée • Lieu de rassemblement et d'animation • Préservation
Équipement	• Peut contenir du mobilier urbain	• Mobilier urbain • Éléments uniques et thématiques (fontaine, drapeau, œuvre d'art, etc.) • Infrastructures souvent disponibles (alimentation électrique, éclairage, etc.)	• Mobilier urbain • Peut contenir une aire de jeux (prioritairement 18 mois à 5 ans) • Aire de jeux libre • Aire de détente • Aucun service disponible (sanitaire, électrique, etc.)	• Mobilier urbain • Aire de Jeux (18 mois à 5 ans et 6 à 12 ans) • Aire de jeux libre • Aire de détente • Installations sportives (piscines extérieures, terrains sportifs, jeux de pétanque, patinoire, etc.) • Bâtiment de service

Tableau P. Typologie des parcs et espaces verts, ville de Québec (suite)

	Parc municipal	Parc nature	Grand parc urbain
Description	Parc d'envergure privilégiant un cadre paysager important pourvu d'équipements spécialisés, polyvalents et particuliers desservant l'ensemble des citoyens de la ville. Permettant aussi la préservation du paysage et des espaces verts.	Parc visant la conservation, la préservation de ressources naturelles de qualité (écosystème) et la mise en valeur de la nature, permettant aussi le contact avec la faune et la flore. Ce type de parc offre un paysage particulier, peut aussi servir de zone tampon visuelle et esthétique.	Parc dégageant une image paysagère et culturelle forte dans la ville, desservant l'ensemble de la population. On peut également y retrouver des installations spécialisées. Il n'est pas forcément une propriété municipale mais offre un accès libre.hjg 5
Superficie	Plus grande que 50 000 m ²	Variable	Variable
Rayon de desserte	Ville	Ville	Variable
Rôle	• Variable • Besoin de loisirs • Détente • Préservation	• Esthétique • Conservation • Mise en valeur • Détente • Plein air • Contact avec la nature	• Variable • Détente • Préservation • Événements spéciaux de grande envergure • Touristique
Équipement	• Mobilier urbain • Bâtiment de service • Installations hautement spécialisées ou à caractère unique (scène extérieure, stade de baseball, skate parc, stade sportif, etc.) • Peut contenir les éléments du parc de quartier	• Mobilier urbain • Infrastructure pour supporter la promenade (sentier, passerelle, etc.) • Autre équipement selon le contexte propre à chaque site.	• Mobilier urbain • Installations hautement spécialisées ou à caractère unique • Peut contenir les éléments du parc de quartier

Source : Ville de Québec, 2013c, *Typologie des parcs et espaces verts*. 17 juillet 2013.